



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Rapport annuel

2018-2019

Table des matières

2	Message du président
4	Message du premier dirigeant
7	Créer des lieux d'intérêt dans la capitale
12	Faits saillants de l'année
35	Montrer l'exemple
39	Regarder vers l'avenir
45	Gouvernance de la société d'état
54	Rapport de gestion
74	États financiers
108	Annexes

Page couverture : Ouverte au public à l'été 2018, la Taverne sur les chutes occupe un emplacement de choix sur le boulevard de la Confédération, offrant aux visiteurs une vue magnifique sur les chutes Rideau.

Photo : Shelley Bailey

Remarque : Dans ce rapport, le masculin est utilisé comme genre neutre.

Faits saillants du rendement en 2018-2019

20,2 M\$

Le portefeuille locatif de la CCN a généré des recettes de 20,2 millions de dollars.

15 251

Plus de 15 000 citoyens ont participé à la planification, à la protection et à l'édification d'une région de la capitale nationale dynamique.

22

Grâce au financement obtenu dans le budget de 2018, 22 projets sont en cours pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparation essentiels sur des actifs de la CCN.

1 493 524

La patinoire du canal Rideau a connu une saison record de 59 jours de patinage, durant laquelle elle a accueilli près de 1,5 million de visiteurs.

16,5

C'est le nombre de kilomètres de sentiers non officiels qui ont été intégrés au réseau de sentiers officiels du parc de la Gatineau.

126 753

Plus de 126 700 personnes sont passées au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau, situé au 33, chemin Scott, à Chelsea, au Québec.

1 087 636

La CCN a enregistré plus d'un million d'échanges sur les médias sociaux sur toutes les plateformes.

28

Des progrès ont été réalisés sur 28 des 36 mesures prévues dans la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN au cours de sa première année de mise en œuvre.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Quand je contemple l'année qui vient de s'écouler, je suis ravi de constater que la CCN s'est lancée dans de nouvelles initiatives stimulantes, tout en mettant à profit les réussites passées et en continuant de faire progresser d'importants projets en cours.



Cette constatation reflète l'engagement de l'organisation à améliorer sans cesse la capitale pour l'avenir, tout en préservant les importants legs du passé.

Je suis également heureux de voir la nouvelle CCN continuer d'évoluer et de croître, en mettant l'accent sur une gestion moderne des ressources humaines.

L'une des priorités de la CCN pour la prochaine année consiste à faire preuve d'excellence de façon à être reconnue comme une société d'État fédérale et

un employeur exemplaire, c'est-à-dire une organisation qui établit la norme à cet égard, à laquelle les autres aspirent.

L'engagement de la CCN à collaborer avec les nombreux partenaires, intervenants et citoyens canadiens qui partagent sa vision d'une capitale inspirante demeure une des caractéristiques qui la définissent. Je crois même que cette collaboration se consolide d'année en année.

Est directement lié à cette culture de collaboration l'attachement de la CCN à l'ouverture et à la transparence, soit la conception selon laquelle ses activités doivent être menées sous le regard du public. D'ailleurs, à cet égard, la société d'État continue de chercher des moyens d'informer et de faire participer le public, au moyen d'activités, d'assemblées publiques et d'une présence accrue dans les médias sociaux.

En outre, la CCN possède une culture de consultation publique solide, et la participation du public ne faiblit pas, comme nous avons pu le constater récemment lors des séances organisées pour le renouvellement du plan directeur du parc de la Gatineau, l'amélioration de la plage Westboro et, bien sûr, le lancement du nouveau processus pour réaménager les plaines LeBreton, au cœur duquel se trouve la participation du public dès le début.

La CCN maintient également son engagement fort à l'égard de la réconciliation, du dialogue et de la collaboration avec la Nation algonquaine, sur le territoire ancestral de qui se trouve la capitale.

Je remercie tous ceux, tant les personnes que les organisations, qui ont collaboré avec la CCN au cours de la dernière année, et je les encourage à renouveler leurs efforts durant les années à venir.

Au cours de cette année de changement, pendant laquelle un nouveau ministre est devenu responsable de l'organisation et un nouveau premier dirigeant est entré en fonction pour s'occuper de ses opérations, l'impulsion de la CCN n'a jamais fléchi, ce qui témoigne du niveau de professionnalisme de son personnel.

Cela dit, je dois saluer les gens qui ont fait de la dernière année une telle réussite.

Je remercie notre nouveau ministre, le ministre Pablo Rodriguez, et sa prédécesseure, la ministre Mélanie Joly, pour leur soutien à l'égard de la capitale.

Je remercie aussi l'ancien premier dirigeant de la CCN, Mark Kristmanson, Ph. D., de son dévouement à la capitale et à l'organisation et d'avoir tracé la voie à suivre pour plusieurs des projets importants que la CCN réalise actuellement.

Je tiens aussi à remercier le nouveau premier dirigeant de la CCN, Tobi Nussbaum, pour le leadership dont il fait déjà preuve, de même que pour son engagement clair en faveur de l'excellence. Il a le plein appui du conseil d'administration alors qu'il commence à imprimer sa marque sur la capitale.

J'aimerais aussi remercier mes collègues du conseil d'administration pour leurs conseils et leur camaraderie. Ils forment un groupe remarquable de grands Canadiens qui apportent à nos délibérations une réelle diversité de talents, d'expériences, de perspectives et

de pensées. Leur dévouement et leur enthousiasme servent bien les intérêts de la capitale et des Canadiens.

Je remercie le public, dont la collaboration et l'engagement constants à l'édification de la capitale font état de sa passion profonde pour celle-ci.

Enfin, je remercie le personnel de la CCN qui emploie chaque jour sa créativité et son talent à la construction d'une capitale dont nous pouvons tous être fiers.

De concert, nous travaillons tous – le personnel, les membres du conseil d'administration, les partenaires, les intervenants, les collectivités et le public – avec ardeur à faire de la capitale une source de fierté inspirante pour l'ensemble de la population canadienne, et les résultats parlent d'eux mêmes.

La CCN, tout comme la capitale dont elle s'occupe, continue de croître, d'évoluer et de s'améliorer, en honorant une tradition d'édification de la capitale vieille de 120 ans et en aspirant à des réalisations encore plus remarquables au cours des prochaines années. Et c'est un véritable plaisir de faire partie de cet effort collectif extraordinaire, alors que nous progressons ensemble vers l'avenir.

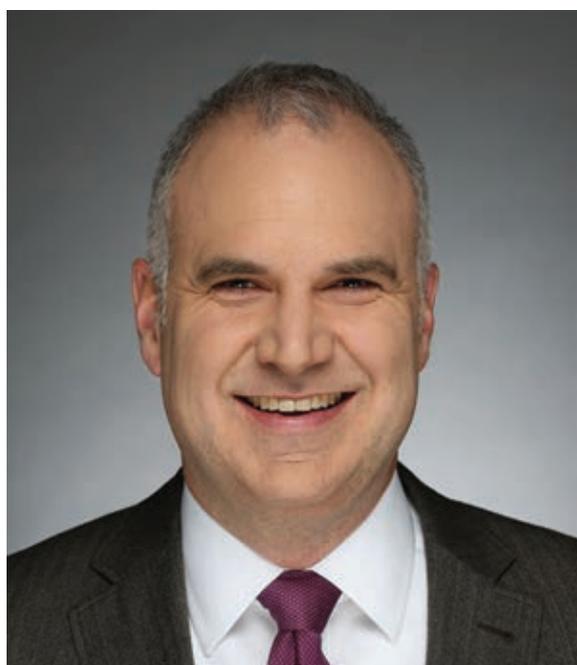
Le président,

A blue ink signature of Marc Seaman, consisting of a stylized 'M' and 'S' followed by a horizontal line.

Marc Seaman

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

La dernière année fut une période de réalisations importantes à la Commission de la capitale nationale (CCN) en ce qui concerne ses trois grandes fonctions, soit celles de planificatrice à long terme de la région de la capitale du Canada, de principale intendante du patrimoine naturel et bâti et de partenaire créative collaborant avec d'autres passionnés de l'édification de la capitale.



C'est avec fierté que je présente le rapport annuel de 2018-2019, mon premier en tant que premier dirigeant de la CCN. En passant en revue le contenu de ce rapport, j'éprouve un véritable plaisir à repenser au travail accompli par l'organisation au cours de l'année, tant par des interventions pour réparer et préserver les actifs actuels, que par la mise en œuvre de projets stimulants qui contribueront à améliorer la capitale au cours des prochaines années.

L'année 2019 marque deux anniversaires importants pour la CCN. D'abord, les 120 ans du début des travaux pour bâtir la capitale telle que nous la connaissons aujourd'hui, sous la direction de l'ancien premier ministre Sir Wilfrid Laurier. Ensuite, les 60 ans

de l'adoption de la *Loi sur la capitale nationale* par le Parlement, laquelle a établi la CCN pour qu'elle poursuive ces travaux.

Cette année anniversaire offre l'occasion de nous inspirer du passé et des travaux de nos prédécesseurs, et de réfléchir à l'avenir et à ce que nous souhaitons pour la région de la capitale au cours des années et des décennies à venir.

J'ai employé les premières semaines de mon mandat en tant que premier dirigeant à rencontrer le plus de gens possible liés à la CCN : les employés actuels et d'anciens employés, ainsi que les membres du conseil d'administration, bien sûr, mais aussi des résidents de la capitale, des groupes communautaires et leurs dirigeants, des élus des trois ordres de gouvernement, des représentants de la Nation algonquine, sur le territoire ancestral de qui la capitale s'est développée, et de nombreux autres intervenants. Le message qui m'a sans cesse été répété est que l'on croit profondément au potentiel de la capitale et au rôle de la CCN dans la réalisation des grandes promesses qu'il offre.

Je suis certain que cet espoir en l'avenir, et cette confiance en la CCN, ont été renforcés par les progrès réalisés au cours de la dernière année dans plusieurs projets majeurs d'édification de la capitale.

Ceux-ci comprennent l'excitant projet de revitalisation de la pointe Nepean, laquelle deviendra un pôle d'activité du cœur de la capitale, un lieu emblématique transformé en espace public dynamique et relié à l'animation du marché By, à la dignité tranquille du Musée des beaux-arts du Canada et à la beauté sauvage de la rivière des Outaouais.

Ils comprennent aussi un plan inspirant qui invite les résidents et les visiteurs à se réapproprier les terrains riverains situés à l'ouest du cœur urbain, par la création d'un beau parc linéaire animé sur la rive sud de cette rivière.

Ces projets comprennent aussi l'association avec des partenaires pour créer une installation novatrice destinée à la conception et à la mise à l'essai de véhicules automatisés, ainsi qu'un complexe cinématographique et un pôle de création à la fine pointe, qui permettront d'accroître l'innovation, les perspectives et les investissements dans la capitale.

Ils comptent également la collaboration avec nos partenaires pour redonner l'accès public à la chute des Chaudières, l'une des merveilles naturelles de la capitale, qui était inaccessible depuis des générations, de même que la consultation des intervenants et du public sur l'avenir du parc de la Gatineau et l'actualisation du Plan directeur du parc pour veiller à ce que sa grande beauté naturelle continue de s'épanouir et que les générations futures puissent l'apprécier et en profiter.

Au cours de la dernière année, la CCN a aussi poursuivi ses travaux de remise en état de nombreux actifs patrimoniaux, qu'a permis le financement de 55 millions de dollars octroyé par le gouvernement fédéral dans le budget de 2018. Ces travaux comprennent la réfection du pont du Portage, qui relie le Québec et l'Ontario, la réhabilitation du pont tournant Hog's Back, qui enjambe le canal Rideau, ainsi que la remise en état de plusieurs autres infrastructures, promenades et édifices.

En outre, dans son budget de 2019, le gouvernement a demandé à la CCN de jouer un rôle actif dans la gestion des liaisons interprovinciales de la région de la capitale, une tâche que nous sommes en voie d'assumer.

Au cours de cette année, la CCN a aussi maintenu, et même développé, sa solide culture de mobilisation du public au moyen d'un vaste programme de consultations publiques, d'améliorations importantes à son site Web et à ses fils de médias sociaux, d'une autre saison d'activités remplie et réussie au Labo d'urbanisme, ainsi que de sa collaboration et de son dialogue constants avec la Nation algonquine.

Elle a également lancé durant cette période un nouveau processus pour le réaménagement des plaines LeBreton, qui mettra à profit les expériences passées et les leçons apprises pour veiller à ce que ce lieu central du paysage de la capitale réalise son plein potentiel et devienne un quartier dynamique, branché et accueillant.

Cependant, il a aussi fallu relever des défis. L'importance des efforts que déploie la CCN pour rendre la capitale plus durable et résiliente a été mise en évidence de manière dramatique au printemps dernier.

En effet, la région a dû, une fois de plus, faire face aux conséquences de phénomènes climatiques extrêmes, dangereux et imprévisibles, cette fois sous la forme d'inondations dévastatrices. Il s'agit d'une épreuve constante pour les urbanistes de partout, et à laquelle la CCN répond dans tous les aspects de ses opérations, guidée par la nouvelle Stratégie de développement durable qu'elle a lancée à l'automne 2018. Cette stratégie judicieuse et ambitieuse prévoit des mesures qui, j'en suis certain, seront très bénéfiques pour la capitale.

Alors que cet exercice bien rempli se termine et qu'un nouvel exercice s'ouvre devant nous, je profite de l'occasion pour remercier, au nom de la capitale et de la population canadienne, toutes les personnes qui jouent un rôle auprès de la CCN pour leurs efforts remarquables, et, sur un plan plus personnel, pour l'accueil chaleureux et encourageant qu'elles m'ont réservé depuis mon arrivée.

Je tiens aussi à remercier nos partenaires, les intervenants, les entrepreneurs et les membres de la collectivité pour leur collaboration.

Je remercie également les membres du conseil d'administration de la CCN, et particulièrement le président, Marc Seaman, pour leur soutien constant et leurs conseils très appréciés. Je souhaite aussi souligner la contribution de mon prédécesseur, Mark Kristmanson, Ph. D., qui a dirigé la CCN pendant la plus grande partie de la période visée par le rapport.

Et enfin, je remercie le personnel talentueux, créatif, novateur et enthousiaste de la Commission de la capitale nationale pour son dévouement et ses efforts soutenus à faire de la région de la capitale du Canada un endroit toujours plus agréable.

La tâche de bâtir une capitale de calibre mondial, qui a véritablement débuté il y a 120 ans, n'a pas de fin. Il est rassurant de savoir qu'autant de gens et d'organisations travaillent de concert pour voir à ce que la capitale du Canada continue d'être une source de fierté et d'inspiration pour les Canadiens et que, même après de nombreuses décennies d'édification de la capitale, le meilleur reste à venir.

Le premier dirigeant,



Tobi Nussbaum



CRÉER DES LIEUX D'INTÉRÊT DANS LA CAPITALE

Après le succès des célébrations du 150^e anniversaire du Canada, la Commission de la capitale nationale (CCN) oriente maintenant ses efforts sur la réalisation de projets ambitieux visant à transformer la capitale. Ces projets mettent en relief le potentiel de développement de la région et témoignent de l'importance d'explorer les possibilités offertes par les nouvelles idées et les nouveaux partenariats. Ils sont aussi le reflet des efforts constants de l'organisation pour construire une capitale du 21^e siècle, une tâche particulière qui demande de respecter l'esprit des lieux, lequel s'est souvent développé au fil des décennies, tout en s'adaptant aux positions actuelles et futures en matière de design qui appellent au changement, souvent rapidement. Mais surtout, ces projets font ressortir l'importance de susciter une discussion citoyenne animée sur les meilleures façons de créer des lieux publics dynamiques, inspirants et accessibles à tous les Canadiens.

« Vivre dans la région de la capitale nationale – et y travailler – c'est profiter directement des activités de la CCN. C'est ce que j'adore de mon travail. Je trouve très gratifiant de me promener dans les environs, avec ma famille, en contemplant nos réalisations et nos projets en cours. »

Valérie Simard

Agente des finances au bureau de la direction
10 ans

◀ Le débarcadère Richmond, qui a été achevé en 2018, est un lieu public d'accès universel situé à l'est du pont du Portage, au cœur de la capitale. Le Monument de la Marine royale canadienne et le sillage naval se trouvent dans cette oasis tranquille.

Plaines LeBreton

Planifier l'avenir des plaines LeBreton reste au sommet des priorités de la CCN. Grâce à ce projet transformateur, un des plus grands espaces urbains du cœur de la capitale du Canada deviendra un lieu animé où se fondent des éléments résidentiels, commerciaux, culturels et sociaux, mis en valeur par des installations de calibre mondial. Le réaménagement des plaines LeBreton, un espace à usage mixte de 22,66 hectares (56 acres), prévoit la création d'un quartier dynamique, ouvert et écologiquement durable au cœur de la capitale du Canada.

En 2016, la CCN a amorcé des négociations officielles avec le groupe RendezVous LeBreton (RLG) pour le réaménagement des plaines LeBreton. Malheureusement, des problèmes au sein du partenariat de RLG a mené à un processus de médiation qui a échoué. Le conseil d'administration de la CCN a donc annulé la demande de propositions, annulation qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019. Le conseil demeure toutefois attaché à l'idée de créer un lieu visionnaire pour les résidents et les visiteurs, qui contribuera de manière durable et audacieuse à une capitale nationale encore plus remarquable.

La CCN a lancé un nouveau processus qui lui permettra de tirer profit des leçons apprises. La décision d'amorcer sans délai l'élaboration d'un plan conceptuel repose sur une approche qui inclut une stratégie immobilière souple et permet à la société d'État d'exploiter les possibilités et de nouvelles idées.

Durant ce processus, la CCN continuera de solliciter les commentaires du public dans le cadre de consultations. Profitant de la participation, dès le début du processus, de la Nation algonquine, des intervenants, des résidents des quartiers environnants et de la Ville d'Ottawa, la société d'État est bien placée pour lancer la prochaine étape d'aménagement de ces terrains. La poursuite du dialogue avec les Autochtones, ce qui comprend de les consulter de manière officielle sur des projets envisagés dans des secteurs avoisinants, constitue un élément important du processus de réaménagement et continuera de l'être.

Après les consultations publiques, le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton sera soumis à l'approbation du conseil d'administration de la CCN en janvier 2020.



« Le potentiel de développement des plaines LeBreton est indéniable. Nous avons une occasion sans précédent de créer un nouveau quartier dynamique, prospère, relié et durable et une destination visionnaire au cœur de la capitale du pays — une chance de bâtir quelque chose de grand et de le bâtir ensemble. »

Tobi Nussbaum,
Premier dirigeant



« Point de rencontre de la ville et de l'État, la rue Sparks occupe une place vraiment importante dans l'histoire de la capitale et contribue également à son caractère. À titre d'intendante du patrimoine culturel et bâti de la capitale, la Commission de la capitale nationale est ravie de collaborer avec ses partenaires de la Ville et du gouvernement fédéral pour qu'elle connaisse un avenir dynamique. »

Tobi Nussbaum
premier dirigeant

Domaine public de la rue Sparks

La rue Sparks, qui s'étend d'est en ouest de la rue Elgin à la rue Lyon, est reconnue pour ses propriétés historiques, son architecture de la fin du 19^e siècle et sa proximité de la colline du Parlement. Située au cœur de la capitale du Canada, elle constitue une zone de transition, son domaine public distinctif réunissant les fonctions municipales et de siège du gouvernement.

La première rue piétonnière du Canada a subi de nombreux changements au fil du temps. Ses racines remontent au territoire traditionnel de la Nation algonquine anishinabée, puis à Nicholas Sparks, promoteur éminent du 19^e siècle. Au 20^e siècle, la rue Sparks a été le théâtre de plusieurs premières à Ottawa, dont le tramway électrique et le pavage de rue, pour ne nommer que celles-là, s'étant forgé une réputation de rue principale animée.

En 2000, la Ville d'Ottawa a désigné le secteur « district de conservation du patrimoine de la rue Sparks » en raison de sa riche valeur historique et patrimoniale. Cependant, au cours des 20 dernières années, la rue piétonnière s'est graduellement dégradée. Bon nombre des installations et des interventions d'esthétique urbaine et de programmes sont devenues disparates et ne cadrent pas avec le concept original ni avec les politiques d'orientation, les plans et les lignes directrices en matière de design établis pour la rue.

En 2018-2019, la CCN a travaillé avec ses partenaires pour examiner les usages actuels et potentiels de

la rue et pour faire participer le public à l'établissement d'une vision commune renouvelée pour l'avenir de la rue Sparks. Un local ayant vitrine sur la rue Sparks, situé au 79, a été ouvert pour faciliter cette discussion, et deux consultations publiques, ainsi que plusieurs ateliers avec les intervenants ont permis d'obtenir des commentaires précieux qui accordent une place importante à l'accès piétonnier et à la mobilité à pied. Une séance du Labo d'urbanisme de la CCN a aussi été organisée en septembre 2018 pour examiner comment créer des espaces piétonniers réussis.

Le potentiel offert par ce lieu d'importance nationale étant de plus en plus reconnu, un plan pour rajeunir la rue Sparks s'est imposé. La Ville d'Ottawa a proposé la tenue d'un nouvel exercice, en collaboration avec la CCN, l'Administration du mail de la rue Sparks et Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), en vue d'orienter le réaménagement.

En mars 2019, une ébauche de plan du domaine public de la rue Sparks a été présentée au public. Le plan expose des principes et des recommandations de design tirées des diverses études réalisées et des commentaires formulés par le public. Ces recommandations comprennent l'aménagement d'espaces publics polyvalents conçus pour accueillir des activités spéciales, des installations artistiques et des échanges culturels de portée municipale, régionale, nationale et internationale.

La dernière étape d'élaboration du plan du domaine public de la rue Sparks débute, et celui-ci sera soumis à l'approbation du conseil municipal d'Ottawa, puis à celle du conseil d'administration de la CCN en septembre 2019.



Points d'activation

Travailler à l'animation de lieux marquants le long des promenades a permis à la CCN de mettre en valeur certains des attraits distinctifs de la région de la capitale nationale. La Taverne sur la colline, une cantine saisonnière en plein air située à la maison des serres du parc Majors' Hill, a connu une deuxième saison réussie à l'été 2018. Le parc offre une vue magnifique sur la rivière des Outaouais, le canal Rideau et les édifices du Parlement, et la maison des serres est la dernière partie qui subsiste du complexe serricole du parc Major's Hill démantelé en 1937-1938.

Compte tenu de cette réussite, la CCN a ouvert une deuxième cantine saisonnière en 2018. À la Taverne sur les chutes, les clients peuvent profiter d'un emplacement de choix sur le boulevard de la Confédération, qui offre une vue magnifique sur les chutes Rideau.

De plus, dans un effort d'offrir un accès public accru au vaste réseau des berges de la région, le service de bateau-taxi a été prolongé jusqu'au quai du débarcadère Richmond depuis juillet 2018. Cet arrêt constitue un ajout remarquable aux quais actuels, situés aux écluses du canal Rideau et au Musée canadien de l'histoire, offrant aux touristes et aux résidents de meilleures liaisons vers différents points d'intérêt se trouvant le long des cours d'eau.

La CCN poursuit son engagement avec les élus et les associations communautaires de la région pour déterminer d'autres endroits où des points d'activation pourraient être installés dans la capitale.

Défi Berges de la capitale

L'un des projets marquants du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 est la transformation des terrains riverains historiques en parcs publics animés. Depuis 1950, les documents de planification de la capitale moderne promeuvent le désir de restaurer les berges de la région, reconnues comme le fondement de l'industrie et du commerce régionaux. Aujourd'hui, le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais et le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais établissent la vision d'avenir et les éléments de programme pour les terrains riverains et reconnaissent les attentes de la collectivité qui veut récupérer les berges de la région de la capitale nationale pour que le public puisse en profiter.

Dans le cadre du Défi Berges de la capitale, des étudiants de niveau postsecondaire de partout au pays étaient invités à proposer des idées novatrices pour aménager des espaces riverains importants situés aux abords de la rivière des Outaouais. Les participants au concours, qui devaient être inscrits à un programme de design, d'architecture ou d'urbanisme d'une université ou d'un collège canadien reconnu, devaient axer leurs idées sur un de ces deux espaces : parc Jacques-Cartier Sud (berge nord) et pôle Parkdale (berge sud).

Le parc Jacques-Cartier Sud est l'un des grands parcs urbains de l'île de Hull. Situé à l'extrémité du pont Alexandra, il compte de grands espaces ouverts et des boisés riverains et est très recherché pour la tenue d'événements. Les participants étaient invités à examiner comment redynamiser ce parc urbain situé au cœur de la région de la capitale nationale.



Monastère des Servantes de Jésus-Marie

Dans le cadre de son engagement à améliorer l'accès public aux berges de la rivière des Outaouais, la CCN a acquis le monastère des Servantes de Jésus-Marie en 2017. Cette propriété riveraine, située au 210, rue Laurier à Gatineau, a été établie comme couvent en 1902 et a abrité une congrégation de religieuses pendant plus de 100 ans. Au cours du dernier siècle, celle-ci a occupé une place particulière au sein de la collectivité locale.

Conformément au Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais, lorsque les activités en cours au couvent prendront fin, la propriété pourrait être utilisée de manière à contribuer au dynamisme récréatif du parc Jacques-Cartier et à sa fonction de lieu de rencontre, de destination touristique et d'espace d'expression culturelle.

Les plans proposés pour ce lieu visent à mettre en évidence l'histoire du couvent et à préserver les éléments du bâtiment et des terrains avoisinants pour appuyer encore davantage cette idée. Ainsi, les usages potentiels du bâtiment devraient être complémentaires à sa valeur patrimoniale : centre culturel, centre d'exposition, musée ou centre d'enseignement culturel ou artistique. Il est suggéré de réaménager les terrains se trouvant derrière le bâtiment de manière à les intégrer au parc Jacques-Cartier et de permettre au public de se déplacer librement sur la propriété.

À l'automne 2018, la CCN a tenu une série de consultations pour aider à déterminer les préférences des intervenants et du public concernant les usages futurs potentiels du couvent. Les membres de la congrégation des Servantes de Jésus-Marie, les amis du monastère, y compris le personnel, des bénévoles, des visiteurs et d'anciens membres du personnel du monastère, de même que le public ont été invités à participer à la discussion concernant les usages futurs potentiels de la propriété. De nombreux participants au processus appuient les principes de conception présentés dans le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.

Le bail actuel prenant fin en mars 2020, la CCN travaillera à la définition d'une vision pour la propriété fondée sur les commentaires recueillis durant le processus consultatif. Une demande de propositions devrait être lancée au printemps 2019.

Le pôle Parkdale se trouve dans un secteur du parc riverain de la berge sud qui marque la transition entre le caractère urbain du cœur de la capitale et le cadre plus naturel des alentours du lac Mud. Il offre des vues magnifiques de la rivière des Outaouais, du secteur du cœur de la capitale et des collines de la Gatineau. Les étudiants qui avaient choisi cet espace devaient trouver une façon de le transformer de manière à ce que l'ancienne infrastructure de la promenade laisse une plus grande place au parc public.

Un jury multidisciplinaire, formé de professionnels en urbanisme et en design, a examiné les propositions, et les deux projets gagnants ont été annoncés en avril 2019. Les premiers prix ont été décernés à Bennett Oh, Jinsu Park et Lyric Barnik, de l'Université de Waterloo, pour leur proposition concernant le parc Jacques-Cartier Sud, et à Ji Song Sun, Emily Kaing et Liyang Wan, de l'Université de Calgary, pour leur proposition concernant le pôle Parkdale. Les deux équipes ont présenté leurs idées lors d'une séance spéciale du Labo d'urbanisme de la CCN en mai 2019.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Chargée de bâtir la région de la capitale nationale du Canada en fonction de son importance nationale, la CCN possède une longue tradition de création de lieux. Les nombreuses réalisations de 2018-2019 représentent les premières étapes ambitieuses vers la création réfléchie de lieux publics animés et sont le résultat des efforts concertés de la CCN en matière de planification à long terme, d'intendance de la capitale et d'établissement de partenariats créatifs.

Mettant l'accent sur les interrelations entre les gens et l'environnement bâti à l'échelon local, la CCN s'est employée à prioriser les citoyens qui marchent dans les rues, roulent sur les sentiers cyclables et profitent des berges de la capitale de notre pays. Les orientations concernant ces espaces sont, de plusieurs façons, inspirées de nos histoires communes et en sont le reflet. Elles sont aussi guidées par nos responsabilités communes pour bâtir une capitale dynamique, résiliente et où il fait bon vivre.

Cela comprend de concilier les besoins modernes liés à ce qui constitue déjà un environnement urbain unique — un lieu de vie, une destination touristique et le siège du gouvernement du Canada — avec des pratiques de conception durables qui mettent en valeur et protègent le caractère naturel de la région.

La CCN est fière d'accomplir un mandat qui, ancré dans la participation communautaire, met à profit tous ces actifs. Ce faisant, elle est en mesure d'imaginer un endroit conçu par et pour les Canadiens, un endroit qui compte des milieux à usage mixte, audacieux et nouveaux, et qui redonne aux résidents et aux visiteurs l'accès à des lieux qui inspirent depuis longtemps un sentiment d'appartenance.



▲ La patinoire du canal Rideau sillonne le cœur de la région de la capitale nationale. Elle a accueilli près de 1,5 million de visiteurs durant l'hiver 2018-2019.



PLANIFICATION À LONG TERME

En sa qualité de planificatrice à long terme de la région de la capitale, la CCN met en valeur le caractère naturel et culturel de la capitale pour que celle-ci soit une source d'inspiration pour l'ensemble des Canadiens et illustre notre riche passé, notre présent dynamique et l'essence de notre avenir.

« Pour un planificateur, il n'y a pas de meilleur endroit où travailler qu'à la CCN! Nous voyons grand et visons l'excellence. Ce qui veut dire, en partie, bâtir sur les fondements que nous ont légués nos prédécesseurs pour créer un environnement optimal, unique, un lieu représentatif de notre capitale. Je suis emballé par l'éventail de moyens à notre disposition pour façonner l'avenir de la région en transformant les rêves en réalité. Tous travaillent de concert pour améliorer les conditions existantes, et nous nous fixons chaque jour des objectifs d'excellence ambitieux pour que tout design allie impératifs d'aménagement et durabilité. »

Arto Keklikian

Planificateur en chef des transports
37 ans

« En tant que chef des services d'approvisionnement, je veille à ce que la CCN utilise les fonds publics de manière responsable — et à ce qu'elle en ait pour son argent! Mon équipe voit à l'exécution de contrats de toutes sortes, de la réparation des actifs à leur entretien, en passant par le soutien aux services internes. Trouver le moyen de satisfaire aux exigences opérationnelles tout en respectant le processus contractuel est une composante essentielle de l'entretien des terrains de la CCN, afin que les résidents et les visiteurs de la capitale en profitent pleinement. »

Andrew Marton

Chef, Services d'approvisionnement
3 mois

◀ Installation récréative appréciée, le sentier des Voyageurs se trouve sur la berge nord de la rivière des Outaouais.



Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais

La berge sud est considérée depuis longtemps comme un élément distinctif de valeur de la région de la capitale nationale. Terres publiques d'une superficie d'environ 219 hectares (540 acres), le parc s'étend sur 9 kilomètres le long de la berge sud-ouest de la rivière des Outaouais. La promenade Sir-John-A.-Macdonald, terminée en 1967, a été conçue pour offrir aux visiteurs une belle route et de beaux sentiers panoramiques le long de la zone riveraine. Sa présence durable fournit un exemple d'excellence en conception et en construction de route panoramique, et elle est un legs de l'année du centenaire du Canada.

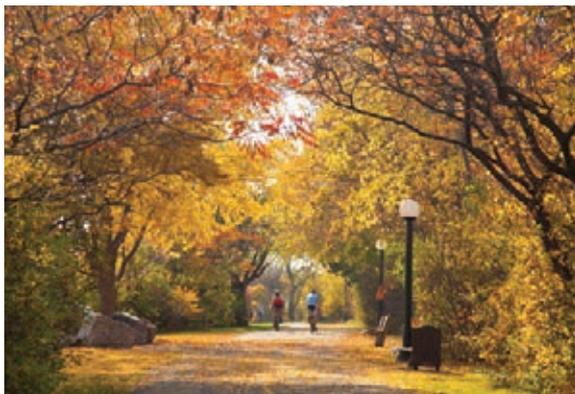
Le conseil d'administration de la CCN a approuvé le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais en juin 2018. Les principaux objectifs stratégiques du Plan comprennent d'améliorer l'accès et la connectivité de la zone riveraine, d'en faciliter l'usage toute l'année, d'augmenter les éléments de conception durable, de protéger les attraits naturels, de conserver le patrimoine culturel et de permettre aux cyclistes et aux piétons de se déplacer de façon plus sécuritaire.

Plage Westboro

À l'heure actuelle, la CCN pose les premiers jalons vers la revitalisation de la berge sud en lançant le projet de réaménagement du secteur de la plage Westboro. Les concepts proposés cadrent avec le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais et comprennent un nouveau pavillon offrant des locaux réservés aux activités de la plage ainsi qu'à des activités communautaires et commerciales.

Mobiliser la collectivité et la population canadienne en général pour s'assurer que notre travail tient compte des divers points de vue et expériences demeure une priorité de la CCN. Lors de la première ronde de consultations publiques, qui se tiendra au printemps 2019, on demandera aux participants de donner des idées sur les façons d'améliorer la plage Westboro. Une deuxième ronde de consultations publiques en ligne et en personne aura lieu en 2020 pour obtenir des commentaires sur les propositions d'aménagement présentées.

À terme, le projet vise à améliorer l'expérience en toutes saisons des usagers de la plage et des lieux, de même qu'à trouver des possibilités de mettre en valeur le patrimoine bâti et les attraits archéologiques du secteur, dont les pavillons actuels et l'ancienne scierie Skead. Le réaménagement profitera aussi de l'implantation future du train léger sur rail de la Ville d'Ottawa.



Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais

Le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais vise à créer une destination riveraine du 21^e siècle au cœur d'une capitale verte. Approuvé par le conseil d'administration en avril 2018, le plan est conçu pour orienter l'aménagement futur le long des terrains riverains de Gatineau en présentant une vision globale à long terme. Cela signifie notamment de voir à ce que l'utilisation des terrains proposée offre une vaste gamme d'expériences aux visiteurs, donne accès à la rivière, mette en valeur le symbolisme de la capitale et fasse ressortir l'environnement naturel. De plus, le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais cherche à mettre de l'avant une vision reconnaissant que ces secteurs demeurent des lieux de mémoire vivants qui racontent l'histoire du territoire et de la présence algonquienne dans la région de la capitale nationale.

Compte tenu de la portée du plan, lequel vise un territoire de 68,8 hectares de terrains à usage mixte et 7,4 kilomètres de berges autour de l'île de Hull, la CCN travaille actuellement à la réalisation de deux grands projets : le monastère des Servantes de Jésus-Marie et le parc Jacques-Cartier Sud. Ces projets contribueront à transformer ces espaces verts communautaires par la création de pôles d'activités qui préservent l'esprit des lieux et améliorent les liaisons le long de la berge nord.

Plan stratégique du Sentier de la capitale

La CCN est responsable du Sentier de la capitale, 236 km de sentiers polyvalents qui sillonnent la région de la capitale du Canada. Possédant une longue expérience de l'aménagement de sentiers, la CCN veille à ce que ce vaste réseau soit et demeure une remarquable voie de la découverte de la capitale qui relie de grands espaces naturels, des paysages culturels et des points d'intérêt symboliques.

Durant la dernière décennie, la CCN s'est fondée sur le document *Réseau de sentiers de la région de la capitale du Canada – Plan stratégique de 2006*, qui établit une vision commune claire pour chacun des 21 sentiers. Ce plan découlait des nombreuses améliorations apportées au réseau, comme la construction de 20,5 kilomètres de nouveaux sentiers et l'installation d'une nouvelle signalisation pour assurer la sécurité de tous les usagers.

En 2018, la CCN a commencé le processus de révision du plan stratégique en vue de fournir un cadre pour l'aménagement futur et la gestion au quotidien du Sentier de la capitale. Le Plan stratégique du Sentier de la capitale renouvelé complétera le plan précédent, tout en répondant à plusieurs nouvelles réalités, dont l'utilisation accrue des sentiers, l'arrivée de nouveaux véhicules sur le marché, la demande de nouveaux points d'accès et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Plusieurs consultations publiques, en personne et en ligne, ont eu lieu au début de 2018, dans le cadre desquelles on demandait aux participants d'aider la CCN à définir une vision préliminaire et à élaborer des objectifs stratégiques pour le nouveau plan. De nombreuses réunions avec les intervenants, comme la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau, les groupes d'intérêts, les services d'urgence municipaux et les partenaires fédéraux, ont aussi eu lieu au cours de 2018-2019.

Une ébauche de plan est en cours d'élaboration. Elle sera axée sur un concept de réseau idéal et présentera des mesures, des stratégies et des lignes directrices précises pour le réseau du Sentier de la capitale. La version finale devrait être présentée au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier ainsi qu'au conseil d'administration en 2019-2020.

Révision du Plan directeur du parc de la Gatineau

D'une superficie d'environ 36 131 hectares, le parc de la Gatineau constitue une aire de conservation naturelle remarquable située à quelques minutes du cœur urbain de la capitale. La grande splendeur du parc — ses sentiers, ses forêts, ses lacs et ses points de vue — a été définie dans les premiers plans régionaux comme un attrait essentiel contribuant au caractère unique de la région de la capitale.

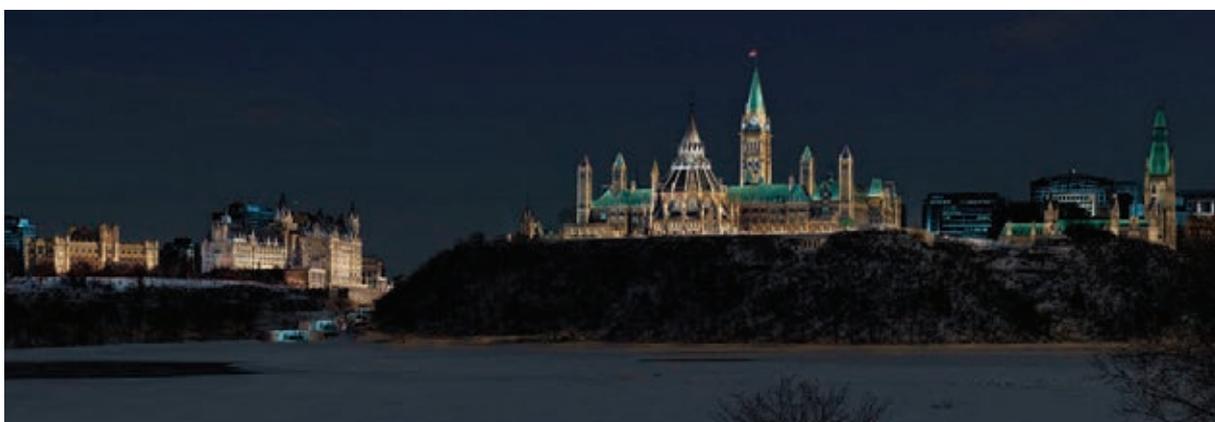
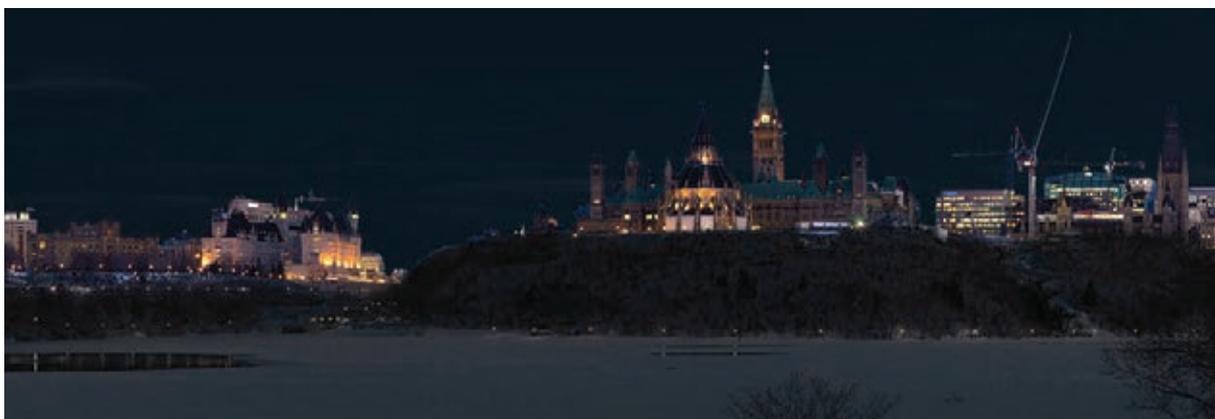
Dans le cadre de son processus de planification, la CCN révisé ses plans directeurs tous les 10 ans, dans un horizon de 50 ans. Les travaux de révision et de mise à jour du Plan directeur du parc de la Gatineau de 2005 ont débuté en 2017, dans le but de faire entrer le parc dans le 21^e siècle. Le plan révisé tirera profit des leçons apprises en matière de conservation, de gestion et d'embellissement des infrastructures et des ressources naturelles et récréatives et contribuera à orienter les investissements dans le parc de la Gatineau. De plus, parallèlement au Plan de la capitale du Canada, il servira à exposer l'orientation de la politique à long terme concernant le parc de la Gatineau.

Les deux premières étapes de l'examen comprenaient divers processus de consultation auprès du public, des intervenants et des groupes autochtones concernant la vision du parc. En novembre 2018, dans le cadre de la troisième étape de l'examen, la CCN a sollicité d'autres commentaires sur les concepts d'aménagement et les affectations du sol, de même que sur les politiques et les orientations stratégiques. Plus de 4 500 personnes ont participé à ces discussions.

Le processus consultatif se poursuivra au printemps 2019. Plusieurs rencontres sont prévues dans la région de la capitale nationale pour valider l'orientation stratégique et faire participer le public à l'élaboration des objectifs stratégiques des plans de gestion du parc. La quatrième étape est prévue pour la fin de 2019, et une ébauche de plan sera établie au printemps 2020.

En définitive, la révision du Plan directeur du parc de la Gatineau donne aux responsables des politiques l'occasion de mettre en évidence le leadership du Canada en matière de protection de l'environnement. Elle illustre aussi le dévouement de la CCN à l'égard de la conservation du patrimoine naturel et culturel du « parc de conservation de la capitale » pour les générations à venir.





Plan lumière de la capitale

Le Plan lumière de la capitale de 2017 à 2027 de la CCN, premier du genre, définit une vision de mise en lumière claire et cohérente pour mettre en valeur la beauté de la capitale la nuit et enrichir l'expérience offerte aux résidents et aux visiteurs. Constituant l'un des projets marquants énoncés dans le Plan de la capitale du Canada, il rendra la vie nocturne de la capitale plus attrayante, plus sécuritaire et plus durable du point de vue environnemental.

Le personnel de la CCN utilise couramment cet outil de planification et de conception pour orienter l'élaboration et la révision de stratégies et de projets de mise en lumière. Le contenu du Plan est axé sur la consolidation du paysage central de la capitale dans

un contexte nocturne et traite de l'éclairage de lieux, d'édifices, de monuments et d'œuvres d'art public importants du centre urbain.

En 2018, l'Institut canadien des urbanistes a décerné à la CCN le Prix du mérite dans le cadre de ses Prix d'excellence en urbanisme pour le Plan lumière de la capitale. Ce prix vise à récompenser des projets pour leur excellence en urbanisme et leur contribution à la profession.

La CCN continuera de collaborer avec ses partenaires de façon continue, notamment avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, pour réaliser les objectifs du Plan lumière de la capitale dans les secteurs qui ne relèvent pas de la société d'État.



INTENDANCE DE LA CAPITALE

La CCN est la plus importante propriétaire foncière de la région de la capitale et, à ce titre, elle est la principale intendante chargée de l'entretien et de la protection des lieux publics essentiels du patrimoine symbolique, naturel et culturel du Canada.

« La CCN est la gardienne des espaces verts entourant les six résidences officielles du Canada. Je tire beaucoup de fierté du rôle qui m'est confié dans la préservation écologique de leur aménagement historique. En 2018-2019, mon équipe a acquis une nouvelle technologie qui facilite l'entretien continu et sans pesticides des terrains de chaque résidence. En établissant des normes élevées de gestion durable des propriétés et en promouvant le jardinage respectueux de l'environnement, la CCN perpétue la tradition de conservation de ces lieux d'exception pour les générations futures. »

Nicholas Westwood

Gestionnaire, Aménagement et serres
3 ans

« La Ceinture de verdure est une ressource extrêmement précieuse, à la fois parce qu'elle présente une grande biodiversité indigène à proximité de la capitale nationale et parce qu'elle offre un terrain de recherche unique en son genre. Les études que nous y avons réalisées jusqu'à présent nous ont aidés à mieux connaître les secteurs de la capitale nationale où il y a un risque de transmission de la maladie de Lyme et à faire l'essai d'interventions prometteuses pour réduire l'exposition humaine aux tiques qui en sont porteuses. »

Manisha Kulkarni, Ph. D.

Professeure adjointe
École d'épidémiologie et de santé publique
Université d'Ottawa

◀ Vue des ruines « Carbide » Willson, au lac Meech dans le parc de la Gatineau. La CCN est la gardienne de ces ruines, considérées comme ayant une valeur patrimoniale pour la région.

Gestion des actifs

En sa qualité de plus grande propriétaire foncière de la région de la capitale du Canada, la CCN est responsable de nombreux terrains et biens publics d'importance nationale. Ces terrains, d'une superficie totale de 535 kilomètres carrés et comprenant de nombreux actifs naturels et bâtis, servent tous les jours aux visiteurs et aux résidents et contribuent à définir le patrimoine symbolique, naturel et culturel de la région de la capitale du Canada.

Étant donné l'ampleur de son portefeuille immobilier diversifié, la CCN s'emploie à relever le défi permanent d'entretenir et de conserver ses actifs. En raison de ressources limitées, elle a différé l'entretien de certains actifs pour prioriser d'autres travaux visant essentiellement à régler des problèmes de santé et de sécurité.

Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de 2018 qu'il s'engageait à réduire le déficit de financement. Un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans a permis à la société d'État de lancer le long processus de revitalisation de ses actifs ayant grand besoin d'être réparés. Tous les projets financés par le budget de 2018 ont été amorcés, et la majorité d'entre eux sont en bonne voie d'être achevés d'ici la fin de l'exercice 2019-2020.

La CCN continuera de travailler avec le gouvernement pour régler la question de ses besoins de financement à long terme et s'assurer que les actifs de la région de la capitale sont entretenus adéquatement.

Attrait naturels dont la CCN est l'intendante

- 23 parcs urbains
- 75 kilomètres de zone riveraine
- 50 lacs
- 39 600 hectares de terrains boisés
- 2 500 hectares de milieux humides
- 5 600 hectares de terres agricoles





Actifs bâtis dont la CCN est l'intendante

- 1 700 propriétés
- 6 résidences officielles
- Plus de 400 kilomètres de sentiers polyvalents et de promenades
- 145 ponts
- 194 monuments, œuvres d'art public, panneaux d'interprétation et plaques commémoratives

La valeur de remplacement approximative des actifs bâtis de la CCN est 1,7 milliard de dollars.

Sentier des Voyageurs

En 2017, la région de la capitale nationale a connu des inondations historiques. Étant donné les niveaux d'eau records, combinés aux débits records, de nombreux actifs riverains de la CCN ont été touchés, laissant des parcs et plus de 20 kilomètres de sentiers sous l'eau. Cela comprend un tronçon du sentier des Voyageurs, situé entre le Musée canadien de l'histoire et le pont du Portage.

Faisant partie du réseau du Sentier de la capitale, le sentier des Voyageurs procure aux résidents et aux visiteurs une expérience de découverte unique le long de la berge nord de la rivière des Outaouais. Ce sentier polyvalent de 29,5 kilomètres constitue un actif récréatif de valeur et offre une vue vraiment particulière sur la colline du Parlement.

Gravement endommagé par les inondations, le sentier des Voyageurs nécessitait des travaux de réfection importants. En décembre 2018, il a fait l'objet du premier grand projet d'infrastructure réalisé au moyen des fonds octroyés dans le budget de 2018. Aujourd'hui, le sentier est reconstruit selon les normes les plus élevées pour qu'il résiste mieux aux phénomènes météorologiques extrêmes à venir.

Rapport sur l'état des actifs du portefeuille des résidences officielles du Canada

Depuis 1986, la CCN assume les responsabilités de propriété et d'intendance des édifices et des terrains des résidences officielles du Canada. En plus des 6 résidences officielles, le portefeuille comprend aussi 50 dépendances, l'ensemble représentant une superficie brute totale d'environ 25 000 mètres carrés. Tous ces actifs sont « classés » ou « reconnus » édifices du patrimoine par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), ce qui témoigne de l'importance nationale de ce portefeuille.

Compte tenu de l'âge, de l'état et du caractère patrimonial des résidences officielles, les investissements nécessaires pour entretenir ces propriétés représentent une partie disproportionnée des fonds déjà limités dont la CCN dispose. La société d'État doit donc comprendre l'état de ses actifs afin de prendre des décisions stratégiques concernant ce portefeuille.

Le document *Résidences officielles du Canada – Rapport sur l'état des actifs du portefeuille*, publié en avril 2018, présentait une évaluation approfondie de l'état actuel des propriétés. Selon les conclusions du rapport, l'état de 58 p. 100 des dépendances et de 50 p. 100 des résidences principales est « faible » ou

« critique ». On estime que la CCN a besoin d'un financement ponctuel de 83 millions de dollars sur 10 ans pour corriger le problème de déficit d'entretien différé qui touche l'ensemble des six résidences officielles, ainsi que de crédits annuels de 24,6 millions de dollars pour l'entretien courant, les réparations et les projets de rénovation, conformément aux normes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada concernant l'entretien des biens immobiliers.

En 2018-2019, malgré des contraintes budgétaires récurrentes qui avaient été soulignées dans *Résidences officielles du Canada – Rapport sur l'état des actifs du portefeuille*, la CCN a réalisé ou entrepris de nombreux projets à Rideau Hall, édifice classé édifice du patrimoine datant d'avant la Confédération, y compris la restauration de l'aire de service ou servant au personnel, des travaux d'imperméabilisation et l'aménagement de l'avant-cour en granite. Des travaux de mise à niveau touchant le cycle de vie et la santé et la sécurité ont aussi été réalisés à d'autres résidences, comme le remplacement de la toiture et la mise à niveau d'éléments d'accès et du système d'extinction des incendies. La CCN continue de travailler avec le gouvernement pour répondre à ses besoins financiers à long terme et veiller à ce que les actifs puissent être entretenus adéquatement.





Profiter de la beauté du parc de la Gatineau toute l'année

Depuis la création du parc de la Gatineau, sa conservation et sa préservation sont demeurées prioritaires pour les résidants, les protecteurs de l'environnement et les responsables des politiques. Aujourd'hui, le parc est l'espace vert le plus vaste et le plus populaire de la région de la capitale nationale. La CCN est fière d'être la gardienne de cet extraordinaire attrait naturel, et elle travaille activement à la protection de ses écosystèmes et des espèces en péril qui y vivent, y contrôle les espèces envahissantes et y réalise des évaluations scientifiques.

La CCN demeure également résolue à offrir aux Canadiens des possibilités de loisirs durables dans le parc. La beauté particulière à chaque saison dans la région de la capitale nationale fait du parc de la Gatineau l'endroit idéal pour partir à l'aventure à n'importe quelle période de l'année. Du camping en été à la raquette en hiver, le parc offre une expérience unique en pleine nature à quelques minutes de la ville. La saison 2018-2019 a connu un grand succès : plus de 126 000 personnes sont passées au Centre des visiteurs, au 33, chemin Scott, et plus de 49 000 personnes ont visité le domaine Mackenzie-King.

De plus, le parc de la Gatineau continue d'accueillir des activités communautaires toute l'année, invitant les résidants et les touristes à découvrir le plus grand terrain de jeu naturel de la région. En 2018-2019, plus de 5 700 élèves ont participé aux programmes de la CCN et plus de 800 néo-Canadiens ont pris part à différentes activités de plein air, dont le carnaval d'hiver, la raquette et le camping d'été.

Coloris automnal

L'automne 2018 fut la troisième saison réussie du service de navette gratuite de la CCN, qui permet de se rendre des centres-villes d'Ottawa et de Gatineau aux points de vue populaires du parc de la Gatineau. En octobre, le partenariat de la CCN avec la Société de transport de l'Outaouais et OC Transpo a permis de transporter plus de 13 000 passagers dans le parc pour voir les splendides couleurs de l'automne, ce qui représente une augmentation de 24 p. 100 par rapport à l'année précédente. De plus, dans le cadre du Coloris automnal, plus de 5 000 personnes ont célébré la culture algonquine durant *l'Anishinabe Nibin* (l'été algonquin), au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau. Cette activité organisée en collaboration avec la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg permet aux résidants et aux visiteurs de la région de la capitale nationale d'apprendre sur le mode de vie traditionnel algonquin pendant une fin de semaine.

Projet de gestion responsable des sentiers

Le parc de la Gatineau offre environ 200 kilomètres de sentiers officiels pour pratiquer des activités en toutes saisons, dont la randonnée, le vélo de montagne, la raquette et le ski. Toutefois, on trouve aussi dans les limites du parc, un vaste réseau de sentiers non officiels créés par les usagers, qui nuisent à l'environnement du parc et qui entraînent un risque pour la sécurité publique.

La CCN a donc lancé le Projet de gestion responsable des sentiers. Son principal objectif est de réduire l'aménagement de sentiers non officiels et leur incidence globale sur l'environnement. Une bonne gestion du réseau de sentiers officiels permettra à la CCN de remplir son mandat de conservation du parc et de respecter ses obligations environnementales, tout en bonifiant les possibilités d'activités récréatives par l'offre de diverses options d'expériences de plein air.

De 2014 à 2017, de vastes consultations publiques ont été organisées en vue de faire participer les usagers du parc, les intervenants, les associations et les élus à la discussion sur la gestion des sentiers. Plus de 80 groupes et organismes ont été invités à prendre part à la discussion.

La CCN travaille actuellement avec des organismes bénévoles de la région afin d'intégrer environ 100 kilomètres de sentiers non officiels au réseau de sentiers officiels. De plus, environ 200 kilomètres de sentiers non officiels seront remis à l'état naturel afin de restaurer et de protéger des habitats fragiles.

En avril 2019, le conseil d'administration de la CCN a approuvé l'intégration de 16,5 kilomètres de sentiers non officiels au réseau des sentiers officiels du parc de la Gatineau. Ces travaux se poursuivront au cours des quatre prochaines années, et la CCN travaillera avec ses partenaires pour gérer un réseau de sentiers qui permet à la fois de répondre aux besoins récréatifs des usagers et de respecter l'intégrité écologique du parc.

« L'Association de vélo de montagne de l'Outaouais (AVMO) est très fière de son partenariat continu et dynamique avec la CCN. En travaillant ensemble et en mettant en commun nos ressources et notre expertise, nous avons pu introduire le vélo d'hiver comme nouvelle activité récréative dans le parc de la Gatineau. La CCN a été très réceptive à nos commentaires durant les consultations sur la gestion responsable des sentiers, et les usagers disposeront maintenant de sentiers à voie unique qui contribuent à la durabilité écologique et qui réduisent les effets sur l'environnement. »

Sandra Beaubien

Présidente, Association de vélo de montagne de l'Outaouais

NID DU BLUESFEST (#BLUESNEST)

En 2018, durant les préparatifs de l'un des plus importants festivals de musique extérieurs du Canada, le Bluesfest d'Ottawa, on a trouvé un nid de pluvier kildir dans l'espace que devait occuper la scène principale aux plaines LeBreton. Le pluvier kildir étant une espèce protégée en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* du Canada, la CCN devait obtenir un permis spécial d'Environnement et Changement climatique Canada pour déplacer le nid avant que les organisateurs puissent commencer la construction de la scène. Compte tenu des contraintes de temps, un permis a été rapidement délivré permettant à la CCN et à ses représentants, ainsi qu'au Bluesfest et au Woodlands Wildlife Sanctuary de déplacer le nid sans danger.

Le personnel de la CCN a construit une plateforme mobile de nidification artificielle, constituée de terre, d'herbe et de cailloux, pour simuler la surface de nidification d'origine. Un nouveau nid a aussi été fabriqué à l'emplacement définitif de celui-ci, où le sol a été exposé et garni de cailloux, de bâtons et d'herbe pour imiter le nid d'origine. Le Woodlands Wildlife Sanctuary a réussi à transférer les quatre œufs sur la plateforme mobile de nidification, et après chacun des nombreux courts déplacements de celle-ci, le couple de pluviers kildirs a continué de couvrir les œufs. Le 30 juin 2018, trois des quatre œufs ont éclos, et les deux adultes ont quitté le nid avec leurs poussins. Quand le dernier œuf a éclos, les agents de conservation de la CCN ont transféré le poussin abandonné, par ailleurs en santé, à l'Ottawa Valley Wild Bird Care Centre pour qu'il soit relâché dans la nature.





Fonds Canadiana

Le Fonds Canadiana, un comité spécial de la CCN, a pour mandat d'embellir et de mettre en valeur les espaces servant aux fonctions d'État dans les résidences officielles du Canada. Il est chargé de proposer des exemples de mobilier, d'œuvres d'art et d'objets d'art décoratifs à la Direction des résidences officielles qui pourraient faire l'objet de dons à la collection de la Couronne. Les dons choisis reflètent souvent le patrimoine ou les traditions artistiques du Canada ou ont un lien historique avec une ou plusieurs des résidences officielles.

En 2018-2019, la CCN a fait l'acquisition de près de 20 objets par l'entremise du Fonds Canadiana. Les dons comprenaient des meubles et des œuvres d'art, dont une collection d'œuvres d'artistes autochtones célèbres. Une collecte de fonds a aussi été lancée pour honorer la musique à Rideau Hall. Les efforts de cette collecte ont eu pour résultat le don de deux pianos à queue Steinway à la collection de la Couronne, par l'entremise du Fonds Canadiana, l'un étant destiné à la salle de bal historique et l'autre au salon de Rideau Hall. De plus, des fonds recueillis serviront à la préservation du piano de Glenn Gould, lequel se trouve normalement dans le grand salon, mais a été expédié chez Steinway à New York pour y être restauré.

Maison Asa-Meech

Nichée au cœur d'un peuplement de grands érables, la maison Asa-Meech, située au 601, chemin du Lac-Meech, fait partie des secrets bien gardés du parc de la Gatineau. L'origine de cette maison historique d'un étage et demi en planches à clin, acquise par la CCN en 1964, remonte à près de deux siècles lorsque le révérend Asa Meech traversa les hautes forêts et les collines escarpées qui entourent le lac Meech. Le révérend faisait partie des premiers habitants permanents des environs, et cette maison patrimoniale pittoresque témoigne de sa contribution aux débuts du secteur du lac, qui porte aujourd'hui son nom.

Reconnaissant l'importance culturelle et historique de la plus ancienne maison du parc de la Gatineau, la CCN a entamé la restauration complète de la résidence en 2018. Une évaluation approfondie réalisée par des spécialistes du patrimoine a révélé la présence de rondins et de clous taillés à la machine provenant de la première maison en bois rond du révérend, ce qui donne à penser que celle-ci aurait été intégrée à la structure en planches à clin toujours debout aujourd'hui. Un nouveau toit en bardeaux de cèdre a été installé, les planchers datant d'un siècle ont été revernis, et les planches à clin et les détails ornementaux distinctifs du 19^e siècle ont été minutieusement décapés, sablés et repeints.

La mise à niveau des systèmes mécaniques, des appareils ménagers et des appareils sanitaires offre de nouvelles possibilités de réutilisation adaptative. À titre de rappel des fermes patrimoniales de la Ceinture de verdure de la CCN, une poutre intérieure endommagée de la maison a été remplacée par une poutre de grange de 150 ans. Cette grange patrimoniale avait été rasée lors des tornades de 2018.

Le résultat de cette restauration est une réussite d'intendance spectaculaire. La structure historique, où se fondent l'ancien et le nouveau, fera partie du portefeuille locatif résidentiel de la CCN. Après les travaux qui restent à faire à l'été 2019, on conservera cette maison historique pendant de nombreuses années, permettant aux générations futures d'explorer le patrimoine culturel unique du parc de la Gatineau.



PARTENAIRE CRÉATIVE

Partenaire créative, la CCN s'engage utilement avec un large éventail d'intervenants et de citoyens et collabore avec eux pour bâtir une région de la capitale forte et distinctive qui représente tous les Canadiens.

« Puisque je fais partie de l'équipe de marketing de la CCN, je suis à même de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies novatrices pour atteindre notre public cible, c'est-à-dire les résidents et les visiteurs de la région de la capitale du Canada. En 2018-2019, nous avons changé notre approche pour la campagne hivernale du parc de la Gatineau. Nous avons ainsi réussi à augmenter de 18 p. 100 le nombre de laissez-passer d'hiver vendus par rapport à l'année précédente. Ce résultat témoigne de l'ardeur avec laquelle nous travaillons pour intéresser la population à nos multiples plans, programmes et initiatives. »

France Charlebois
Conseillère en marketing
5 ans

« La CCN accorde beaucoup d'importance à la transparence. Par conséquent, mon équipe appuie l'accès du public à l'information portant sur ses nombreuses initiatives, tout en veillant à protéger les renseignements personnels. La CCN prend au sérieux son rôle de partenaire du secteur public, et cette position est indissociable de son travail pour bâtir une capitale pour toute la population canadienne. En bref, nous aidons la CCN à rendre des comptes sur ses activités. »

Alain Belleville
Chef, Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels
2 ans et demi

◀ Comptant parmi les plus importants gestionnaires et propriétaires fonciers de la région de la capitale nationale, la CCN travaille avec les municipalités de la région pour bâtir une capitale pour tous les Canadiens.

Établir des relations avec les peuples autochtones

La CCN continue de chercher des façons d'établir des relations solides avec les chefs et les peuples autochtones locaux en veillant à ce que l'on tienne vraiment compte de leurs intérêts dans les nombreux projets et initiatives entrepris dans la région.

Délégation des chefs algonquins

En 2016, le premier dirigeant de la CCN a commencé à tenir des discussions sur une base régulière avec la délégation des chefs algonquins. Ce groupe de travail a été établi en vue de collaborer avec les chefs de la Nation algonquine et de favoriser un dialogue ouvert sur divers sujets, dont les grands projets de la région concernant la capitale, ainsi que la gestion et l'utilisation des terrains de la CCN. La délégation des chefs algonquins est ouverte à toutes les communautés représentées par le Secrétariat de la Nation algonquine et le Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg, et elle souhaite favoriser une relation de travail positive et une collaboration étroite entre la CCN et la Nation algonquine. Depuis l'établissement du groupe de travail, la CCN a tenu 12 réunions avec la délégation des chefs algonquins.

Pont Mâwandòseg

En 2018, la CCN a continué de consulter les représentants des Premières Nations et un groupe de jeunes ambassadeurs de la Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg concernant le panneau d'interprétation du pont Mâwandòseg. Le pont piétonnier récemment reconstruit, dont le nom évoque l'usage traditionnel de son emplacement comme lieu de célébration, se trouve sur le sentier des Voyageurs et enjambe le ruisseau Leamy à Gatineau. L'installation du nouveau panneau, dont la conception et la rédaction du texte d'interprétation ont été confiées aux communautés autochtones locales, est prévue pour l'automne 2019.



En 2018, 800 personnes ont participé aux fouilles publiques organisées au parc du Lac-Leamy et à la ferme Moore à l'occasion du Mois de l'archéologie.

Travail lié à la collection de la Couronne

En 2018, la CCN a répondu à une demande de la délégation de la Première Nation des Mohawks d'Akwesasne, qui souhaitait faire reconnaître une cérémonie traditionnelle. La demande visait à ce que la tradition de « nourrir » leurs masques puisse être accomplie par des représentants de la tribu.

Des discussions ont eu lieu pour planifier la cérémonie durant laquelle les masques seraient nourris selon les traditions mohawks. En avril 2019, des aînés de la Nation mohawk et des représentants de la CCN ont participé à une cérémonie au parc de la Gatineau. À la demande de la délégation mohawk, un processus de rapatriement des masques sera mis en œuvre prochainement dans le but de les présenter à la Nation mohawk en 2019.

Atelier sur la langue algonquine

L'année 2019 a été proclamée l'Année internationale des langues autochtones par les Nations Unies. Appuyant cette initiative, la CCN a fait la promotion d'un atelier sur la langue algonquine à l'intention du personnel. La réussite exceptionnelle de l'atelier a mis en évidence le désir d'en apprendre davantage sur la diversité des langues autochtones.

Archéologique dans la collectivité

Le patrimoine archéologique de la région de la capitale du Canada couvre quelque 8 000 ans d'histoire et demeure en grande partie intact. Aux abords des rivières Rideau, Gatineau et des Outaouais, plusieurs sites témoignent de la présence des Autochtones depuis des millénaires, puis de l'installation des premiers colons européens. C'est pourquoi la CCN organise des fouilles et des ateliers publics pour encourager les Canadiens à découvrir l'histoire du territoire.

Dans le cadre de son engagement à l'égard de la conservation du patrimoine, la CCN gère les ressources archéologiques, avant, pendant et après des travaux d'aménagement, et elle considère que les questions d'archéologie font partie de sa planification. Ce travail implique de cartographier le potentiel archéologique de la région de la capitale, de faire des évaluations environnementales pour minimiser les effets néfastes sur l'environnement (y compris sur les ressources archéologiques) et d'assurer l'entreposage adéquat des artefacts.

La participation des Autochtones est essentielle dans ce domaine, en particulier lors des fouilles. La CCN travaille activement avec les communautés autochtones locales selon son protocole d'entente pour la cogestion des ressources archéologiques et aide au renforcement des capacités. À l'été 2018, quatre des six étudiants qui ont participé au Programme d'archéologie de la CCN étaient anishinabés.

En 2018, la CCN a lancé un projet d'évaluation et de sauvegarde du patrimoine archéologique, en raison des inondations printanières de 2017 et de l'érosion constante des sites archéologiques se trouvant sur les berges gérées par la CCN. Les travaux sur le terrain ont porté sur la collecte de données de base sur 16 sites archéologiques situés sur la rive nord de la rivière des Outaouais, entre l'embouchure de la rivière Gatineau et le pont Champlain. Les résultats indiquent que les sites du parc du Lac-Leamy et du parc Jacques-Cartier sont gravement endommagés par l'érosion. Afin d'atténuer la perte de ressources archéologiques à ces sites, on mettra en œuvre des mesures préventives à l'été 2019.

DÉTERRER L'HISTOIRE

Les fondations de la maison du lieutenant-colonel John By ont été excavées de manière conjointe par la CCN et Parcs Canada en 1972 et 1973. Ces travaux ont permis de recueillir plus de 95 000 artefacts faisant état de la vie quotidienne de la famille de l'officier militaire britannique dans l'Ottawa du 19^e siècle. La collection, conservée de manière experte au fil du temps par Parcs Canada, a été transférée à la CCN en 2018. Les étudiants en archéologie embauchés pour l'été par la CCN ont préparé un catalogue détaillé des artefacts nécessaire à la recherche d'un dépôt archéologique à long terme pour la collection.

Échanger avec les Canadiens

Dans sa quête constante d'engagement significatif, la CCN demeure résolue à tisser des relations solides avec les citoyens et les intervenants. L'exercice 2018-2019 a été l'un des plus réussis à cet égard, alors que près de 15 000 Canadiens ont participé à des consultations sur différents sujets. La présence de la CCN sur les médias sociaux continue également de croître, avec plus de 165 000 personnes ayant échangé avec elle en ligne en 2018-2019.

Labo d'urbanisme

Conçu comme un forum de dialogue et de participation innovant, le Labo d'urbanisme de la CCN est l'endroit où la collectivité, les maîtres à penser, les spécialistes et les citoyens intéressés se rassemblent pour discuter de sujets importants qui touchent la région de la capitale. En 2016, la CCN a commencé la diffusion sur YouTube en plus de Periscope.

En 2018-2019, le Labo d'urbanisme a organisé des conférences sur plusieurs sujets importants et nouveaux dont voici des exemples marquants.

Marcher en sécurité : concevoir un paradis pour les piétons — En septembre 2018, la CCN a invité des urbanistes de New York, de Montréal et du Vermont pour explorer la façon de créer des lieux qui contribuent à la trame urbaine par leur caractère dynamique et polyvalent. La discussion du panel visait à guider les plans futurs pour urbaniser notre capitale et à mettre à profit les plans existants de la CCN pour faire d'Ottawa une ville plus accueillante pour les piétons.

Jardins et villes saines — En octobre 2018, la CCN s'est associée avec Canadensis et l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes afin d'examiner la contribution unique des jardins et des aménagements paysagers à la santé humaine. Le panel comprenait les directeurs de deux des jardins botaniques faisant la fierté du pays, ainsi qu'une représentante compétente du milieu canadien de la santé, qui a animé la discussion. Ce fut aussi l'occasion de souligner le rôle important de la CCN, en tant que jardinière officielle de la capitale du Canada, dans l'entretien du riche legs naturel de la capitale.

Au-delà des bâtiments durables — En novembre 2018, la CCN a accueilli les visiteurs à l'un de ses édifices de prestige, le 50, promenade Sussex, pour une discussion sur l'avenir du développement urbain durable. Présentée par la Société géographique royale du Canada, l'activité réunissait des experts du Québec, de l'Ontario et des États-Unis, qui ont parlé de leur expérience sur les façons de rendre les villes plus écologiques. Le groupe de discussion a aussi examiné la manière dont des principes d'urbanisme solides peuvent contribuer à bâtir des villes plus résilientes permettant de mieux faire face aux pressions croissantes liées aux changements climatiques. L'activité était présentée en partenariat avec le Conseil du bâtiment durable du Canada et l'ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada.

La ville et le cerveau — En décembre 2018, la CCN s'est associée avec Urban Forum pour examiner des façons nouvelles et innovantes d'analyser l'environnement bâti par la neuroscience. Deux enseignants de l'Université de Waterloo sont venus parler de leurs travaux de recherche sur l'interprétation cognitive des lieux et de la relation entre l'environnement bâti et le bien-être psychologique.

Gouvernance métropolitaine et mégadonnées —

En janvier 2019, la CCN a invité des conférenciers de l'Université de Toronto, de l'Université de la Californie à Berkeley et de l'Université du Québec en Outaouais pour traiter du rôle que peuvent jouer les mégadonnées dans l'élaboration des politiques dans les grandes zones métropolitaines. Les présentations ont porté sur la façon dont les techniques d'analyse peuvent guider la prise de décisions gouvernementales et sur l'importance de favoriser le partage de données ouvert et transparent pour mieux relier les villes et aider à la planification urbaine.

Réutilisation et rénovation : concevoir l'avenir des lieux historiques —

En février 2019, la CCN a été l'hôte d'une discussion sur la réutilisation et la rénovation d'édifices et de lieux historiques et sur la possibilité de trouver de nouvelles vocations à des lieux patrimoniaux de la capitale. Des spécialistes du domaine sont venus parler de leurs expériences liées à des exemples réussis de projets transformateurs, comme le Monastère des Augustines à Québec et le bureau de poste de Galt à Cambridge, en Ontario.

Ok Google : Comment mobiliser des collectivités en ligne? —

En mars 2019, la CCN a examiné comment les organisations peuvent bâtir et mobiliser des collectivités en ligne en mettant à profit les plateformes numériques actuelles et nouvelles. Des professionnels des communications de Santé publique Ottawa, d'Hydro Ottawa et de Sécurité publique Canada ont présenté des études de cas d'organisations démontrant l'utilisation d'outils de communication novateurs, comme les technologies de recherche vocale, le géomarquage et les agents conversationnels, pour appuyer les stratégies de contenu numérique.

Faits saillants de la mobilisation publique en 2018-2019

La CCN a organisé 47 activités de mobilisation publique :

- 9 consultations en ligne
- 18 consultations publiques
- 9 rencontres avec les intervenants et la collectivité
- 12 activités au Labo d'urbanisme



Partenariats

Une capitale est un lieu partagé et une responsabilité partagée. En 2018-2019, la CCN a appuyé beaucoup de ses partenaires dans la réalisation de leurs projets particuliers.

Pistes novatrices dans la capitale

Les résidents et les visiteurs de la région de la capitale ont pu profiter de plus de 25 kilomètres de sentiers d'hiver polyvalents le long des berges de la rivière en 2018-2019. Entretien par des organismes communautaires en partenariats avec la CCN, ces sentiers redonnent vie à des lieux qui sont habituellement sous-utilisés durant la saison froide.

À l'ouest, les mordus de l'hiver peuvent profiter du sentier d'hiver Sir-John-A.-Macdonald, un sentier d'hiver polyvalent damé de 16 kilomètres, qui permet de pratiquer la marche, la raquette, le ski et le vélo d'hiver le long de la promenade du même nom. À l'est, on trouve aussi un sentier d'hiver polyvalent de 9,5 km qui longe la berge de la rivière des Outaouais, du chemin Trim au ruisseau de Green. Enfin, la Ville d'Ottawa a lancé un projet pilote d'entretien d'un sentier d'hiver le long de la rivière Rideau. Ce sentier de neige compactée suit le sentier est de la Rivière-Rideau entre le pont Hurdman et le chemin de Montréal.

Marché de Noël

En décembre 2018, la CCN s'est associée avec la galerie d'art Alpha et le marché By pour tenir le tout premier marché de Noël présenté par Ottawa Winter Wonderland. Plus de 20 commerçants de la région ont participé aux activités des Fêtes qui se sont déroulées dans la cour Clarendon du marché By.

Café Altern

La CCN s'est associée avec le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario pour mettre sur pied le Café Altern, un projet de café novateur à l'intention des élèves du secondaire. Le café est situé au 459, promenade Sussex et vise à enseigner aux élèves comment tenir un commerce, et plus simplement, comment un café peut changer les choses. Le Café Altern a ouvert en novembre 2018 et demeurera en activité jusqu'en mai 2019.



MONTRER L'EXEMPLE

Dans tout ce qu'elle fait, la CCN vise à promouvoir les principes de responsabilité sociale d'entreprise. Cela signifie d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement pour contribuer à assurer la durabilité, de protéger le patrimoine de la capitale, d'aménager une capitale d'accès universel et de favoriser la diversité et la santé de la main-d'œuvre.

« Les effectifs sont la clé du succès de toute organisation. L'expérience que vivent les employés et les candidats est donc très importante pour la CCN. Voilà pourquoi mon équipe cherche sans cesse de nouveaux moyens d'améliorer et de rendre plus efficace son soutien aux dirigeants et à leur personnel en matière de ressources humaines. Faire en sorte d'attirer chez nous des champions dans leur profession — et qu'ils y restent! — contribue à l'accomplissement du mandat de la CCN. »

Vicki Kelly

Gestionnaire, Services à la clientèle, Ressources humaines

« La croissance d'une organisation résulte souvent d'un leadership axé sur les solutions. En tant qu'auditeurs, nous nous efforçons d'aider nos collègues à trouver ces solutions. Mon équipe met tout en œuvre pour donner au premier dirigeant et au conseil d'administration une opinion indépendante et un niveau d'assurance approprié sur l'efficacité, le caractère économique et l'efficacité des opérations de la CCN, ainsi que sur l'adéquation de sa gestion du risque d'entreprise, de ses mesures de contrôle et de sa gouvernance. »

Michel Collette

Directeur intérimaire, Audit, recherche, évaluation et éthique,
et dirigeant de l'audit interne
5 ans

◀ La CCN s'emploie à travailler avec ses partenaires, les intervenants et le public pour continuer de bâtir une région de la capitale toujours plus verte et durable. En 2018-2019, elle a planté au total 2 400 arbres à plus de 15 endroits.

Durabilité écologique

La CCN possède une longue tradition de protection environnementale dans la région de la capitale du Canada. Sa première stratégie environnementale, intitulée *Bâtir une capitale plus verte* (2009-2017), était fondée sur cette tradition et comprenait des cibles ambitieuses dans cinq champs d'action, soit : réduire les déchets, protéger la biodiversité, prévenir la pollution, adopter des pratiques environnementales exemplaires et lutter contre le changement climatique.

À l'automne 2018, la CCN a présenté sa Stratégie de développement durable 2018-2023 (SDD), qui engage l'organisation à innover et à améliorer sa façon de mener ses activités. La SDD fournit un programme ciblé et novateur de leadership environnemental dans la région de la capitale du Canada, et elle constitue un élément global à inclure dans tous les plans, stratégies, politiques et opérations de la CCN. Elle fait aussi état de l'engagement de la CCN à travailler avec ses partenaires, les intervenants et le public pour bâtir ensemble une région de la capitale nationale toujours plus verte et durable.

Le lancement de cette nouvelle stratégie environnementale est important, car celle-ci vise à protéger notre patrimoine naturel et culturel et à améliorer la santé et le bien-être de tous les résidents et visiteurs de la région. Elle cadre aussi avec trois importantes initiatives fédérales et internationales : la Stratégie fédérale de développement durable, la Stratégie pour un gouvernement vert et les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Appuyant ces stratégies environnementales, la SDD procure à la CCN un mécanisme visible et transparent de production de rapports pour suivre les progrès réalisés chaque année vers l'atteinte des objectifs en matière de durabilité. Le conseil d'administration de la CCN a approuvé la SDD en septembre 2018.

Partenariats pour une région durable

La création de collectivités durables nécessite la collaboration des différents ordres de gouvernement et des diverses administrations territoriales, de même que l'expertise et les connaissances de divers domaines. La CCN réunit des groupes de conservation, des défenseurs du transport actif, des spécialistes de l'économie d'énergie, des urbanistes et des organisations écologistes, de même que ses partenaires de la Ville d'Ottawa, de la Ville de Gatineau et des autres ordres de gouvernement pour recueillir des idées et mettre en œuvre des projets qui permettront à la région de faire face aux défis et de profiter des possibilités qui lui sont offertes. Grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2018-2023, la CCN agira comme chef de file, conjointement avec ses partenaires régionaux, pour aller au-delà de l'écologisation des opérations de la CCN et vers l'établissement d'une région de la capitale plus durable.

Évaluations environnementales

La CCN a terminé l'évaluation de 19 sites et a mis en chantier des travaux d'assainissement à 12 sites. En 2018-2019, elle a pris 99 décisions concernant des projets en vertu de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012), ce qui se compare aux 71 décisions prises en 2017-2018. Durant les exercices 2017-2018 et 2018-2019, il n'y a pas eu de projet nécessitant une décision du gouverneur en conseil.

- La CCN a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 58 p. 100 par rapport à l'année de référence 2005.
- Au total, plus de 2 400 arbres ont été plantés en 2018-2019 à plus de 15 endroits.
- Quelque 90 bénévoles ont participé aux nouveaux programmes de science citoyenne.
- L'ensemble des projets de démolition ont permis de détourner au moins 95 p. 100 des déchets des sites d'enfouissement.

Mobilisation des employés

La mobilisation accrue des employés demeure une priorité importante à la CCN. La société d'État a donc fait appel à une entreprise externe pour qu'elle facilite des ateliers axés sur les solutions à l'intention des employés. À la suite de l'évaluation externe issue de cet exercice, un groupe de travail sur la mobilisation du personnel a été créé au sein de la CCN pour donner suite à l'ensemble des recommandations. Le groupe de travail était formé d'employés de différents niveaux et de différents secteurs de la CCN, qui, sur une base volontaire, ont saisi l'occasion d'améliorer leur milieu de travail. Ses membres se sont réunis régulièrement en 2018-2019 en vue de transformer les recommandations en actions concrètes. Ces efforts ont mené à l'élaboration d'un cadre de mobilisation du personnel, qui a été approuvé par le Comité de la haute direction en mars 2019.

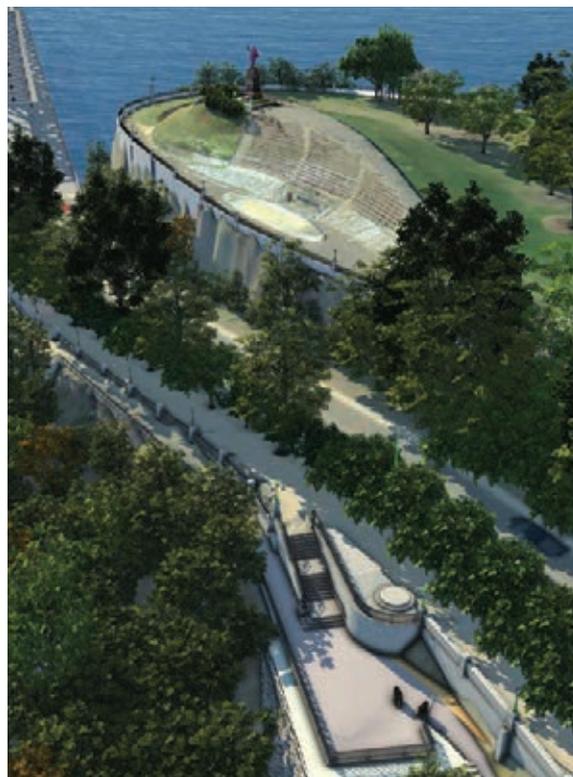
Le Cadre de mobilisation du personnel est à volets multiples et comprend les thèmes définis par le groupe de travail, des éléments relatifs au bien-être, à la diversité et à l'inclusion, de même que le renforcement de l'esprit de communauté. Il a été conçu comme un outil à utiliser pour améliorer l'expérience des employés tout au long de leur carrière et faire de la CCN un employeur de choix.

Accessibilité universelle

En 2018-2019, la CCN a continué d'exercer son rôle de chef de file dans la promotion et l'amélioration de l'accès universel dans la capitale. Au sein de la société d'État, le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle joue un rôle essentiel dans la promotion de projets et de programmes inclusifs et favorisant l'accessibilité dans la région de la capitale nationale. Le Coloris automnal comprenait un projet de transport de personnes handicapées qui a remporté un franc succès encore cette année, et un service de navette du centre-ville de Gatineau au parc de la Gatineau. À l'extérieur de l'organisme, le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle travaille avec des partenaires comme la Fondation Rick Hansen pour préconiser l'établissement, à l'échelle du pays, d'un environnement bâti adapté aux personnes quelles que soient leurs capacités, et appuyer le rôle du Canada dans l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.

Miser sur l'innovation

À l'ère de la transformation numérique, la CCN continue de développer ses capacités technologiques pour la planification, la conception et la présentation de projets dans la capitale nationale. En 2018, l'équipe de géomatique a poursuivi son partenariat avec le labo du Carleton Immersive Media Studio (CIMS) de l'Université Carleton pour continuer de mettre au point sa maquette permettant de visualiser la ville et d'effectuer des analyses pour protéger les vues. Ce processus est appuyé par la collecte d'ensembles de données de différents partenaires, qui enrichissent la qualité de représentation offerte par la maquette tridimensionnelle. Les ensembles de données sur l'environnement actuel ayant été colligés, les utilisateurs pourront ajouter de nouveaux éléments à leur visualisation et analyser les changements de manière constructive. L'utilisation de la maquette tridimensionnelle aidera la CCN à mieux comprendre les modifications sur le paysage résultant des projets d'aménagement dans la région de la capitale nationale.





REGARDER VERS L'AVENIR

Depuis plus d'un siècle, la CCN et les organisations qui l'ont précédée ont eu pour mandat d'agir à la fois comme première planificatrice à long terme de la région de la capitale et principale intendante des terrains fédéraux. Ces responsabilités sont ce qui pousse la CCN à créer une capitale dynamique, durable et inspirante qui demeure un lieu d'importance nationale et une source de fierté pour l'ensemble des Canadiens. Puisque la CCN atteindra bientôt un autre jalon important, soit 120 ans à bâtir la capitale, ses priorités stratégiques reflètent son engagement à mettre en œuvre des projets audacieux et novateurs dans le domaine public.

Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale grâce à de solides relations avec le public, les peuples autochtones et tous les ordres de gouvernement.

Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel par la conservation et la mise en valeur des biens naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance.

Contribuer à l'évolution d'une région de la capitale nationale dynamique, branchée et durable qui soit une source d'inspiration pour les Canadiens, par l'aménagement, le développement et l'amélioration des actifs de la CCN.

◀ Offrant aux résidents et aux visiteurs une expérience de plein air unique à quelques minutes de la ville, le parc de la Gatineau est l'espace vert le plus vaste et le plus fréquenté de la région de la capitale nationale.



Entretien des infrastructures et des actifs

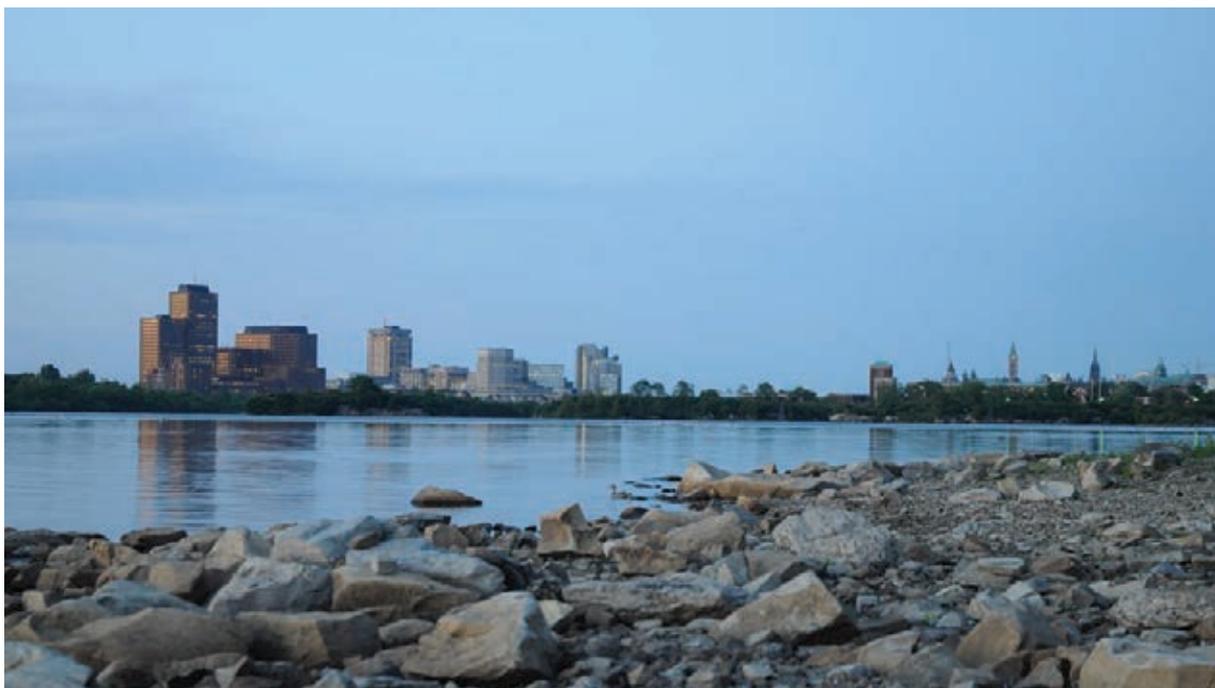
Améliorer l'état de son portefeuille diversifié d'actifs et d'infrastructures afin d'assurer la sécurité et la résilience et de veiller à ce qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens demeure au sommet des priorités de la CCN. Dans son budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 55 millions de dollars. Ce financement sur deux ans a permis à la CCN de prendre les premières mesures essentielles pour s'occuper de l'entretien différé des actifs. Tous les projets financés par cet investissement fédéral avaient été amorcés en septembre 2018.

Au cours des prochaines années, la CCN continuera ses travaux d'amélioration des actifs qui ont grand besoin de réparation et d'entretien, conformément au budget de 2018. Elle améliorera aussi sa structure de gouvernance relativement aux investissements dans les actifs et commencera à produire des rapports sur l'état d'actifs prioritaires afin de mieux orienter les plans de gestion des actifs et l'allocation des ressources.

De plus, elle continuera de diriger des projets d'entretien, de réfection et d'amélioration des résidences officielles sur les plans de la santé, de la sécurité et de la fonctionnalité. Étant donné que les fonds obtenus dans le cadre du budget de 2018 n'étaient pas destinés à l'entretien différé des actifs du portefeuille des résidences officielles, la société d'État continuera de conseiller le gouvernement sur les options relatives à la gestion, à la gouvernance et au financement de ce portefeuille, et elle réalisera des projets conformément aux décisions stratégiques du gouvernement.

Transport régional et liaisons interprovinciales dans la région de la capitale du Canada

Le mandat de la CCN en matière de planification des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale comprend les ponts interprovinciaux, qui constituent un élément majeur de la participation fédérale dans l'aménagement de la région. Tel qu'il a été annoncé dans le budget de 2019, et afin de répondre au besoin démontré d'un lien supplémentaire dans la région de la capitale nationale, la CCN travaillera à la mise à jour des études existantes et à l'élaboration d'un plan intégré de longue durée sur les liaisons interprovinciales avec les deux gouvernements provinciaux concernés et les villes de Gatineau et d'Ottawa.



Transformer les plaines LeBreton, les îles et les berges

Pour rehausser l'expérience que procure une région de la capitale nationale dynamique et distinctive, la CCN facilite et appuie la transformation et le réaménagement des plaines LeBreton et des îles avoisinantes (des Chaudières, Albert et Victoria). Plus particulièrement, la CCN demeure résolue à ce que les plaines LeBreton soient réaménagées selon les normes les plus élevées en matière d'aménagement, de design, de durabilité et de connectivité.

La CCN va de l'avant en élaborant sans délai un plan conceptuel qui fournira une vision renouvelée du réaménagement des plaines LeBreton. Profitant de la participation, dès le début du processus, du public, de la Nation algonquine, des intervenants, des collectivités environnantes et de la Ville d'Ottawa, la CCN mettra à profit les leçons apprises afin de créer des synergies et d'accroître la connectivité du secteur. La société d'État prévoit de lancer, à la fin de 2019, une demande de propositions pour le réaménagement du secteur de la Bibliothèque, un terrain d'une superficie de 1,17 hectare (2,9 acres) destiné à un usage mixte et adjacent à l'emplacement de la future installation partagée de la Ville d'Ottawa et de Bibliothèque et Archives Canada.

Par ailleurs, la CCN continuera de dialoguer avec les peuples autochtones et mènera auprès d'eux des consultations officielles sur les projets envisagés aux plaines LeBreton et dans le secteur avoisinant, dont l'île Victoria. La CCN poursuivra les travaux de décontamination de l'île, de même que ses efforts visant à élaborer et à achever sa vision et son plan à long terme pour ce lieu, qui sera aménagé en partenariat avec la Première Nation algonquine. La CCN rencontre régulièrement les chefs qui représentent la Première Nation algonquine, afin de discuter d'importants dossiers, dont le réaménagement des plaines LeBreton et l'avenir de l'île Victoria.

En outre, les efforts visant à offrir aux Canadiens un accès public et des liaisons ininterrompues pour découvrir les berges et les cours d'eau constituent toujours une priorité pour la CCN. Conformément à sa vision pour les berges de la capitale, la CCN ira de l'avant avec les projets de revitalisation de la pointe Nepean en se fondant sur la proposition retenue pour le site. De plus, afin d'accroître l'accès aux berges et aux cours d'eau de la région de la capitale nationale, la CCN poursuivra l'élaboration d'un nouveau plan pour le parc riverain de la berge sud-est, qui s'harmonisera avec le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais. Enfin, elle créera et établira des points d'activation commerciale le long des berges afin d'y créer des pôles d'animation et d'activité.



Mettre en œuvre des stratégies de gestion des actifs et de viabilité financière

Dans le cadre de sa stratégie à long terme de gestion des actifs et de viabilité financière, la CCN définira des solutions qu'elle pourra utiliser pour augmenter sa production de recettes et optimiser l'utilisation de ses terrains et d'autres actifs afin de profiter de leur plein potentiel. Cette stratégie est notamment constituée d'un plan décennal de développement qui sert à recenser les actifs dont le rendement est insuffisant et à déterminer des moyens d'en tirer profit pour réinvestir dans les actifs de la CCN qui sont très performants. Parmi ces méthodes, mentionnons la conclusion de baux fonciers, l'aliénation d'actifs, l'octroi de servitudes, ainsi que le transfert éventuel de la Masse de terrains d'intérêt régional aux partenaires intéressés.

Moderniser le cadre de planification de la région de la capitale

La CCN est résolue à moderniser son cadre de planification et met en œuvre des outils de planification et des plans innovateurs qui soutiennent l'orientation à long terme visant à faire de la région de la capitale nationale un endroit animé et durable. La mise en œuvre du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 se trouvera au cœur de ces activités. La CCN ira aussi de l'avant avec le renouvellement d'autres plans importants pour la région de la capitale nationale, y compris le Plan directeur du parc de la Gatineau. D'autres travaux de modernisation du cadre de planification consisteront à élaborer des politiques claires et concises, à simplifier les processus pour les rendre plus efficaces et rapides et à faciliter la compréhension des exigences chez les promoteurs qui sollicitent des approbations fédérales.

En outre, en exerçant sa responsabilité d'accorder les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions, la CCN offrira son soutien aux projets d'envergure réalisés dans la région de la capitale nationale, comme la réhabilitation de la Cité parlementaire et la phase 2 du projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa.



Mettre en pratique la durabilité écologique

L'intendance des terrains et des actifs fédéraux se trouve au cœur des activités de la CCN. La société d'État continuera de travailler à la conservation, à la protection et à la gestion de ces terrains, espaces verts et parcs urbains pour que les générations actuelles et futures puissent se servir de leurs cadres naturels, en profiter et les apprécier.

Après avoir établi des cibles ambitieuses sur le plan de l'environnement en 2009, la CCN a fait des progrès tangibles dans l'atteinte des objectifs énoncés dans sa première stratégie environnementale. Ceux-ci ont guidé l'élaboration de la nouvelle Stratégie de développement durable. Approuvée par le conseil d'administration de la CCN à l'automne 2018, la stratégie renouvelée est importante parce qu'elle adopte le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable, principale contribution du gouvernement du Canada à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

De plus, la CCN s'efforcera de consolider ses relations avec des organisations de capitales et des réseaux urbains, tant au pays qu'à l'étranger. Cet échange d'information l'aidera à élaborer des pratiques exemplaires dans le domaine et à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable mise à jour.

Faire preuve d'excellence

La CCN est consciente que sa main-d'œuvre constitue son principal atout. Son personnel contribue directement à sa réussite. Dans cette optique, elle verra à la revitalisation et à la modernisation de ses pratiques et de ses politiques en matière de ressources humaines. Par des ateliers axés sur les solutions, la réalisation de microsondages auprès du personnel et une analyse des besoins d'apprentissage tous azimuts, la CCN renouvellera sa stratégie de mobilisation des employés, modernisera son cadre de recrutement et élaborera une stratégie organisationnelle d'apprentissage. Ces initiatives l'aideront à devenir un employeur de choix dans la région de la capitale nationale.

Dans toutes ses activités et opérations, la CCN a pour priorité d'être une société d'État fédérale exemplaire. Elle s'efforcera de respecter les normes les plus rigoureuses d'innovation, d'efficacité, d'économie et d'efficience dans tout ce qu'elle fait. Faisant fond sur les systèmes existants, elle examinera d'autres possibilités pour optimiser ses processus fonctionnels et ses opérations. En outre, elle s'efforcera de tirer parti des technologies émergentes par des stratégies de transformation numérique.

La CCN continuera de faire connaître et de promouvoir ses programmes et ses activités par son plan intégré de marketing, de communication et d'affaires publiques. Ce plan, jumelé aux activités de transformation numérique, servira à promouvoir les actifs à l'échelle régionale et nationale. Parmi les mesures de transformation numérique, mentionnons la création d'un modèle 3D de la région de la capitale nationale et une visite virtuelle des sentiers, des parcs et d'autres actifs de la CCN.



GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Le rôle de la CCN, tel qu'il est défini dans la *Loi sur la capitale nationale*, est « d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La société d'État s'acquitte de ce rôle par l'entremise des secteurs d'activité suivants :

- établir l'orientation de l'aménagement à long terme des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- guider et contrôler l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres biens, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, comme les résidences officielles et les lieux commémoratifs nationaux.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien désigné comme ministre aux fins de la *Loi sur la capitale nationale*.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Pour guider la conduite de ses activités, la CCN respecte les principes qui suivent. Ces principes soutiennent les priorités que le gouvernement fédéral a établies pour les sociétés d'État.

Excellence organisationnelle

La CCN tend vers l'excellence organisationnelle en travaillant de manière collective à l'atteinte de normes élevées et au rehaussement de l'expérience client pour les Canadiens et les intervenants, tout en favorisant le développement d'un effectif mobilisé et résilient.

Clarté

La CCN établit et communique des priorités claires pour l'édification de la capitale du Canada.

Ouverture et transparence

La CCN veille à l'ouverture, à la transparence et à l'intégrité de ses activités et dialogue sans cesse avec le public et les intervenants.

Collaboration

La CCN reconnaît que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et la collaboration avec le public et tous les intervenants sont essentielles à sa réussite.

Fierté

La CCN éprouve de la fierté à savoir que son travail contribue à bâtir une région de la capitale qui est accueillante et qui incarne les valeurs et les traditions canadiennes.

◀ Résidents et visiteurs peuvent profiter de plus de 236 kilomètres de sentiers polyvalents dans la région de la capitale du Canada, dont le sentier ouest du Canal-Rideau, qui longe la promenade de la Reine-Elizabeth, montré ici.



Responsabilités essentielles

Le mandat de la CCN date de 120 ans. En sa qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale, la CCN édifie une capitale dynamique, inspirante et durable. En plus des services internes, la CCN assume deux responsabilités essentielles qui font état de ses principales obligations envers le public en tant qu'organisme gouvernemental.

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et des Canadiens et reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que les Canadiens aient un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs fédéraux afin d'en profiter. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose d'une gamme de services internes qui soutiennent la réalisation de ses activités et la gestion des ressources. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; les services juridiques; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services de technologie de l'information et de géomatique.

Conseil d'administration

Composition, rôles et responsabilités

Le conseil d'administration de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil est composé du président, du premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du Canada. En ce moment, sept membres du conseil résident dans la région de la capitale nationale (y compris le président et le premier dirigeant), tandis que les huit autres membres viennent d'ailleurs au pays. Les maires d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil d'administration à titre de participants d'office sans droit de vote.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- il établit les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- il veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- il surveille et examine le rendement de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- il approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- il approuve les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- il communique et favorise les relations avec le gouvernement, les intervenants et le public.

Dans le cadre de son rôle de surveillance de l'organisme, le conseil d'administration participe activement à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant doit rendre compte au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Il fait part du rendement de la société d'État au conseil d'administration au début de chaque séance du conseil en présentant un rapport d'activité.

Nomination des membres du conseil

Les membres du conseil sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil. Depuis février 2016, un nouveau processus est en vigueur pour les nominations du gouverneur en conseil, y compris celles des présidents, des dirigeants et des membres de conseils d'administration. Les nouvelles exigences établissent un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En vertu de ce processus, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au gouvernement. Un comité de sélection évaluera les candidats et déterminera ceux qui sont les plus qualifiés pour le poste à pourvoir. Suivant l'avis du comité, le ministre recommande un candidat au gouverneur en conseil aux fins de nomination.

Participation des municipalités aux séances du conseil d'administration

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les maires d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances à titre de participants d'office sans droit de vote.

La participation des maires est régie par le même code de conduite et les mêmes dispositions relatives à la confidentialité et règles sur les conflits d'intérêts que celles que doivent respecter les membres du conseil d'administration de la CCN. En tant que participants d'office sans droit de vote, et à l'instar de tous les autres membres, les maires peuvent participer aux discussions en soulevant des questions et en faisant des commentaires durant les séances du conseil. Ils sont présents pour toutes les affaires du conseil sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel entre l'avocat et son client, les ressources humaines ou des questions confidentielles et les résidences officielles du Canada.

Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale¹



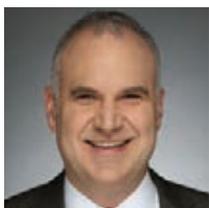
Marc Seaman
Ottawa (Ontario)
Président
Du 7 juin 2017
Au 6 juin 2022

A, B, C, 1, 2



Mark Kristmanson Ph. D.
Ottawa (Ontario)
Premier dirigeant
Du 3 février 2014
au 2 février 2019

A, B, C, 1, 2



Tobias (Tobi) Nussbaum
Ottawa (Ontario)
Premier dirigeant
Du 4 février 2019
au 3 février 2023

A, B, C, 1, 2



Mireille Apollon
Gatineau (Québec)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2021

A



Larry Beasley
Vancouver
(Colombie-Britannique)
Du 30 janvier 2018
au 29 janvier 2022

A, 1



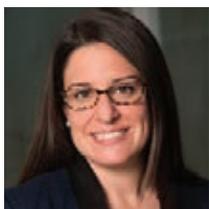
Victor Brunette
Gatineau (Québec)
Du 18 juin 2015
au 17 juin 2019

1



Michael Foderick
Toronto (Ontario)
Du 17 décembre 2017
au 16 décembre 2020

B



Tanya Gracie
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2020

B, C



Aditya Jha
Mississauga (Ontario)
Du 26 mars 2015
au 25 mars 2019

C



Carol Loughrey
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
Du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2019

B, 2



Lisa M. MacDonald
New Glasgow
(Nouvelle-Écosse)
Du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2019

C



Deborah Morrison
Ottawa (Ontario)
Du 25 juin 2018
au 24 juin 2022

C



Norm Odjick
Maniwaki (Québec)
Du 17 décembre 2017
au 16 décembre 2020

A, B, 2



Sara Jane O'Neill
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017
au 13 décembre 2021

B, C



Bob Plamondon
Ottawa (Ontario)
Du 14 mai 2014
au 13 mai 2018

B



Basil L. Stewart
Summerside
(Île-du-Prince-Édouard)
Du 18 juin 2015
au 17 juin 2019

B, C



Denis Vaillancourt
Rockland (Ontario)
Du 14 mai 2018
au 13 mai 2022

C



**Maxime
Pedneaud-Jobin**
Maire de Gatineau

Participants d'office sans droit de vote



Jim Watson
Maire d'Ottawa

Comités de direction

A = Comité directeur

B = Comité d'audit

C = Comité de la gouvernance

Comités consultatifs

1 = Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

2 = Comité consultatif des résidences officielles du Canada

1. Le 4 février 2019, Tobias (Tobi) Nussbaum est entré en fonction comme premier dirigeant.

Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les droits et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

Le Comité de la gouvernance examine le cadre de gouvernance et les règlements administratifs de la société d'État tous les trois ans afin de s'assurer qu'ils continuent de refléter des pratiques de gouvernance d'entreprise exemplaires et qu'ils répondent aux exigences de l'organisme. La dernière révision a eu lieu en 2017-2018, et toutes les modifications recommandées ont été approuvées par le conseil d'administration en janvier 2018.

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence, prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que le code de conduite, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN, de même que les règlements administratifs de l'organisme. Tous les membres du conseil doivent déclarer tout conflit d'intérêts chaque année et quand ceux-ci surviennent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré.

Le conseil d'administration se réunit en personne cinq fois par année ainsi que par téléconférence au besoin durant l'année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs ou à regarder les séances diffusées en direct sur le site Web de la CCN et sur YouTube. De plus, les délibérations sont mises à jour en temps réel sur les médias sociaux. L'ordre du jour et d'autres documents, comme le rapport d'activité du premier dirigeant, sont également affichés sur le site Web de la CCN.

La CCN tient aussi une assemblée publique annuelle, et lors de celle-ci, les gens du public peuvent exprimer leurs idées et poser des questions directement au conseil d'administration. La portée de cette assemblée comprend la contribution directe du public dans le cadre d'un atelier où l'on discute des priorités stratégiques de la CCN pour l'année à venir.

Comités

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration, et quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Comités de direction

Le Comité directeur se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs ou fonctions à ce comité. Actuellement, ces pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le Comité d'audit surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN, de même que sa fonction d'audit interne.

Le Comité de la gouvernance aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Membres du conseil	Hono- raires ¹	Indemnités journalières <small>1,2,4,5,6,7</small>	Déplace- ments <small>2,3</small>	Total	Présences					
	\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A+B+C)	Séances du conseil 16 jours	CD 0,5 jour	CA 3,0 jours	CG 2,0 jours	CCUDI 6,5 jours	CCROC 2 jours
Mireille Apollon	3 588	5 781	0	9 369	14,0	0,5	–	–	–	–
Larry Beasley	3 589	8 343	1 546	13 478	15,5	0,5	–	–	3,5	–
Victor Brunette	4 000	5 812	0	9 812	12,5	–	–	–	6,0	–
Michael Foderick	589	5 813	516	6 918	14,5	–	2,0	–	–	–
Tanya Gracie	4 409	6 375	0	10 784	15,5	–	3,0	2,0	–	–
Aditya Jha⁸ (mandat ayant pris fin le 25 mars 2019)	4 000	3 563	0	7 563	9,5	–	–	1,0	–	–
Carol Loughrey	4 000	6 000	977	10 977	15,0	–	2,5	–	–	2,0
Lisa M. MacDonald	4 000	5 250	969	10 219	16,0	–	–	2,0	–	–
Deborah Morrison (mandat commençant le 25 juin 2018)	1 652	3 750	0	5 402	10,5	–	–	1,0	–	–
Norm Odjick	3 589	6 000	70	9 659	10,0	0,5	2,0	–	–	1,5
Sara Jane O'Neill	3 589	5 250	0	8 839	13,5	–	2,0	1,5	–	–
Bob Plamondon (mandat ayant pris fin le 13 mai 2018)	2 901	1 719	0	4 620	4,5	–	1,0	–	–	–
Marc Seaman	9 400	25 125	0	34 525	15,5	0,5	2,0	2,0	2,0	1,5
Basil L. Stewart	4 000	5 250	1 063	10 313	15,5	–	3,0	2,0	–	–
Denis Vaillancourt (mandat commençant le 14 mai 2018)	2 440	5 250	0	7 690	13,5	–	1,0	1,0	–	–
Total	55 746	99 281	5 141	160 168						

1. Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, arrondis au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage, des séances de planification stratégique, des réunions des comités consultatifs et de direction et à l'assemblée publique annuelle, et pour le président, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres de la Commission et ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.
4. Comprend la participation aux séances à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.
5. Marc Seaman, en tant que président, était membre d'office des comités consultatifs et a reçu une indemnité journalière pour assister à des réunions ou à des dîners d'affaires.
7. À certaines périodes de l'année, tous les membres du conseil sont tenus d'assister aux réunions du Comité de la gouvernance.
8. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le mandat d'un membre du conseil d'administration peut se prolonger jusqu'à la nomination de leur remplaçant par le gouverneur en conseil.

CD : Comité directeur; **CA** : Comité d'audit; **CG** : Comité de la gouvernance; **CCUDI** : Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier; **CCROC** : Comité consultatif des résidences officielles du Canada

Comités consultatifs et comités spéciaux

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour y siéger. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par le premier dirigeant.

Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme de la CCN concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Le Comité est composé d'experts de l'aménagement immobilier, de la planification environnementale, urbaine et régionale, de l'aménagement urbain, de la conservation du patrimoine, de l'architecture et de l'aménagement paysager.

Le Comité consultatif des résidences officielles du Canada donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Il conseille également Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de la Citadelle et de la résidence officielle du gouverneur général à Québec. Le Comité est composé d'experts de la décoration intérieure, de l'architecture, du patrimoine et de la gestion immobilière.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

Le Fonds Canadiana sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence en particulier.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 \$ et 9 400 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ pour sa participation aux séances du conseil et aux réunions des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales liées aux fonctions de direction et à d'autres en matière d'analyse ou de représentation, que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 \$ et 4 700 \$ et une indemnité journalière de 375 \$. Lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions, les membres du conseil obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

À titre de participants d'office sans droit de vote, les maires d'Ottawa et de Gatineau ne peuvent être rémunérés.

Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est l'auditeur de la CCN. Le BVG réalise un audit annuel des états financiers de fin d'exercice de la CCN pour déterminer si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CCN, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et si les opérations dont l'auditeur a pris connaissance durant l'audit des états financiers étaient conformes, dans tous leurs aspects significatifs, à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de l'organisme, ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à un examen spécial du BVG tous les 10 ans. L'examen spécial est effectué pour obtenir l'assurance, selon les critères établis, que les moyens et les méthodes sélectionnés aux fins de l'examen ne comportaient aucun défaut grave. Le dernier examen spécial a été réalisé en 2017.

Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours internes ont été épuisés. Le cas échéant, l'ombudsman interviendra et enquêtera en vue de régler la plainte de façon équitable, en suivant le processus le plus simple et le moins adversatif possible. L'ombudsman doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. On peut aussi consulter ce document sur le site Web de l'ombudsman.

Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et le groupe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Il est appuyé par l'équipe de la haute direction, qui représente toutes les directions de la CCN. Les directeurs généraux sont responsables de voir à la bonne gestion et à la mise en œuvre des activités des principaux secteurs de l'organisme.

Comité de la haute direction au 31 mars 2019

Tobi Nussbaum

Premier dirigeant²

Daniel Champagne

Directeur général, Aménagement de la capitale

Mark Dehler

Avocat général et secrétaire de la Commission

Véronique de Passillé

Chef de cabinet par intérim du premier dirigeant

Jayne Hinchliff-Milne

Directrice, Direction de l'audit, de la recherche, de l'évaluation et de l'éthique, et dirigeante de l'audit interne

Michel Houle

Directeur général, Services généraux, et chef des services financiers

Greg Kenny

Directeur général, Résidences officielles

Céline Larabie

Directrice générale, Ressources humaines

Anne Ménard

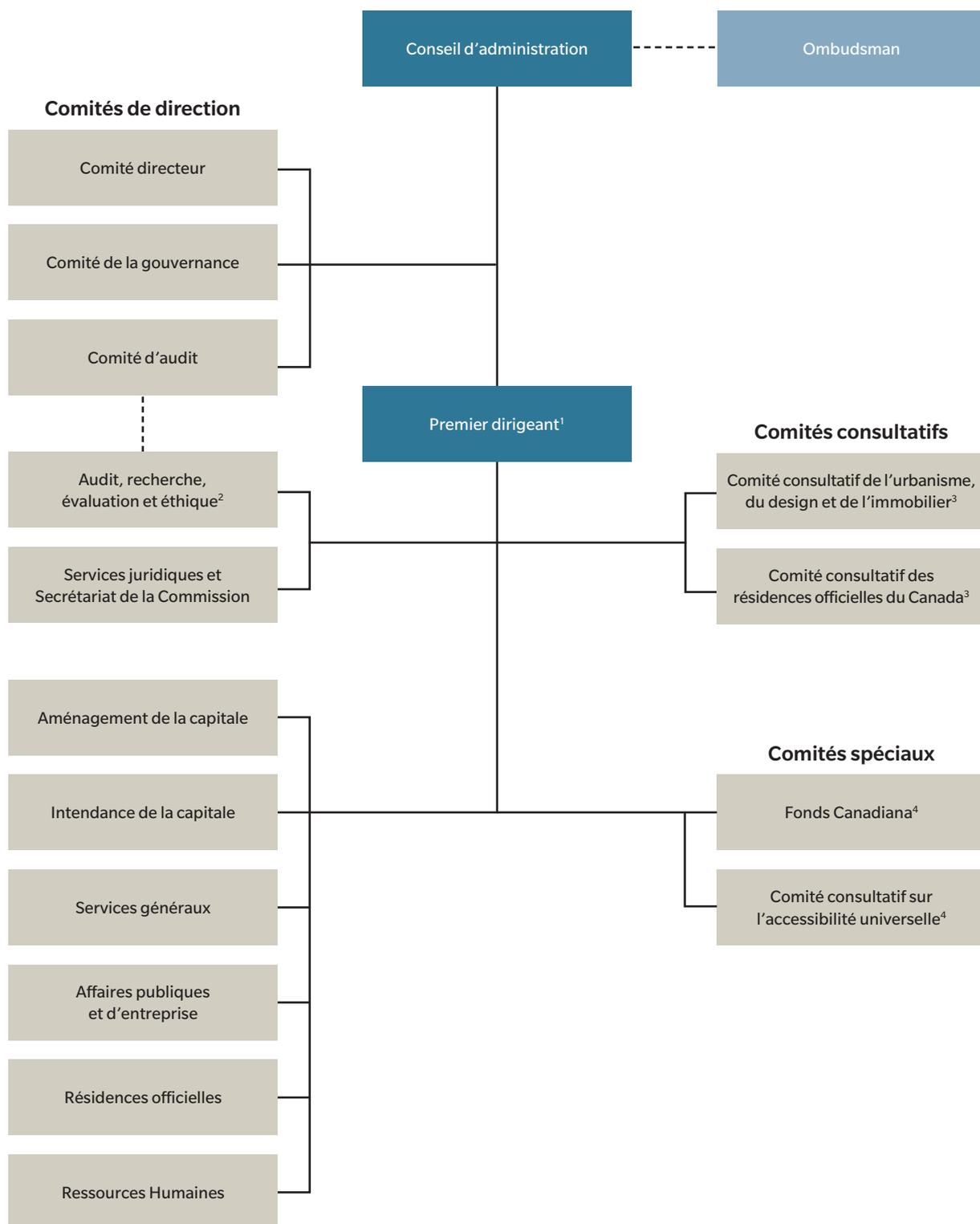
Directrice générale par intérim, Intendance de la capitale

Natalie Page

Directrice générale, Affaires publiques et d'entreprise

2. Mark Kristmanson, Ph. D., a occupé la fonction de premier dirigeant de la CCN jusqu'au 2 février 2019.

Organigramme de la Commission de la capitale nationale



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.
3. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration.
4. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.

RAPPORT DE GESTION

Principaux faits saillants financiers sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2019	2018	2017	2016	2015
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	72 014	66 130	68 467	67 712	68 781
Revenus d'exploitation	46 417	48 858	38 746	33 200	32 804
	118 431	114 988	107 213	100 912	101 585
Charges d'exploitation	134 573	132 638	136 058	121 250	143 020
Financement des immobilisations					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	37 295	23 500	22 789	22 665	23 665
Projets d'immobilisations importants					
Réaménagement des plaines LeBreton	30	627	1 091	653	2 077
Résidences officielles	3 247	6 451	9 804	6 102	2 744
Acquisition de biens immobiliers	6 277	7 940	8 375	2 526	822
Immobilisations					
Terrains	326 605	310 348	305 896	299 736	292 614
Immeubles et infrastructures (net de l'amortissement)	328 724	324 463	314 835	303 297	300 068
Investissements dans les immobilisations	26 194	31 939	37 565	26 794	22 480
Fonds d'acquisition et d'aliénation	20 745	21 280	25 476	33 775	36 197

* Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section « Examen financier » du présent Rapport annuel 2018-2019, à la page 68.

* Note: Les investissements dans les immobilisations excluent les dépenses non monétaires.

Principaux faits saillants d'exploitation sur cinq ans

Pour les exercices se terminant le 31 mars

	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre d'employés	460	441	444	402	401

La zone appelée aujourd'hui parc des Rapides-Remic était autrefois un lieu de commerce et de repos fréquenté par les populations autochtones et les premiers explorateurs du Canada. L'artiste de la région John Felice Ceprano y crée de remarquables sculptures de pierres chaque année depuis 1986 pour rehausser la beauté du parc.

Contexte opérationnel en 2018-2019

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégagant les tendances, les occasions et les défis les plus importants qui influenceront sur son fonctionnement au cours des prochaines années.

Relations avec les peuples autochtones

Depuis des années, la CCN œuvre de concert avec la Nation algonquine dans un esprit d'amitié et de collaboration, et elle a étendu sa démarche auprès de toutes les communautés algonquines du bassin versant de la rivière des Outaouais. La CCN a aussi établi un comité directeur constitué de chefs et d'aînés de groupes algonquins locaux en vue d'élaborer une vision à long terme pour l'île Victoria. La CCN continuera de créer des occasions de collaborer à la concrétisation de priorités communes dans un esprit de réconciliation et de respect pour les projets à venir, comme l'aménagement des plaines LeBreton. La CCN veillera à entretenir des liens solides et à appliquer une approche collaborative avec les peuples autochtones de la région de la capitale nationale.

Ouverture et transparence

La CCN a mis en œuvre plusieurs mesures pour faire preuve d'une ouverture et d'une transparence plus grandes. La société d'État voit à l'efficacité des communications et à la mobilisation des intervenants en tissant des relations étroites avec des gens et des organisations de toute la région et du pays, y compris des collectivités locales et des communautés autochtones, et en consultant les Canadiens d'un océan à l'autre, en ligne et en personne. Par son approche axée sur les citoyens, la CCN offre aux gens des occasions de contribuer et de collaborer, consciente du rôle que tous les Canadiens devraient jouer dans l'édification d'une région de la capitale nationale prospère et durable qui reflète ce qu'il y a de mieux au Canada.

Dialogue avec les municipalités

La participation des maires d'Ottawa et de Gatineau aux séances du conseil d'administration de la CCN améliore la collaboration dans les domaines de l'urbanisme, des transports, du tourisme et du développement régional. La CCN coopérera avec des partenaires en vue de l'évolution vers des villes intelligentes. Ce concept, que le gouvernement fédéral soutient, encourage l'adoption d'approches innovantes et d'idées audacieuses en urbanisme, afin d'améliorer chaque aspect de la vie collective. La CCN poursuivra le dialogue avec les municipalités, dont la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau, et mettra à profit son savoir-faire en planification à long terme et en intendance pour faire de la région de la capitale nationale un endroit dynamique et inspirant qui renforce nos collectivités et crée, pour la classe moyenne du Canada, des possibilités de croissance.

Environnement et changements climatiques

La région de la capitale nationale compte de nombreux espaces verts qui contribuent à la qualité de vie et qui constituent des éléments intrinsèques du patrimoine naturel et culturel symbolique du Canada. La CCN continuera de prioriser son travail de conservation, de protection et de gestion des espaces verts, y compris le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, de mener de vastes consultations afin de renouveler sa stratégie de développement durable et de collaborer avec les provinces et les municipalités locales en matière de planification environnementale. La CCN démontre son engagement à soutenir les objectifs environnementaux du gouvernement fédéral par plusieurs projets, comme la quantification des services écosystémiques rendus par ses actifs naturels, le renouvellement de sa stratégie environnementale et l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'alimentation et d'agriculture durable. La société d'État continuera à remplir activement son engagement envers l'intendance environnementale en se servant de ses espaces verts pour aider à atténuer les changements climatiques. Parallèlement, elle devra relever le défi de la hausse des coûts d'entretien posé par la fréquence et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations et leurs répercussions sur les berges et l'infrastructure de transport et des bâtiments de la capitale.

Transport actif et connectivité régionale

La CCN a un rôle important à jouer en matière de transports dans la région de la capitale nationale. Elle contribue au transport actif et a notamment joué un rôle important pour faire de la région un pôle du cyclisme récréatif. La CCN collabore avec les villes, les provinces et les ministères et organismes fédéraux pour favoriser le transport actif, notamment l'intégration du vélo dans les réseaux de transport locaux et régionaux et l'amélioration de la connectivité interprovinciale et des transports en commun. Elle continuera à encourager et à soutenir le développement d'une capitale prospère et durable par la planification et l'aménagement intégrés de l'utilisation du sol et des transports, qui renforce les principes de durabilité et maximise la viabilité de la mobilité active dans la région.

Capacité de produire des résultats

Employés

Le personnel de la CCN a pour rôle de façonner, de conserver et de promouvoir la région de la capitale, et il assume ces fonctions en faisant preuve d'un niveau élevé de professionnalisme, de savoir-faire et d'engagement envers l'excellence. Les employés de la CCN possèdent de vastes connaissances et une expérience considérable dans une gamme étendue de professions. Parmi eux, on trouve des architectes, des ingénieurs, des professionnels de l'immobilier, des urbanistes, des horticulteurs, des biologistes, des techniciens de l'aménagement des terrains et des jardiniers. Ensemble, ils constituent les gardiens, les penseurs et les défenseurs des intérêts de la région de la capitale nationale.

Partenaires et commanditaires

La CCN compte sur l'appui de partenaires et de commanditaires pour réaliser avec succès nombre de ses programmes et activités. Elle tire aussi profit de son association avec des commanditaires et des partenaires en ayant accès à leurs ressources et à leur savoir-faire.

Bénévoles

Les bénévoles constituent un important atout pour la CCN, non seulement pour soutenir la réussite de ses programmes et de ses services, mais aussi pour contribuer à bâtir une région de la capitale du Canada qui est source de fierté nationale et riche de sens. Les bénévoles font don de leur temps pour que les résidants et les visiteurs puissent faire du ski et de la randonnée dans le parc de la Gatineau, découvrir le domaine Mackenzie-King, faire du vélo sur les promenades fermées à la circulation durant les vélos-dimanches NOKIA, patiner sur le canal Rideau et admirer le jardin historique de Maplelawn.

Engagement des partenaires

Pour bâtir une capitale de marque, renommée pour ses espaces verts et ses propriétés patrimoniales, la CCN demeure résolue dans son rôle de partenaire à valeur ajoutée. Cela nécessite de mobiliser constamment l'ensemble des Canadiens, soit les municipalités locales, les élus, les partenaires, les commanditaires, les résidants, les intervenants, le milieu universitaire et le grand public, afin de favoriser un dialogue constructif concernant l'édification d'une capitale pour tous les Canadiens.

Gestion intégrée des risques

La CCN se sert d'un cadre de gestion intégré et détaillé pour déterminer, gérer et atténuer ses risques. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. La gestion des risques d'entreprise est intégrée dans le cycle de planification et de reddition de comptes de la CCN par le truchement d'un exercice visant à établir le profil de risque. Cet exercice aide à déterminer les principaux risques d'entreprise et les mesures visant à les contrer pour la période de planification. Ces risques d'entreprise sont suivis de près tout au long de l'exercice, et les tendances en la matière, de même que l'efficacité des mesures d'atténuation connexes font l'objet de rapports trimestriels au conseil d'administration.

La capacité, la réputation et l'influence, ainsi que la sécurité ont constitué les principaux risques d'entreprise ciblés en 2018-2019.

Capacité

Les risques liés à la capacité concernent l'aptitude de la CCN à maintenir des niveaux adéquats de ressources financières et humaines pour être résiliente face à un milieu opérationnel en évolution et pour réaliser ses activités et gérer ses biens efficacement. Afin d'atténuer les risques liés à la capacité financière, la CCN a défini en 2018-2019 le besoin d'un financement ciblé à long terme pour assurer l'entretien des résidences officielles. La société d'État a continué de collaborer avec le gouvernement dans le but de cibler des solutions de financement durables à long terme pour s'assurer que ses actifs demeurent sécuritaires et résilients et que les générations actuelles et futures de visiteurs de la région de la capitale nationale puissent en profiter. En ce qui touche à sa capacité en matière de ressources humaines, la CCN a continué de se concentrer sur l'optimisation de ses processus opérationnels et l'élaboration de stratégies en ressources humaines pour attirer, gérer et conserver une main-d'œuvre talentueuse.

Réputation et influence

Les risques liés à la réputation et à l'influence concernent l'aptitude de la CCN à maintenir une bonne réputation et à pouvoir influencer ses partenaires, les intervenants, le public et les élus. Pour protéger sa réputation et son influence, la CCN mobilise les intervenants, ses partenaires et le public, et les sensibilise à la valeur qu'elle ajoute à la région de la capitale. En 2018-2019, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de son plan de communication intégrée, lequel préconise une approche proactive pour mobiliser les partenaires et mieux faire connaître les politiques et les processus liés à ses fonctions de réglementation. Ce plan de communication permettra d'actualiser la stratégie de mobilisation du public de la CCN. En outre, la CCN a participé à de nombreux projets de grande visibilité dans la région de la capitale nationale dans le cadre desquels elle a engagé le dialogue avec les municipalités et consulté d'autres intervenants importants à propos de projets d'aménagement.

Sécurité

Les risques liés à la sécurité concernent la détérioration de l'état des actifs de la CCN due au report de l'entretien ou au niveau de priorité insuffisant accordé aux activités d'entretien et de renouvellement, ce qui peut engendrer des problèmes de santé et de sécurité. Ce risque a aussi été mentionné dans le rapport de l'examen spécial du BVG de 2017. Les mesures d'atténuation des risques prises au cours de l'exercice 2018-2019 ont consisté à poursuivre les travaux sur des actifs qui doivent absolument être réparés, selon les fonds reçus dans le budget de 2018, à examiner les plans de gestion à long terme des actifs et à formuler des recommandations sur la stratégie de portefeuilles, de même qu'à mettre en œuvre une stratégie d'établissement des coûts et d'aliénation de terrains qui ne font pas partie de la MTIN. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, la CCN inspecte régulièrement ses terrains et ses actifs et s'assure que ses plans, ses politiques et ses procédures en matière de sécurité sont à jour.

Rendement en fonction des priorités

Les pages qui suivent résument le rendement de la CCN par rapport à ses objectifs établis dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023.

La CCN a atteint, en tout ou en partie, 91 p. 100 des principaux résultats prévus et de ses engagements de 2018-2019, en plus de réaliser une multitude d'autres priorités nouvelles et complexes.

Guide d'évaluation du rendement

Le guide d'évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer l'atteinte des cibles établies dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023 ou les progrès accomplis à cet égard. L'évaluation du rendement à la fin de l'exercice se fonde sur les quatre catégories décrites ci-dessous.

Cote	Définition	Engagements du Plan d'entreprise
En bonne voie de réalisation	L'engagement est en bonne voie d'être accompli ou a été rempli dans le respect des échéances, du budget et de la portée.	26
Écart par rapport à la cible	Il y a une incertitude quant à la capacité de la CCN de respecter l'engagement, ou celui-ci a été rempli avec un léger retard, des modifications à la portée, une augmentation du budget ou le dépassement des coûts.	6
Cible non atteinte	L'engagement a été rempli ou le sera probablement avec des retards, des changements de portée, une augmentation du budget ou des dépassements de coûts importants.	3
Sans objet	Le respect de l'engagement n'est pas prévu pour l'exercice financier et son état d'avancement ne peut être déterminé à ce stade-ci. / L'engagement a été abandonné après une décision exprimée par le gouvernement, le conseil d'administration ou le Comité de la haute direction.	25

Priorité 1

Agir quant à l'état de l'infrastructure et des actifs de la CCN, y compris les résidences officielles, pour veiller à ce qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens

Résultats prévus	
À moyen terme	Les actifs de la CCN sont en meilleur état du point de vue de la sécurité et de la résilience.
À long terme	L'état des actifs de la CCN est adéquat et ceux-ci répondent aux attentes et aux besoins de la population canadienne.

Principaux résultats	Date cible	État
Examen de l'état des actifs et du financement* Entreprendre des travaux sur les actifs qui ont grand besoin de réparations, les revitaliser et les remettre en bon état, conformément au budget de 2018.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
En priorité, élaborer des plans de gestion des actifs à long terme.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Mettre en œuvre les plans de gestion des actifs à long terme pour remettre ceux-ci dans un état acceptable graduellement.	2023+	En bonne voie de réalisation
Stratégie de pérennité financière Concevoir des plans d'action pour générer des revenus, y compris l'identification de terrains qui pourraient être aliénés ou loués.	2018-2020	Écart par rapport à la cible
Mettre en œuvre des plans d'action pour la production de revenus de façon continue.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Réinvestir les revenus dans l'entretien des actifs pour veiller à ce que ceux-ci demeurent sécuritaires et résilients.	2023+	Sans objet

*À l'exclusion des résidences officielles.

Examen de l'état des actifs et du financement : L'exercice 2018-2019 a constitué la première année de mise en œuvre des projets financés par le budget de 2018. Pour s'assurer que l'investissement de 55 millions de dollars du gouvernement procure les meilleurs avantages possible et qu'il est utilisé là où l'on en a le plus besoin, la CCN a élaboré un plan de mise en œuvre fondé sur une approche globale pour qu'ainsi l'on s'occupe des besoins d'entretien dans toute la région de la capitale nationale. Ce plan permettra à la société d'État de commencer à s'occuper de l'entretien des actifs qui ont grand besoin de réparations.

Les phases d'étude et de planification relatives aux projets financés par cet investissement sont terminées. Quatre projets (18 p. 100) se trouvent aux derniers stades de l'avant-projet, 17 (77 p. 100), à la phase de mise en œuvre de la construction, et un projet est terminé.

La CCN est en train d'examiner les rapports sur l'état des actifs, et elle continue d'élaborer des plans de gestion. Par ailleurs, un processus a été lancé pour établir l'ordre de priorité des principaux actifs en vue de leur inspection.

Stratégie de pérennité financière : La CCN continue d'examiner les possibilités pour accroître la production de recettes par des baux fonciers à long terme et l'aliénation de propriétés excédentaires qui ne font pas partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN), et elle élabore un plan décennal axé sur les propriétés présentant un potentiel de mise en valeur et de location à long terme.

Priorité 2

Faciliter le réaménagement des plaines LeBreton et des îles pour en faire une destination de marque d'importance nationale

Résultats prévus	
À moyen terme	L'amélioration des liaisons, de l'accessibilité, de l'orientation et de l'accès au public aux plaines LeBreton et aux îles.
À long terme	Une expérience bonifiée par un secteur dynamique et distinctif de la capitale sur les plaines LeBreton.

Principaux résultats	Date cible	État
Réaménagement des plaines LeBreton et des îles Poursuivre les négociations en vue de conclure une entente-cadre de développement qui régira l'aménagement à venir.	2018-2020	Cible non atteinte
Dialoguer avec les chefs algonquins et la Ville d'Ottawa.	2018-2020	Sans objet
En attendant la conclusion d'une entente sur les prochaines étapes du réaménagement, solliciter les approbations fédérales.	2020-2023	Sans objet
Aménager une connectivité ininterrompue entre les plaines LeBreton, les berges et les îles.	2023+	Sans objet
Amélioration du site des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson Poursuivre l'amélioration du site des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson jusqu'à l'achèvement prévu.	2018-2020	Cible non atteinte
Amélioration du débarcadère Richmond Poursuivre l'amélioration du débarcadère Richmond jusqu'à l'achèvement prévu.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Création d'un espace autochtone sur l'île Victoria Faire progresser le plan <i>Kabeshinân Minitig</i> , un plan directeur pour l'île Victoria, en concertation avec la Première Nation algonquine.	2018-2020	Écart par rapport à la cible
Achever le plan <i>Kabeshinân Minitig</i> , un plan directeur pour l'île Victoria, en concertation avec la Première Nation algonquine.	2020-2023	Sans objet
Achever la création, sur l'île Victoria, d'un lieu revêtant une importance particulière pour les peuples autochtones.	2023+	Sans objet

Réaménagement des plaines LeBreton et des îles : Le conseil d'administration a annulé la demande de propositions pour le réaménagement des plaines LeBreton qui avait été publiée par la CCN le 17 avril 2015, annulation qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019. La société d'État entreprend l'élaboration d'un plan directeur conceptuel qui offrira une vision renouvelée de l'aménagement des plaines LeBreton. La vision globale présentée dans ce plan permettra à la CCN d'adopter une stratégie immobilière souple dans le but de favoriser la concurrence et de bénéficier pleinement de l'ensemble des possibilités offertes. Le processus de renouvellement mettra à profit l'expérience passée pour créer une fusion dynamique des éléments résidentiels, commerciaux, culturels et sociaux enrichis par un domaine public et des commodités de classe mondiale. Les consultations auprès des intervenants algonquins sont en cours. Elles constitueront un volet important du processus.

Amélioration du site des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson : Ce projet est en suspens tandis que la CCN entreprend des travaux d'assainissement environnemental sur l'île Victoria.

Amélioration du débarcadère Richmond : La phase 1 de l'amélioration du débarcadère Richmond, y compris l'installation d'un quai, a été achevée en 2018-2019. La phase 2 du projet sera mise en œuvre en 2019-2020 et comprendra l'enlèvement des escaliers, des paliers et des murs de soutènement actuels, l'aménagement d'un nouveau sentier d'accès universel et de plusieurs endroits pour s'asseoir, de même que l'aménagement paysager.

Création d'un espace autochtone sur l'île Victoria : La CCN prévoit qu'une entente pourrait être conclue en 2019-2020 concernant la portée des travaux du plan *Kabeshinân Minitig*, un plan directeur pour l'île Victoria. Elle adapte les échéances prévues relativement à l'élaboration, au financement et à la mise en œuvre du plan en vue d'effectuer des travaux de décontamination environnementale sur l'île.

Priorité 3

Offrir un accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau

Résultats prévus	
À moyen terme	Amélioration de la connectivité, de la gestion écologique et de la sécurité le long des berges et des sentiers.
À long terme	Fluidité de la connectivité et de l'accès aux berges et aux cours d'eau de la région de la capitale.

Principaux résultats	Date cible	État
Infrastructure des berges, points d'activation et cours d'eau		
Obtenir l'approbation du conseil d'administration pour le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Soumettre au conseil d'administration le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais aux fins d'approbation.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Poursuivre la mise en œuvre de plans d'aménagement de points d'activation commerciale le long des berges de la région de la capitale pour créer des pôles d'animation et d'activités.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Poursuivre les discussions avec les intervenants sur les défis communs que pose la gestion écologique du cours d'eau.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Achever les consultations pour faciliter l'aménagement de meilleurs liens entre les parties nord et sud du parc Jacques-Cartier.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Chercher à conclure des partenariats pour la réalisation du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais et du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.	2020-2023	Sans objet
Accroître l'animation et le nombre d'activités le long des berges et des cours d'eau de la région de la capitale.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Maintenir des berges et des cours d'eau accessibles, animés et durables pour le public.	2023+	Sans objet
Revitalisation de la pointe Nepean		
Concevoir une vision et un plan de revitalisation de la pointe Nepean qui s'inspirent de la proposition retenue.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Amorcer la déconstruction verte des installations de la pointe Nepean pour que l'emplacement soit prêt pour la mise en chantier.	2020-2023	Sans objet
Entreprendre les améliorations jusqu'à l'achèvement prévu.	2023+	Sans objet

Infrastructure des berges, points d'activation et cours d'eau : Le conseil d'administration a approuvé le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais et le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais en 2018-2019.

Entre autres initiatives destinées à créer et à promouvoir des points d'activation commerciale le long des berges, la CCN a signé un bail avec la Taverne sur les chutes, lancé un concours de design interne concernant l'avenir de la plage Westboro et terminé les concepts de nouveaux bistrots facilement déplaçables qui seront installés à différents endroits dans la région de la capitale nationale.

Travaillant avec les intervenants sur des défis communs concernant la gestion écologique des cours d'eau, la CCN a commenté l'étude d'Environnement et Changement climatique Canada sur le bassin versant de la rivière des Outaouais. Des discussions sont en cours entre la CCN et d'autres intervenants en vue de soutenir l'établissement du Réseau du bassin versant de Garde-rivière des Outaouais.

Dans le cadre de son engagement d'améliorer les liens entre les parties nord et sud du parc Jacques-Cartier, la CCN a organisé des consultations publiques en 2018-2019 au sujet du 210, rue Laurier, à Gatineau. Des activités de planification supplémentaires et d'autres travaux relatifs à la propriété se poursuivront en 2019-2020 et au cours des exercices suivants.

Revitalisation de la pointe Nepean : À l'issue d'un concours de design international, en novembre 2017, la CCN a continué de peaufiner les plans et les concepts retenus pour le projet. En 2019-2020, la CCN élaborera une stratégie de mise en œuvre et de financement qui sera soumise à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration.

Priorité 4

Moderniser le cadre de planification pour coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale nationale, et renouveler le Plan directeur du parc de la Gatineau

Résultats prévus	
À moyen terme	Des outils de planification innovants sont mis en place.
À long terme	Les plans de la CCN appuient l'orientation à long terme visant à faire de la région de la capitale un endroit animé, durable et particulier.

Principaux résultats	Date cible	État
Plan directeur du parc de la Gatineau Consulter le public, les Autochtones et les parties intéressées sur les prochaines orientations du Plan directeur du parc de la Gatineau.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Achever l'ébauche du Plan directeur du parc de la Gatineau.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Poursuivre l'acquisition de propriétés privées dans le parc de la Gatineau.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Engager le dialogue avec les municipalités concernant le zonage et les lignes directrices de design.	2020-2023	Sans objet
Demander au conseil d'administration d'approuver le Plan directeur du parc de la Gatineau	2020-2023	Sans objet
Intégrer le Plan directeur du parc de la Gatineau dans les plans opérationnels.	2023+	Sans objet
Stratégie de développement durable Demander au conseil d'administration d'approuver la Stratégie de développement durable.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Entreprendre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Intégrer les principes de la Stratégie de développement durable dans les plans directeurs et les opérations de la CCN.	2023+	Sans objet
Politiques d'appui au cadre de planification Amorcer des consultations auprès des parties intéressées par la mise à jour de la Politique sur les promenades.	2018-2020	Cible non atteinte
Achever l'examen de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN).	2018-2020	Écart par rapport à la cible
Présenter l'examen de la MTIN et la Politique sur les promenades au conseil d'administration aux fins d'approbation.	2020-2023	Sans objet
Entreprendre l'élaboration d'une politique renouvelée de protection des vues pour assurer la primauté des symboles nationaux dans la silhouette de la capitale (en collaboration avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau).	2023+	Sans objet
Entreprendre le renouvellement du Plan de secteur du cœur de la capitale.	2023+	Sans objet
Poursuivre le travail sur les lignes directrices de design.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions Examiner et optimiser les politiques et les processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Favoriser une meilleure compréhension des exigences chez les promoteurs sollicitant des approbations fédérales grâce à des processus plus efficaces et rapides et à des politiques concises.	2020-2023	Sans objet
Appuyer des projets d'envergure qui obtiennent un taux de satisfaction élevé chez les intervenants et qui seront entrepris dans la région de la capitale au cours des cinq prochaines années.	2023+	Sans objet
Plan lumière de la capitale Aller de l'avant avec la mise en œuvre de projets prioritaires avec des partenaires.	2018-2020	Écart par rapport à la cible
Mettre en œuvre des projets avec des partenaires en continu.	2020-2023	Sans objet
Maintenir une illumination et un éclairage fascinants et cohérents pour le cœur de la capitale.	2023+	Sans objet

Plan directeur du parc de la Gatineau : La CCN est en bonne voie de réaliser son examen du Plan directeur du parc de la Gatineau et souhaite faire approuver le plan renouvelé par le conseil d'administration en 2019-2020. Au cours de l'exercice financier, la CCN a achevé le rapport sur la phase 1 (Conditions actuelles), ainsi que les travaux et les consultations de la phase 2, qui concernent la vision, les objectifs et les orientations stratégiques préliminaires du plan directeur. Le personnel de la CCN a présenté au conseil d'administration le contenu de la phase 3, qui porte sur les concepts d'aménagement dans le parc de la Gatineau. Le Comité consultatif public s'est réuni, et des consultations publiques, y compris un sondage en ligne et des ateliers tenus à Gatineau, La Pêche, Pontiac et Chelsea, ont été organisées pour valider le concept d'aménagement et les affectations du sol. Les intervenants et les élus ont aussi été consultés. La CCN prévoit tenir des consultations en 2019-2020 sur les politiques proposées en matière d'aménagement.

La CCN a continué de mettre en œuvre sa stratégie d'acquisition pour le parc de la Gatineau.

Stratégie de développement durable : Le conseil d'administration a approuvé la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN.

Politiques d'appui au cadre de planification : En raison d'autres priorités et d'événements imprévus, comme les inondations du printemps 2019, la CCN a dû reporter la mise à jour de la Politique sur les promenades.

La CCN entreprendra l'examen de la MTIN et prévoit de le terminer d'ici la fin de 2019-2020.

Progressant vers l'élaboration d'une politique renouvelée de protection des vues, la CCN travaille avec l'Université Carleton à une maquette tridimensionnelle de la région de la capitale nationale. En ce moment, les travaux portent sur les plaines LeBreton, le boulevard de la Confédération et d'autres endroits présentant un intérêt particulier pour la protection des vues.

En ce qui concerne l'avancement des lignes directrices de design, la CCN a l'intention de présenter une ébauche au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier, puis au conseil d'administration en 2019.

Processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions : Dans le cadre de ses travaux d'examen et d'optimisation du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions, la CCN a rédigé un guide destiné aux requérants. Des séances d'information sur le processus sont actuellement offertes aux intervenants internes et externes.

Plan lumière de la capitale : La CCN poursuit l'intégration, dans la mesure du possible, d'exigences en matière d'éclairage qui sont en accord avec le Plan lumière de la capitale dans les projets du Programme pluriannuel des immobilisations.

La CCN a confirmé que, grâce au processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, plusieurs projets réalisés en 2018-2019 par d'autres intervenants, comme ceux de l'édifice du Sénat, du bureau de poste central, de la Cité parlementaire et des Terrasses de la Chaudière, respecteront le Plan lumière de la capitale.

Priorité 5

Être une partenaire à valeur ajoutée pour créer des legs durables qui seront source de fierté pour les Canadiens

Résultats prévus	
À moyen terme	Les Canadiens, les peuples autochtones, les intervenants et les partenaires sont mobilisés pour l'atteinte d'objectifs pour la région de la capitale.
À long terme	Des relations solides, des partenariats stratégiques et la collaboration sont favorisés à l'appui d'objectifs communs pour que la région de la capitale soit une source de fierté pour la population canadienne.

Principaux résultats	Date cible	État
Relations avec les peuples autochtones Dialoguer avec les chefs autochtones par l'intermédiaire du Comité directeur sur l'île Victoria.	2018-2020	Écart par rapport à la cible
Travailler de concert avec la Première Nation algonquine à des projets de rayonnement et de mobilisation d'autres peuples autochtones.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Aller de l'avant avec la création d'un lieu revêtant une importance particulière pour les peuples autochtones dans la région de la capitale.	2023+	Sans objet
Relations avec les partenaires et les parties prenantes Aller de l'avant avec des consultations et des activités de rayonnement sur des projets importants, notamment avec les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux et d'autres parties prenantes.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Explorer la possibilité d'établir des relations avec les parties prenantes en transport en commun pour réduire l'impact environnemental sur les espaces verts de la capitale.	2018-2020	Écart par rapport à la cible
Poursuivre le programme du Labo d'urbanisme pour susciter une plus grande collaboration.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Accroître le taux de satisfaction des intervenants, démontré par un sondage.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Poursuivre l'élaboration des chartes des relations avec les municipalités de la région de la capitale.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Renforcer les rapports de collaboration avec l'ensemble des partenaires et des intervenants.	2023+	Sans objet
Devenir leader d'opinion en matière d'excellence en design urbain.	2023+	Sans objet
Projets commémoratifs nationaux Offrir un soutien au gouvernement et à d'autres partenaires pour la réalisation de projets de monuments, de lieux commémoratifs et d'œuvres d'art public dans la région de la capitale.	2018-2020	En bonne voie de réalisation
Établir un plan et une politique de gouvernance et d'entretien des ouvrages commémoratifs et des œuvres d'art public.	2020-2023	En bonne voie de réalisation
Établir des stratégies de partenariat et de financement.	2023+	Sans objet

Relations avec les peuples autochtones : La CCN a rencontré la délégation des chefs algonquins à 12 reprises depuis que celle-ci a été établie, et elle a organisé un atelier sur la vision de l'île Victoria avec les chefs algonquins en 2018-2019. Le premier dirigeant de la CCN a rendu visite au Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg afin de présenter le rapport sur l'évolution du projet et de solliciter des commentaires. Des réunions avec des membres et des représentants de la Nation algonquine continuent d'avoir lieu régulièrement. Les travaux de décontamination environnementale qui ont été amorcés sur l'île ont quelque peu compliqué l'établissement de l'échéancier de planification de l'avenir des lieux.

Relations avec les partenaires et les parties prenantes : En 2018-2019, les discussions de la CCN avec les partenaires et les parties prenantes se sont poursuivies sur plusieurs initiatives, comme l'examen du Plan directeur du parc de la Gatineau, l'avenir du 210, rue Laurier, à Gatineau, et le projet de planter 10 000 arbres indigènes sur 30 propriétés de la CCN en collaboration avec des partenaires.

Dans le cadre des efforts de la CCN pour établir des relations avec les organismes de transport en commun en vue de réduire l'impact environnemental sur les espaces verts de la région de la capitale nationale, la navette du Coloris automnal a circulé pendant quatre weekends de l'automne 2018. Le service a été utilisé par 13 099 personnes, ce qui représente une augmentation de 24 p. 100 par rapport à l'année précédente. La CCN avait l'intention d'examiner des possibilités de collaboration en matière de transport durable dans le parc de la Gatineau durant le quatrième trimestre de 2018-2019, mais ces travaux ont dû être reportés en 2019-2020. Par ailleurs, le transport durable sera intégré dans le plan d'action entourant les prochaines mises à jour du Plan directeur du parc de la Gatineau.

Au chapitre des activités de mobilisation et de sensibilisation réalisées par la CCN au cours de l'exercice financier, le Labo d'urbanisme a présenté 10 conférences sur des sujets comme « Bâtir des communautés autochtones prospères », « Marcher en sécurité : concevoir un paradis pour les piétons », « Jardins et villes saines » et « Ok Google : Comment mobiliser des collectivités en ligne ».

La CCN continue de travailler avec des consultants pour suivre le niveau de connaissance et de satisfaction du public et des intervenants à son égard. Elle a commandé le sondage national de 2018 sur la connaissance de la CCN, réalisé par Nanos Research, et le sondage auprès des intervenants de 2018, réalisé par Environics Research. Les résultats de ces enquêtes ont montré que 65 p. 100 des Canadiens ont une impression générale positive ou très positive de la région de la capitale du Canada. Vingt-quatre pour cent ont une opinion neutre et seulement sept pour cent, une opinion négative ou très négative. Quatre-vingt-six pour cent des répondants au sondage de la région de la capitale nationale connaissaient la CCN. Toutefois, à l'échelle nationale, la proportion n'était que de 24 p. 100. Il s'agit d'une baisse de 4 p. 100 par rapport à 2015. Soixante-seize pour cent des intervenants interviewés avaient une impression positive ou très positive de la CCN. Les intervenants et les personnes qui connaissent davantage l'organisme sont plus susceptibles d'avoir une opinion positive de la CCN que le grand public.

En 2018-2019, la CCN a bonifié ses efforts de mobilisation auprès de ses partenaires municipaux par de nombreuses activités de communication, d'échange d'information et de consultation à tous les niveaux de l'organisation, notamment avec la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, de même que les municipalités membres de la MRC qui sont situées dans la région de la capitale nationale (Chelsea, La Pêche et Pontiac).

Projets commémoratifs nationaux : Au nombre des travaux de la CCN visant à aider le gouvernement et d'autres partenaires dans la réalisation de projets de monuments, de lieux commémoratifs et d'œuvres d'art public dans la région de la capitale, mentionnons le déménagement de la sculpture *Douze points d'un équilibre classique*, qui avait été commandée par la CCN en 1981, du Jardin des provinces et des territoires à l'angle de la rue Sparks et de l'avenue Bronson.

Cadre de mesure du rendement 2018-2019

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus en 2018-2019 par rapport aux cibles du cadre de mesure du rendement (CMR) de la CCN, ainsi que des données antérieures concernant 2017-2018 et 2016-2017. Dans le CMR, les objectifs de rendement sont répartis en cinq catégories : location immobilière, gestion de projets, approbations fédérales, mobilisation et rayonnement, et équité en matière d'emploi.

Mesures	Cible	Résultats			
Location immobilière	Taux de vacance	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Résidentielle	4 %	3 %	2,6 %	2,8 %	
Commerciale	4 %	2,6 %	3 %	3,9 %	
Agricole	4 %	4,2 %	1,4 %	1,8 %	
Location immobilière	Revenus	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Résidentielle	3,5 M\$*	3,1 M\$	3,2 M\$	3,2 M\$	
Commerciale	17,5 M\$	13,7 M\$	15,8 M\$	15,7 M\$	
Agricole	1,7 M\$	1,2 M\$	1,4 M\$	1,4 M\$	
Gestion de projets					
Projets réalisés dans les délais		77 % des projets prévus ont été réalisés dans les délais			
Projets réalisés dans le respect de la portée		87 % des projets prévus ont été réalisés dans le respect de la portée			
Projets réalisés dans le respect du budget		83 % des projets ont été réalisés dans le respect du budget			
Approbations fédérales	Approbation des accords sur les niveaux de service	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Niveaux 1, 2 et 3	75 % des délais des accords sur les niveaux de service respectés	48 %	80 %	73 %	
Mobilisation et rayonnement	Mobilisation	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Mobilisation dans les médias sociaux	Augmentation de la mobilisation globale dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre	105 %	190 %	-0,4 %	
Abonnés des médias sociaux	Augmentation de l'ensemble du nombre d'abonnés des médias sociaux d'un exercice à l'autre	38 %	14 %	11,5 %	
Activités de mobilisation du public de la CCN	S. O.	64	55	47	
Équité en matière d'emploi	Fédéral	CCN	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Femmes	48 %	50 %	51,0 %	51,5 %	51,2 %
Autochtones	2 %	2 %	3,1 %	2,9 %	2,2 %
Personnes handicapées	4 %	4 %	4,2 %	4,5 %	3,3 %
Membres d'une minorité visible	22 %	12 %**	8,2 %	9,3 %	11,8 %

* Ces sommes comprennent les recouvrements d'impôt foncier, qui faisaient partie des cibles présentées dans le Résumé du Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023.

** Cette cible a été établie pour 2018-2019. La CCN a pour objectif de hausser la cible de 2,5 % par année pour atteindre 22 % d'ici la fin de la période de planification et respecter l'orientation du gouvernement fédéral.

Examen financier

Crédits parlementaires

En 2018-2019, la CCN a reçu un total de 109,3 millions de dollars en crédits parlementaires pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations. Cela représente une augmentation nette de 19,7 millions ou 22 p. 100 par rapport à 89,6 millions en 2017-2018. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit.

Les crédits parlementaires non récurrents et spécifiques à des projets pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations :

- 13,2 millions provenant du budget de 2018 pour la revitalisation du portefeuille d'immobilisations corporelles de la CCN;
- 1,8 million pour l'incidence rétroactive de la convention collective récemment signée;
- 1,3 million pour les projets de réhabilitation de Rideau Cottage et de la résidence du lac Mousseau;
- 0,9 million dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, conformément au calendrier de financement;
- 0,7 million pour la conception du Monument aux victimes du communisme.

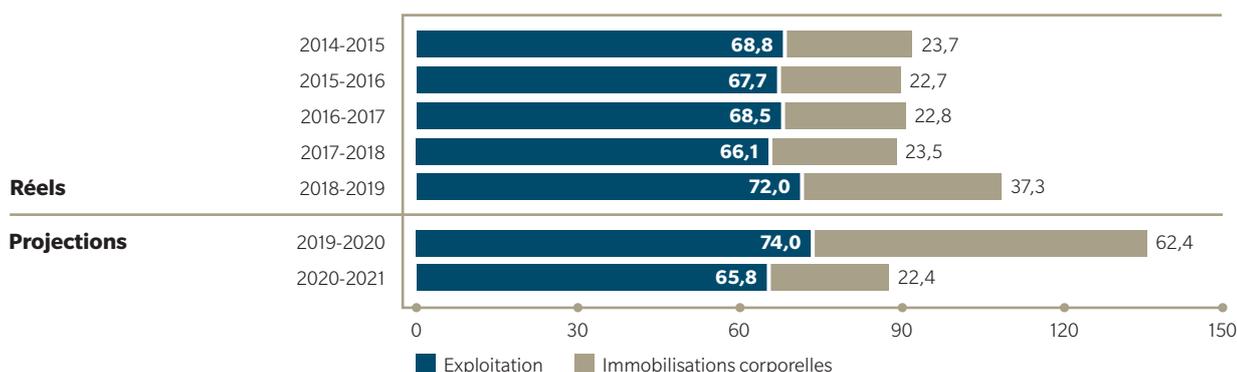
Les augmentations permanentes des crédits pour les dépenses d'exploitation :

- 1,2 million pour la convention collective récemment signée;
- 0,6 million pour le remboursement d'avantages sociaux admissibles et d'autres augmentations.

Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2017-2018 à 2020-2021 (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2017-2018	2018-2019	Écart	2019-2020	2020-2021
Exploitation	67 590	66 146	(1 444)	73 989	65 770
Exploitation – supplémentaires	(1 460)	5 868	7 328	–	–
Total partiel	66 130	72 014	5 884	73 989	65 770
Immobilisations corporelles	24 305	29 042	4 737	62 453	22 380
Immobilisations corporelles – supplémentaires	(805)	8 253	9 058	–	–
Total partiel	23 500	37 295	13 795	62 453	22 380
Total des crédits	89 630	109 309	19 679	136 442	88 150

Diagramme 1 : Crédits parlementaires, de 2014-2015 à 2020-2021 (en milliers de dollars)



Revenus

La CCN a généré des produits d'exploitation de 46,4 millions de dollars en 2018-2019, une diminution de 2,5 millions ou de 5 p. 100 par rapport aux 48,9 millions générés en 2017-2018. Cette diminution est attribuable à ce qui suit.

Les diminutions résultant des revenus non récurrents suivants de l'année précédente :

- 6,0 millions en recouvrements principalement liés aux projets de construction du Monument national de l'Holocauste, de rénovation et d'agrandissement du garage du chauffeur à Rideau Hall et de Rideau Cottage;
- 2,0 millions découlant du gain sur la cession d'immobilisations corporelles, principalement pour les transactions d'échanges de terrains concernant SPAC pour le Centre de conférences du gouvernement;
- 1,0 million en revenus de location et servitudes, principalement attribuable à une servitude de 99 ans cédée pour l'installation de gestion des eaux de la base aérienne de Rockliffe.

Ces diminutions ont été en partie compensées par une augmentation de 5,2 millions des autres revenus qui résultent des revenus non récurrents suivants générés durant l'exercice en cours, lesquels ont été partiellement compensés par une diminution de 1,2 million des contributions et des frais d'administration liés à d'autres projets :

- 4,3 millions découlant d'une entente pour le transfert d'un terrain de SPAC à la CCN;
- 2,1 millions d'indemnisation en raison de la nature contaminée d'autres terrains transférés de PSPC à la CCN.

Elles ont également été compensées par les augmentations de revenus récurrents suivants :

- une augmentation de 1,0 million en revenus d'intérêts par rapport à l'exercice précédent en raison d'investissements supplémentaires, de la hausse des soldes bancaires et des taux d'intérêt en 2018-2019;
- une augmentation combinée de 0,3 million par rapport à l'exercice précédent liée aux frais d'accès aux usagers, aux commandites monétaires et aux revenus tirés de la sous-location du siège social.

Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de revenus d'exploitation en 2018-2019, représentant 53 p. 100 du total (par rapport à 52 p. 100 en 2017-2018). Les revenus récurrents devraient demeurer relativement stables dans les années à venir, à l'exception d'items spécifiques aux projets, tels que les recouvrements, les contributions, les gains sur la cession d'immobilisations corporelles et la sous-location du siège social.

Diagramme 2 : Principales sources des revenus d'exploitation, de 2014-2015 à 2020-2021 (en milliers de dollars)

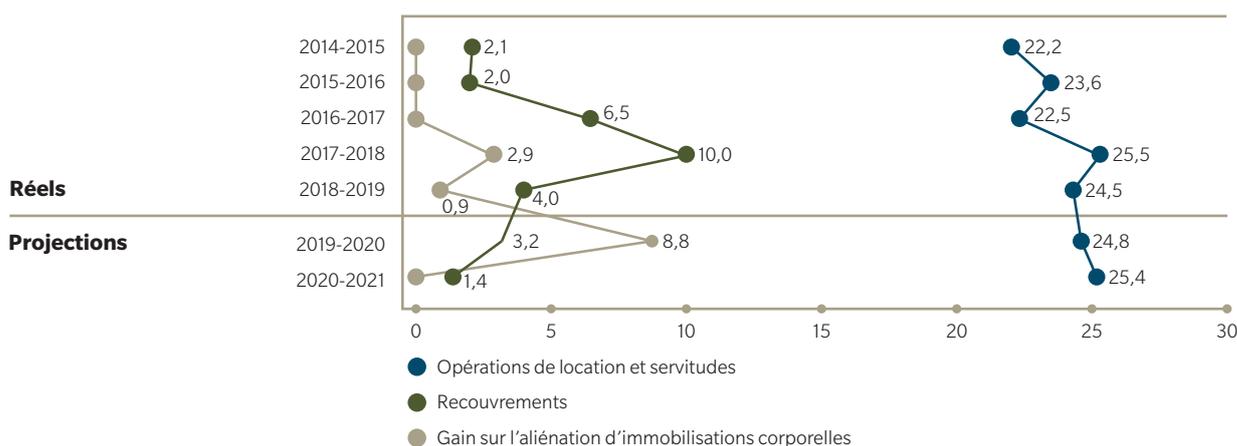
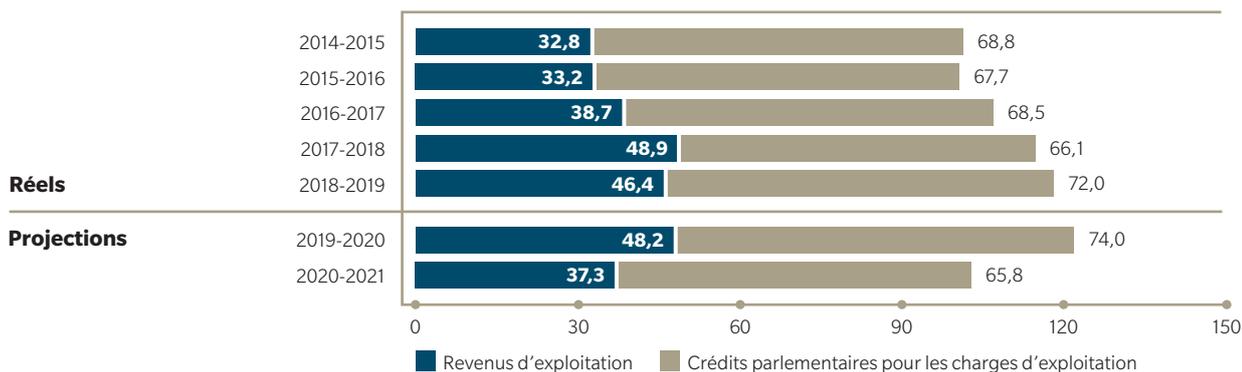


Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2014-2015 à 2020-2021 (en milliers de dollars)

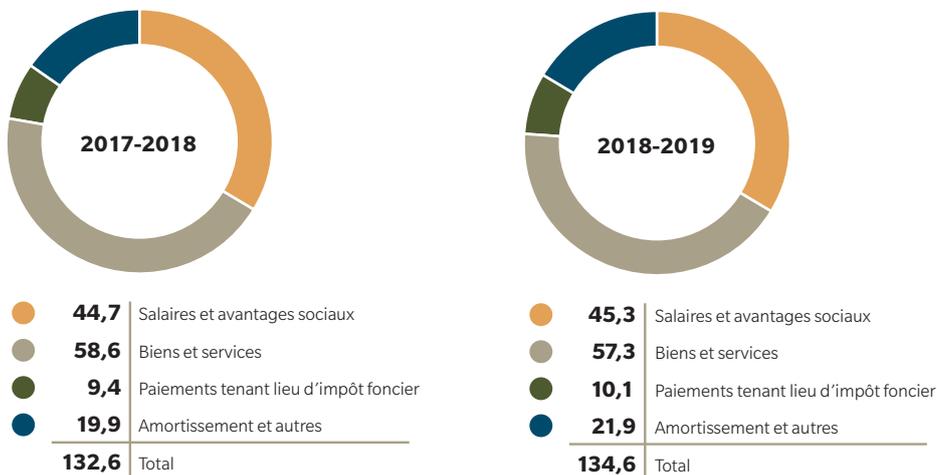


Charges

Les charges d'exploitation totales de la CCN, détaillées par objet à la note 11 des états financiers, ont augmenté de 1 p. 100 pour atteindre 134,6 millions de dollars, comparativement à 132,6 millions en 2017-2018. L'augmentation de 2,0 millions d'un exercice à l'autre s'explique principalement par les augmentations suivantes : 1,1 million en réduction de valeur des immobilisations corporelles relative à divers actifs, 0,7 million en salaires et avantages sociaux, 0,7 million en dépenses d'amortissement et 0,7 million en paiements tenant lieu d'impôts fonciers. Celles-ci sont en partie compensées par une diminution de 1,4 million en biens et services, principalement attribuable à la construction du Monument national de l'Holocauste au cours de l'exercice précédent.

L'augmentation d'une année à l'autre de 0,7 million des salaires et des avantages sociaux découle principalement d'une augmentation du passif au titre des congés de maladie, ainsi que des augmentations approuvées en vertu de la convention collective récemment signée, financées en partie par des crédits parlementaires supplémentaires.

Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet (en milliers de dollars)



Excédent

L'excédent de 21,2 millions de dollars en 2018-2019 est principalement attribuable à ce qui suit :

- un excédent de 17,9 millions qui s'explique surtout par une différence temporaire entre le moment où le financement des immobilisations est comptabilisé, soit au moment de la réception, et la charge d'amortissement;
- 4,3 millions pour d'autres revenus reconnus au titre des terrains transférés à la CCN par SPAC;
- une indemnisation de 2,1 millions reçu de SPAC en raison de la nature contaminée de terrains transférés à la CCN;
- un gain de 0,9 million sur la cession d'immobilisations corporelles lié à des transactions avec la Ville d'Ottawa;

Ces éléments ont été partiellement compensés par ce qui suit :

- une réduction de valeur de diverses immobilisations corporelles de 1,4 million;
- une perte de 1,1 million relative à la cession d'immobilisations corporelles principalement liée à des transferts de terrains;
- une hausse de 0,7 million des paiements tenant lieu d'impôts fonciers liés à la résolution de dossiers des années précédentes;
- une hausse de 0,7 million de la charge d'amortissement.

Dépenses en immobilisations

En 2018-2019, la CCN a fait des dépenses en immobilisations de 46,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation totale de 11,1 millions par rapport aux 35,3 millions de 2017-2018.

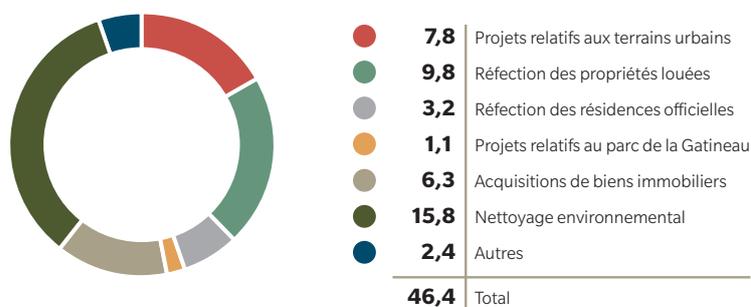
Voici les investissements majeurs réalisés en 2018-2019 :

- augmentation de 15,3 millions de la provision pour le nettoyage environnemental à venir de l'île Victoria et du secteur Hurdman Ouest;
- 9,8 millions pour les propriétés locatives, incluant les travaux sur plusieurs bâtiments de la promenade Sussex, dont la réfection du 50, promenade Sussex, la reconstruction d'une grange sur la promenade Prince of Wales et l'installation de tuyaux de drainage sur plusieurs terrains agricoles de la Ceinture de verdure;
- 7,8 millions pour des projets du portefeuille des terrains urbains, tels que la modernisation du boulevard de la Confédération, l'élargissement de la piste cyclable et le resurfacement du pont du Portage, la réfection du pont tournant Hog's Back et la réhabilitation du sentier des Voyageurs en raison des dommages causés par les inondations;
- 4,3 millions découlant d'une entente pour le transfert de terrains de SPAC à la CCN;
- 3,2 millions pour les résidences officielles, ce qui inclut la rénovation de la maison de ferme de la résidence du lac Mousseau et l'imperméabilisation de la fondation de la terrasse des Ambassadeurs;
- 2,0 millions pour les acquisitions de biens immobiliers, incluant l'acquisition de propriétés dans le parc de la Gatineau;
- 1,1 million pour des projets du parc de la Gatineau, y compris la réfection de la promenade du Lac-Philippe.

Les écarts les plus importants des dépenses en immobilisations par rapport à l'année précédente sont principalement liés à l'augmentation de la provision destinée au nettoyage environnemental à venir de l'île Victoria et du secteur Hurdman Ouest, qui a été compensée par une réduction des acquisitions de biens immobiliers découlant d'une importante acquisition réalisée au cours de l'année précédente, pour un échange de terrains avec SPAC lié au Centre de conférences du gouvernement.

La CCN a amorcé tous les projets financés par les crédits parlementaires du budget de 2018, et la majorité d'entre eux sont en voie d'être achevés d'ici la fin de l'exercice 2019-2020. Les plus importants comprennent le remplacement du pont LeBreton de la promenade Sir-John-A.-Macdonald, la réhabilitation du pont tournant Hog's Back et la réfection du pont du Portage.

Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2018-2019 (en milliers de dollars)



Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente l'analyse détaillée des résultats d'exploitation par rapport au *Résumé du Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023* et aux résultats réels de 2017-2018. Le tableau indique également les budgets d'exploitation de 2019-2020, tel qu'on les présente dans le *Résumé du Plan d'entreprise de 2019-2020 à 2023-2024*.

L'excédent des revenus par rapport au budget de 2018-2019 est principalement attribuable aux autres revenus plus élevés que prévu liés à l'indemnisation reçue de SPAC pour la nature contaminée des terrains transférés à la CCN, aux contributions reçues pour des projets et aux revenus d'intérêts supérieurs aux prévisions. La CCN a également comptabilisé un gain sur la cession d'immobilisations pour des transactions foncières avec la Ville d'Ottawa.

Les charges d'exploitation réelles ont été supérieures de 3,0 millions de dollars par rapport au budget, surtout en raison de réductions de valeur d'immobilisations corporelles non budgétisées, d'une perte sur la cession d'immobilisations corporelles comptabilisée en 2018-2019 pour des terrains transférés dans le cadre d'un échange de terrains, ainsi que de l'augmentation de la charge d'amortissement.

Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019			2017-2018		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
Revenus							
Opérations de location et servitudes	24 761	24 075	24 508	433	23 504	25 478	1 974
Recouvrements	3 214	3 390	4 034	644	4 185	10 002	5 817
Frais d'accès aux usagers	3 445	3 531	3 614	83	2 843	3 028	185
Intérêts	4 701	1 312	2 875	1 563	1 703	1 917	214
Sous-location du siège social	1 729	2 277	2 164	(113)	2 277	2 278	1
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	8 812	–	933	933	–	2 907	2 907
Commandites monétaires	–	–	157	157	–	297	297
Autres revenus	1 521	1 815	8 132	6 317	923	2 951	2 028
	48 183	36 400	46 417	10 017	35 435	48 858	13 423
Charges							
Planification à long terme	6 606	5 794	4 243	1 551	5 372	4 285	1 087
Intendance et protection	93 964	89 612	95 111	(5 499)	88 417	94 378	(5 961)
Services internes	35 622	36 214	35 219	995	35 713	33 975	1 738
	136 192	131 620	134 573	(2 953)	129 502	132 638	(3 136)
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(88 009)	(95 220)	(88 156)	7 064	(94 067)	(83 780)	10 287
Financement du gouvernement du Canada							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	73 810	68 117	72 014	3 897	67 591	66 130	(1 461)
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	62 453	40 312	37 295	(3 017)	24 305	23 500	(805)
	136 263	108 429	109 309	880	91 896	89 630	(2 266)
Excédent (déficit) de l'exercice	48 254	13 209	21 153	7 944	(2 171)	5 850	8 021
Excédent accumulé au début de l'exercice	669 053		647 900			642 050	
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	717 307		669 053			647 900	

Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs

Depuis plusieurs années, les investissements requis pour entretenir convenablement la vaste base d'actifs de la CCN ont largement dépassé les crédits parlementaires et les allocations budgétaires dont elle dispose. Pour faire face à ces déficits de financement, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus et à contenir les coûts. Bien que ces efforts aient été efficaces, la CCN a également dû reporter l'entretien de certains actifs afin de prioriser d'autres travaux, principalement afin de régler des problèmes de santé et de sécurité.

En 2016 et 2017, la CCN a fait l'analyse détaillée de l'état de ses actifs et de ses infrastructures. Les résultats de cette étude ont servi et continuent de servir à l'élaboration de stratégies de portefeuille à moyen et à long terme ainsi que de plans de gestion des actifs. Dans le budget de 2018, le gouvernement a approuvé un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans (de 2018-2019 à 2019-2020) qui permettra à la CCN d'entreprendre des travaux de revitalisation sur les immobilisations corporelles de son portefeuille qui sont dans un état critique. Ce financement permettra à la société d'État de commencer à s'occuper de l'entretien dont ses actifs prioritaires ont besoin, s'assurant ainsi que ces actifs particuliers ne posent pas de problèmes de santé et de sécurité.

À court terme, en mettant en œuvre le programme d'investissement annoncé dans le budget de 2018 pour la revitalisation des actifs de la CCN, celle-ci entreprendra des travaux pour améliorer ses actifs qui doivent être revitalisés pour assurer leur bon état. Afin de s'assurer que ses infrastructures et ses actifs répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens, la CCN continuera de travailler avec le gouvernement pour répondre à ses besoins financiers à long terme et trouver une solution aux pressions financières résultant, en partie, de divers projets que le gouvernement du Canada a mis en œuvre ces dernières années dans la région de la capitale.

En même temps, dans le cadre de sa stratégie de viabilité financière, la CCN continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à générer des revenus et à contenir les coûts. De plus, elle entreprendra des exercices de rationalisation et d'établissement de priorités et tirera parti d'occasions de partenariats, lorsque cela est approprié.

Sommaire de l'état de la situation financière

Les actifs financiers totaux s'élevaient à 195,9 millions de dollars au 31 mars 2019, soit une augmentation de 30,6 millions ou 19 p. 100 par rapport à 165,3 millions au 31 mars 2018, principalement en raison des fonds affectés au train léger sur rail et aux différences temporaires entre la réception des crédits parlementaires et les décaissements en raison de retards dans la livraison d'autres projets.

Les passifs s'établissent à 196,1 millions de dollars au 31 mars 2019, soit une augmentation de 33,3 millions ou 20 p. 100 par rapport à 162,8 millions au 31 mars 2018, attribuable à une augmentation de 15,5 millions de la provision pour le nettoyage environnemental à venir, principalement sur l'île Victoria et dans le secteur Hurdman Ouest, à une augmentation de 13,8 millions du passif lié au train léger sur rail et à une augmentation de 2,8 millions des autres passifs en partie en raison de la création d'un fonds pour les futures améliorations du siège social de la CCN.

Les actifs non financiers se chiffraient à 669,2 millions de dollars au 31 mars 2019, une augmentation de 23,8 millions ou 4 p. 100 par rapport à 645,4 millions au 31 mars 2018. Celle-ci fait état principalement des augmentations des immobilisations corporelles nettes de l'amortissement, de la provision pour le nettoyage environnemental à venir de l'île Victoria et d'une révision des estimations des coûts de décontamination du secteur Hurdman Ouest, qui entraîneront une augmentation de la valeur du terrain, des acquisitions, incluant des propriétés dans le parc de la Gatineau, de l'amélioration d'actifs, tels que le projet de réaménagement du 50, promenade Sussex, ainsi que de la réfection d'autres propriétés locatives de la promenade Sussex.

ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport à la ministre du Patrimoine canadien.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,



Tobi Nussbaum

Le directeur général, Services généraux,
et chef des services financiers,



Michel Houle, CPA, CMA

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de la capitale nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission de la capitale nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission de la capitale nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission de la capitale nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission de la capitale nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Commission de la capitale nationale pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la capitale nationale*, les règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la capitale nationale aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la capitale nationale à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2019

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2019	2018
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	75 336	55 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 4)	79 907	63 975
Créances	11 301	11 242
Placements (note 3)	29 357	34 136
	195 901	165 294
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	18 633	19 831
Train léger sur rail (note 4)	73 437	59 608
Provision pour nettoyage environnemental (note 5)	65 354	49 884
Revenus reportés (note 6)	18 610	16 251
Avantages sociaux futurs (note 7)	9 598	9 596
Autres passifs (note 8)	10 463	7 639
	196 095	162 809
Actifs financiers nets (dette nette)	(194)	2 485
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	660 564	640 575
Frais payés d'avance	3 494	3 623
Autres actifs non financiers (note 10)	5 189	1 217
	669 247	645 415
Excédent accumulé	669 053	647 900

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 13, 14 et 15)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,



Marc Seaman

La présidente du Comité d'audit,



Tanya Gracie

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
	(note 2)		
Revenus			
Opérations de location et servitudes	24 075	24 508	25 478
Recouvrements	3 390	4 034	10 002
Frais d'accès aux usagers	3 531	3 614	3 028
Intérêts	1 312	2 875	1 917
Sous-location du siège social	2 277	2 164	2 278
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	933	2 907
Commandites monétaires	–	157	297
Autres revenus	1 815	8 132	2 951
	36 400	46 417	48 858
Charges (notes 1 et 11)			
Planification à long terme	5 794	4 243	4 285
Intendance et protection	89 612	95 111	94 378
Services internes	36 214	35 219	33 975
	131 620	134 573	132 638
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(95 220)	(88 156)	(83 780)
Financement du gouvernement du Canada			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 12)	68 117	72 014	66 130
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 12)	40 312	37 295	23 500
	108 429	109 309	89 630
Excédent de l'exercice	13 209	21 153	5 850
Excédent accumulé au début de l'exercice	639 560	647 900	642 050
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	652 769	669 053	647 900

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
	(note 2)		
Excédent de l'exercice	13 209	21 153	5 850
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 9)	(47 217)	(46 399)	(35 337)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	18 937	19 364	18 635
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(933)	(2 907)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	1 085	1 021
Perte réalisée suite à une opération de cession-bail	-	(183)	1 006
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	-	5 643	3 827
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	-	1 434	287
	(28 280)	(19 989)	(13 468)
Variation des frais payés d'avance	-	129	(1 101)
Variation des autres actifs non financiers	177	(3 972)	177
	177	(3 843)	(924)
Diminution des actifs financiers nets	(14 894)	(2 679)	(8 542)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	(6 761)	2 485	11 027
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	(21 655)	(194)	2 485

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2019	2018
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	71 932	65 850
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	23 458	21 761
Rentrées de fonds provenant des autres activités	16 021	18 788
Paiements aux fournisseurs	(63 749)	(66 223)
Paiements aux employés	(47 915)	(42 732)
Intérêts reçus	3 006	2 123
Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites	(558)	(1 214)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	2 195	(1 647)
Activités d'investissement en immobilisations		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	37 295	23 890
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(24 937)	(33 288)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	980	9
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(562)	(226)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	12 776	(9 615)
Activités de placement		
Rentrées de fonds pour le projet de train léger sur rail	14 388	870
Rentrées de fonds pour le Fonds « Chambers Building »	1 544	-
Acquisition de placements	(11 298)	(16 575)
Encaissement de placements	15 722	1 237
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	20 356	(14 468)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	35 327	(25 730)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	119 916	145 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	155 243	119 916
Représentés par :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 336	55 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	79 907	63 975
	155 243	119 916

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la *Loi sur la capitale nationale* (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadina afin d'encourager la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN a satisfait aux exigences de cette instruction en 2015-2016.

Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de son architecture d'alignement des programmes (AAP), qui comporte un résultat prévu et trois programmes (incluant les services internes). L'AAP est une liste de programmes sur laquelle la CCN rend des comptes au Parlement et à la population canadienne. Les objectifs de chaque programme sont les suivants :

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et des Canadiens et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine. Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que les Canadiens aient un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et actifs fédéraux afin d'en profiter. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, elle s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités et aux cérémonies d'État.

Services internes

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui supportent la réalisation de ses activités et la gestion de ses ressources. Ces fonctions supportent la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; les services légaux; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services de technologie de l'information (TI) et de géomatique.

2. Conventions comptables importantes

A. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs, sont imputés aux charges par l'entremise de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la provision pour nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de façon significative des estimations de la direction.

Données budgétaires

Les données budgétaires pour 2018-2019, présentées dans le *Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette).

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et des placements hautement liquides. Ces placements achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance sont enregistrés au coût.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés sont sujets à des restrictions externes qui spécifient le but pour lequel ils doivent être utilisés.

C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme se composent d'instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires, des certificats de placement garanti et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme se composent d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'autorités municipales. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date des états financiers, la CCN évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

D. Actif destiné à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date des états financiers :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. le fait que l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif, et
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera consommée dans l'année suivant la date des états financiers.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

E. Provision pour nettoyage environnemental

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental et passe en charges de l'exercice les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour enregistrer un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 9. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation. S'il est impossible de déterminer si des avantages économiques futurs seront abandonnés, mais qu'un montant peut être estimé raisonnablement, un passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, des nouvelles obligations en matière d'évaluation environnementale, des changements d'estimation de la part de la direction et des coûts réels engagés.

F. Avantages sociaux futurs

i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou des carences de financement du régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une dépense de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'année.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail, les indemnités de congé parental ou de maternité ainsi que les indemnités de congé de maladie constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Indemnités de départ : En février 2013, une nouvelle convention collective a été signée mettant fin à l'accumulation d'indemnités de départ auxquelles les employés avaient droit. Conformément à cette convention collective, tous les employés nommés pour une période indéterminée avaient droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu, et dans les cas d'une année partielle d'emploi continu, à une semaine de traitement multipliée par le nombre de jours d'emploi continu divisé par 365, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Tous les employés nommés pour une période déterminée avaient droit au paiement d'une indemnité de départ égale à une semaine de traitement pour chaque année complète d'emploi continu jusqu'à concurrence de 30 semaines. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'encaisser, au cours de l'exercice 2013-2014, la valeur totale ou partielle des indemnités de départ accumulées à la date de la signature de la convention collective, ou d'encaisser la valeur totale ou restante des indemnités de départ au moment de la cessation d'emploi à la CCN. Au 31 mars 2019, la CCN constate une obligation pour les employés qui ont retardé l'encaissement de leur indemnité jusqu'au moment de leur départ. La direction utilise le salaire des employés en vigueur au 31 mars 2019 pour calculer la valeur de l'obligation restante.

Indemnités pour accidents de travail : Les indemnités pour accidents de travail constituent des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour accidents de travail. En tant qu'employeur auto-assuré, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN quant aux avantages liés aux indemnités pour accidents de travail et aux avantages ultérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants qui pourraient être versés pour des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

Indemnités de congé parental ou de maternité : Les indemnités de congé parental ou de maternité constituent des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours du prochain exercice. Les indemnités sont des avantages conditionnés par les faits et sont versées lorsque l'employé s'absente pour cause de congé parental ou de maternité.

Indemnités de congé de maladie : La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge pour le coût des prestations futures des congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Les obligations au titre des congés de maladie accumulés par les employés est déterminé de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont amortis de façon systématique sur la durée du reste de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie.

G. Incitatif de location reporté

La CCN loue les locaux où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur en vertu du bail original et pour répondre aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail qui se terminera le 15 décembre 2019.

Le 1^{er} juin 2016, la CCN a signé une prolongation du bail existant pour une durée de 25 ans. Ceci a eu pour résultat un nouvel incitatif de location reporté pour permettre à la CCN de réaménager son espace selon ses besoins opérationnels actuels et futurs. Cet incitatif a été comptabilisé à la date d'entrée en vigueur du bail renégocié et sera amorti à compter de la fin du bail original, et ce, sur la nouvelle durée du bail.

De plus, la CCN a comptabilisé un montant différé dans l'incitatif de location reporté qui représente la différence du taux payé selon le bail original en comparaison du nouveau taux payé selon le bail renégocié. Ce montant sera différé jusqu'à la fin du bail original et sera par la suite amorti jusqu'au 30 avril 2041. L'amortissement de l'incitatif de location reporté est comptabilisé en déduction des charges sous le poste « Biens et services » à la note 11.

H. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charge dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ne sont pas amortissables.

Les antiquités et les œuvres d'art de la CCN ne sont pas comptabilisées comme des immobilisations corporelles dans les états financiers, mais plutôt comme des charges quand elles sont acquises ou ont été reçues sous forme de dons, tel que divulgué à la note 11. Les antiquités et les œuvres d'art se composent principalement de monuments, de tableaux, de mobilier et de sculptures.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti linéairement sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immobilisations corporelles	
Promenades, ponts et chaussées	25 à 45 ans
Lieux historiques	20 à 40 ans
Propriétés louées	20 à 40 ans
Parcs	20 à 40 ans
Immeubles d'administration et de services	20 à 40 ans
Installations de loisirs	20 à 40 ans
Propriétés de développement	20 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	5 ans

I. Opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations avec des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Elle effectue divers types de transactions, tels que des échanges d'actifs, de biens ou de services qui sont soit :

- 1) comptabilisées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou
- 2) soit à la valeur comptable, ou
- 3) soit à la valeur comptable si la CCN est le prestataire et à la valeur comptable ou la juste valeur si la CCN est le bénéficiaire lorsque les actifs ou les passifs sont transférés pour une contribution symbolique ou sans contrepartie.

Enfin, la CCN peut recevoir des services liés à des coûts non attribués provenant de d'autres organismes gouvernementaux. Ces services ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

J. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé. Les gains ou pertes résultant de transferts non monétaires et non réciproques sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Une opération non monétaire est réputée avoir une substance commerciale pour la CCN lorsque l'impact attendu de ses flux de trésorerie futurs, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie attendus de l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

K. Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et servitudes, de gains sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commandites monétaires, de la sous-location du siège social, de frais d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, des contributions pour divers projets, des approbations fédérales pour l'utilisation des terrains, les concessions et des apports et les revenus résultant de dons non grevés d'une affectation externe provenant d'une entité non apparentée).

La CCN conclut des ententes avec des tierces parties, généralement des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, par lesquelles la CCN comptabilise des recouvrements à la valeur d'échange pour des projets dont elle est responsable. Ces projets consistent entre autres à la construction ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles pour lesquelles la tierce partie ou la CCN aura le contrôle.

La CCN constate ses revenus lorsque les opérations ou les faits dont ils découlent ont lieu. Habituellement, les revenus sont constatés lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des revenus reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

L. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les critères d'admissibilité sont remplis.

M. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produiront ou non. Dans la mesure où l'évènement futur risque de se produire ou non et si la CCN peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, elle comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée à la note 15.

N. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, comme présenté à la note 16, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût, sauf les placements lesquels sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie dans des certificats de placement garanti, des acceptations bancaires, des billets garantis, des dépôts à terme et des titres du gouvernement du Canada, d'un gouvernement provincial ou d'une autorité municipale. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et ils sont tous remboursables à court préavis.

A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 75,3 millions de dollars (55,9 millions en 2018) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,1 p. 100 (1,5 p. 100 en 2018).

B. Placements

Au 31 mars 2019, les placements de portefeuille à court terme incluent un certificat de placement garanti totalisant 10,0 millions de dollars (15,0 millions en 2018) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 2,9 p.100 et d'une durée de 12 mois (2,3 p.100 en 2018).

Au 31 mars 2019, les placements de portefeuille à long terme incluent des titres de gouvernements provinciaux totalisant 19,4 millions de dollars (19,1 millions en 2018) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,7 p. 100 (3,7 p. 100 en 2018).

	2019		2018	
	Coût amorti	Cours du marché	Coût amorti	Cours du marché
Gouvernements provinciaux	19 357	19 812	19 136	19 631
Certificat de placement garanti	10 000	10 000	15 000	15 000
	29 357	29 812	34 136	34 631

C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2019, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 41,1 millions de dollars (33,3 millions en 2018) sont inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

	2019	2018
Résidences officielles	2 710	1 078
Revitalisation de la rue Sparks	205	205
Réaménagement des plaines LeBreton	6 111	6 673
Revitalisation des actifs de la CCN (budget 2018)	6 212	–
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	2 403	1 485
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	2 672	2 618
Acquisition de biens immobiliers ¹	20 745	21 280
	41 058	33 339

1. Ces fonds sont utilisés pour l'acquisition et la cession de biens immobiliers. Au cours de l'exercice, les revenus de cession d'immobilisations corporelles et d'intérêts ont totalisé 1,3 million de dollars (4,2 millions en 2018), et les charges afférentes ont été de 1,8 million de dollars (8,4 millions en 2018).

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

	Montant reçu	Montant retourné	Intérêts	2019 Total	2018 Total
TLR Phase 1 – Dépôt de garantie	49 026	–	4 278	53 304	52 230
TLR Phase 1 – Dépôt d'exécution	24 500	(13 475)	962	11 987	11 745
TLR Phase 2 – Dépôt de la ligne Confédération	13 028	–	44	13 072	–
Total TLR	86 554	(13 475)	5 284	78 363	63 975
Fonds « Chambers Building »	1 543	–	1	1 544	–
Total	88 097	(13 475)	5 285	79 907	63 975

A. Train léger sur rail (TLR)

La Ville d'Ottawa (la Ville) a entrepris un important projet pour remplacer le réseau actuel de service rapide par autobus par un système de train léger sur rail. Ce système touchera plusieurs propriétés de la CCN, sous réserve de modifications à la suite de la mise au point définitive du tracé.

Le tableau ci-dessus présente en détail les sommes qui ont été reçues et retournées ainsi que les intérêts nets gagnés à ce jour. Au cours de l'exercice, des intérêts nets de 1,4 million de dollars (0,8 million en 2018) ont été comptabilisés et se retrouvent dans le poste d'actifs financiers « Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés » et le poste de passifs « Train léger sur rail » au 31 mars 2019. Les intérêts cumulatifs comptabilisés au 31 mars 2019 étaient de 5,3 millions de dollars (3,9 millions en 2018).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2019, la CCN a reconnu des revenus qui totalisent 0,6 million de dollars (0,8 million en 2018) afin que la Ville puisse accéder aux propriétés du train léger sur rail en vertu de la phase 1 du projet TLR, et ce, pour une durée limitée qui devrait maintenant prendre fin en 2019-2020.

Le poste de passifs « Train léger sur rail » qui représente les phases 1 et 2 du projet TLR totalise 73,4 millions de dollars (59,6 millions de dollars en 2018).

Phase 1 du projet TLR

Le 9 octobre 2012, la CCN et la Ville ont signé un protocole d'entente en vertu duquel la CCN a octroyé à la Ville un permis d'occupation de courte durée des propriétés visées par le projet afin d'y permettre l'accès. De plus, la CCN et la Ville ont conclu une entente de transfert, le 30 juin 2015, qui décrit, pour chacune des parties, les droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet le 31 décembre 2019 ou avant.

Conformément au protocole d'entente signé, la Ville a remis à la CCN un dépôt de garantie de 49,0 millions de dollars le 30 janvier 2013 qui est détenu dans un compte distinct portant intérêt et représente la valeur marchande estimative des propriétés de la CCN requises par la Ville, sous réserve de rajustements. La Ville a également remis à la CCN un dépôt d'exécution en garantie de ses obligations qui totalise 24,5 millions de dollars. Ce montant est également détenu dans un compte distinct portant intérêt. Ces sommes ainsi que les intérêts sont isolés à l'état de la situation financière étant donné que ces sommes sont grevées d'une affectation d'origine externe.

L'entente de transfert signée le 30 juin 2015 entre la CCN et la Ville confirme la valeur marchande finale pour chacune des parcelles de terrain requises par la Ville pour le projet du train léger. Les propriétés des arrondissements Hurdman, de la rue Tremblay et du centre-ville (tunnel Chambers et Centre Shaw) seront négociées à la juste valeur marchande tandis que les propriétés des plaines LeBreton le seront à la valeur nominale.

Le 17 janvier 2017, certains terrains ont été transférés à la Ville conformément aux dispositions de l'article 14.1.3 de l'entente de transfert, à la suite de l'exécution par la Ville des travaux convenus qui étaient nécessaires pour ledit transfert des terrains. Ces derniers, qui font partie des plaines LeBreton, ont donc été transigés à la valeur nominale et une perte de 0,5 million a donc été comptabilisée en 2016-2017 puisqu'elle représente leur valeur comptable.

La valeur comptable totale des terrains affectée par ce projet est de 1,7 million de dollars au 31 mars 2019 (1,7 million en 2018). Selon l'entente de transfert signée le 30 juin 2015, lorsque la CCN aura révisé et accepté les « plans de construction », un gain significatif sera reconnu. Les dessins finalisés devront être livrés par la Ville à la CCN au plus tard le 30 juin 2019.

En date du 31 mars 2019, la CCN a retourné à la Ville un total de 13,5 millions de dollars du dépôt d'exécution, plus les intérêts courus puisque certaines exigences du protocole d'entente avaient été satisfaites.

Phase 2 du projet TLR

Le 10 mai 2016, la CCN et la Ville ont signé une entente de principe en vertu de laquelle le prolongement du train léger sera construit du côté ouest de la ville, en grande partie sur des terrains appartenant à la CCN et plus précisément dans le corridor de la promenade Sir-John-A.-Macdonald. Cette entente décrit les grandes lignes du projet ainsi que des améliorations aux terrains longeant la promenade qui seront effectués durant et après la construction du nouveau train léger. La valeur totale de ces améliorations qui sont financées par la Ville est de 30,0 millions de dollars et 1,6 million de dollars (1,3 million de dollars en 2018) a été reçu à ce jour.

En outre, la phase 2 du projet TLR comprend 2 autres tracés de prolongement. La CCN et la Ville ont conclu deux nouvelles ententes de transfert le 22 juin 2018, soit la ligne Confédération (prolongements ouest et est) et la ligne Trillium (prolongement sud). Ces ententes comprennent principalement des servitudes de 99 ans, des permis d'occupation de courte durée et des droits réels immobiliers de nature permanente requis pour terminer le projet d'ici le 30 juin 2025. Le 17 janvier 2019, la Ville a versé à la CCN un dépôt de 13,8 millions de dollars qui représente la valeur marchande estimative confirmée dans les ententes de transfert, dont 13,0 millions de dollars sont détenus dans un compte distinct portant intérêt.

B. Fonds « Chambers Building »

Tel qu'indiqué dans le bail foncier avec Allied, le locataire doit contribuer un montant annuel à la CCN dont l'objectif est de financer des améliorations futures de l'immeuble au 40 rue Elgin. Les exigences de financement ont débuté le 31 octobre 2018 et se poursuivront chaque année jusqu'à la fin du bail en 2056. Ces fonds sont administrés par la CCN. Un passif connexe est présenté à la note 8.

5. Provision pour nettoyage environnemental

À partir de son cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche de risque pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites par ordre de priorité, les 1 596 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

Au 31 mars 2019, les sites détenus par la CCN sont classifiés comme suit :

	2019	2018
Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale		
Sites inclus dans le passif ou le passif éventuel	51	40
Autres sites contaminés	201	198
Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale	252	238
Sites pour lesquels l'information est insuffisante	205	206
Sites non contaminés au-dessus de la norme environnementale	1 139	1 135
Total des sites détenus par la CCN	1 596	1 579

La CCN a identifié 252 sites dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène). Un passif de 65,4 millions de dollars (49,9 millions en 2018) a été enregistré pour les sites contaminés où il est probable que des avantages économiques futurs soient abandonnés. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer le nettoyage environnemental fondé sur l'information disponible à la date des états financiers. De ce passif, 46,5 millions de dollars (31,3 millions en 2018) ont été capitalisés au coût des terrains.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La CCN évalue à 496,0 millions de dollars (487,2 millions en 2018) les passifs éventuels non enregistrés aux états financiers, aussi présenté à la note 15. Ces passifs éventuels correspondent aux travaux d'assainissement où une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer les passifs, mais pour lesquels il est impossible de déterminer si des avantages économiques futurs seront abandonnés.

Pour les 201 sites restants, la contamination dépasse la norme environnementale. De plus, la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité puisqu'il n'y a aucun enjeu de santé et de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est indexé chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'indexation utilisé en 2019 est de 1,8 p. 100 (2,3 p. 100 en 2018).

Selon le cadre de gestion environnementale de la CCN, 205 autres sites ne sont pas jugés prioritaires du point de vue de la santé et de la sécurité publique et, par conséquent, ils n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation suffisante pour établir si la contamination suspectée existe et si elle dépasse les normes environnementales ou la contamination n'a pas encore été établie puisque, à l'exception de l'évaluation préliminaire de l'historique de site, aucune évaluation n'a été effectuée.

Les évaluations environnementales préliminaires ont révélé que 1,139 sites n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale.

6. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

	2019	2018
Revenus de location reportés	7 121	7 262
Revenus de servitude et permission d'occuper reportés	5 863	5 676
Autres revenus reportés	5 626	3 313
	18 610	16 251

Les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de trois différents baux de location de terrains. La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,27 p.100, 6,01 p.100 et 6,5 p.100. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2068. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,4 million en 2018) ont été constatés aux résultats.

7. Avantages sociaux futurs

A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2018 et 2019 était en fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2018). Pour les dates de participation commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2018). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

	2019	2018
Cotisations de la CCN	4 277	3 697
Cotisations des employés	4 570	3 627

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées au coût de la vie.

B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

	Indemnités de congé de maladie	Indemnités de départ	Indemnités pour accidents de travail	Indemnités de congé parental ou de maternité	2019	2018
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	6 320	1 541	1 604	131	9 596	8 921
Coût des services rendus au cours de l'exercice	798	85	(126)	(14)	743	1 430
Indemnités versées au cours de l'exercice	(283)	(354)	(104)	-	(741)	(755)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	6 835	1 272	1 374	117	9 598	9 596

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Obligation au titre des congés de maladie

La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. L'évaluation actuarielle la plus récente relative aux obligations au titre des congés de maladie a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2019. La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 12 ans (12 ans en 2018).

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle relative aux obligations au titre des congés de maladie incluent un taux d'actualisation de 1,81 p. 100 (2,16 p. 100 en 2018), ainsi qu'un taux d'augmentation de salaire économique de 2,0 p. 100 (1,8 p. 100 en 2018). Un gain actuariel non amorti de 1,2 million de dollars (0,4 million en 2018) est inclus dans l'obligation au titre des congés de maladie.

L'information sur ces congés de maladie comprend ce qui suit:

	2019	2018
Obligation au titre des congés de maladie constitués au début de l'exercice	5 949	5 441
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	726	980
Charge d'intérêt sur l'obligation	127	134
Gain actuariel sur l'obligation	(837)	(234)
Congés de maladie utilisés au cours de l'exercice	(282)	(372)
Obligation au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	5 683	5 949
Gain actuariel non amortis	1 152	371
Passif au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	6 835	6 320

8. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

	2019	2018
Incitatif de location reporté ¹	8 724	7 446
Fonds « Chambers Building » ²	1 544	–
Expropriation foncière non réglée ³	195	193
	10 463	7 639

1. L'incitatif de location reporté représente le solde de l'ancien bail du siège social pour 0,1 million de dollars (0,2 million en 2018) plus l'incitatif de location reporté pour le nouveau bail de 4,6 millions de dollars (4,6 millions en 2018). De plus, 4,1 millions de dollars (2,6 millions en 2018) représente la différence de taux payés des deux baux. Voir note 2G pour plus de détails.

2. Le montant représente un fonds pour des améliorations futures en capital. Voir note 4B pour plus de détails.

3. L'expropriation foncière non réglée est payable sur demande.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9. Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette			
	Solde d'ouverture	Acquisitions ⁴	Dispositions/Ajustements ³	Solde de fermeture	Solde d'ouverture d'ouverture	Dépense d'amortissement	Dispositions/Ajustements	Solde de fermeture	31 mars 2019	31 mars 2018
Terrains¹	310 348	21 881	5 624	326 605	-	-	-	-	326 605	310 348
Immeubles et infrastructures^{2,3}										
Promenades, ponts et chaussées	264 742	6 467	123	271 086	169 458	5 421	-	174 879	96 207	95 284
Lieux historiques	134 964	3 086	515	137 535	67 125	3 044	80	70 089	67 446	67 839
Propriétés louées	168 640	9 310	823	177 127	90 911	3 489	81	94 319	82 808	77 729
Parcs	136 072	1 417	105	137 384	87 969	3 267	20	91 216	46 168	48 103
Immeubles d'administration et de services	29 067	391	-	29 458	17 010	859	-	17 869	11 589	12 057
Installations de loisirs	31 499	1 004	37	32 466	22 324	623	-	22 947	9 519	9 175
Propriétés de développement	22 776	491	-	23 267	11 883	852	-	12 735	10 532	10 893
Améliorations locatives	13 537	1 583	-	15 120	10 154	511	-	10 665	4 455	3 383
Matériel²										
Mobilier, matériel et outillage	7 513	136	12	7 637	6 195	273	12	6 456	1 181	1 318
Matériel informatique et logiciels	10 272	489	-	10 761	6 190	862	-	7 052	3 709	4 082
Véhicules	1 638	144	51	1 731	1 274	163	51	1 386	345	364
	1 131 068	46 399	7 290	1 170 177	490 493	19 364	244	509 613	660 564	640 575

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2018) d'expropriation foncière non réglée.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 20,9 millions de dollars (15,8 millions en 2018) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

3. Les dispositions et ajustements incluent des réductions de valeur dans les immeubles et infrastructures pour 1,4 million de dollars (0,3 million en 2018).

4. L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 4,0 millions de dollars (3,4 millions en 2018) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars 2019 ainsi qu'un montant de 20,2 millions de dollars (3,6 millions en 2018) pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

10. Autres actifs non financiers

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à faire l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2019, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisée au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalise 0,5 million de dollars (0,6 million en 2018). Cet actif non financier est amorti linéairement et la charge de 0,2 million de dollars (0,2 million en 2018) est incluse au poste « Biens et services » à la note 11.

En 2014-2015, une entente a été signée avec la Ville d'Ottawa par laquelle celle-ci transférera certains terrains à la CCN d'ici le 31 décembre 2019 selon les « accords de legs » hérités du passé. Cet actif non financier représente 0,6 million de dollars (0,6 million en 2018).

En 2018-2019, la CCN a conclu une entente avec une tierce partie. En échange de terrains transférés par la CCN, le tiers a une obligation de fournir des espaces verts publics, des parcs et des sentiers pour une valeur de 4,1 millions de dollars qui devraient être terminés d'ici avril 2024. La valeur des infrastructures à recevoir est garantie par des lettres de crédit détenues par la CCN. Un droit contractuel connexe est présenté à la note 13.

11. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
Biens et services	58 331	57 283	58 645
Salaires et avantages sociaux	44 642	45 312	44 652
Amortissement	18 937	19 364	18 635
Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	9 710	10 095	9 398
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	1 085	1 021
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	1 434	287
	131 620	134 573	132 638

Les antiquités, les œuvres d'art et les monuments acquis ou construits par la CCN et ceux reçus sous forme de dons par le Fonds Canadina ou par la CCN ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges, et sont inclus au poste « Biens et services ». Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments représentent 0,9 million de dollars (2,9 millions en 2018).

Les biens en nature reçus par la CCN pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 représentent 0,6 million de dollars (0,5 million en 2018) et sont inclus au poste « Biens et services ».

12. Crédits parlementaires

	2019	2018
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		
Montant reçu durant l'exercice	71 156	65 354
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	1 038	776
Montant différé à l'exercice suivant	(180)	–
	72 014	66 130
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles		
Montant reçu durant l'exercice	37 295	23 500
	37 295	23 500
Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice	109 309	89 630

13. Droits contractuels

i. Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente, sauf si le bail est renouvelé.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront reconnus comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

Actuellement, la CCN est détentrice de huit baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs baux respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Fin du bail	Type d'immeubles
2049	Hôtel
2056	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2061	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2063	Logements résidentiels avec espace commercial
2065	Logements résidentiels avec espace commercial
2068	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2069	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2075	Condominiums résidentiels avec espace commercial

ii. Les droits contractuels de la CCN proviennent surtout du droit de recevoir des revenus locatifs et autres revenus. Le tableau suivant résume les droits contractuels de la CCN pour les cinq prochains exercices et les suivants :

	Baux	Autres	Total
2019-2020	11 663	6 802	18 465
2020-2021	10 972	19 251	30 223
2021-2022	9 996	787	10 783
2022-2023	8 785	700	9 485
2023-2024	6 875	6 176	13 051
2024 et suivants	95 559	875	96 434

A. Certains baux commerciaux, comportant différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2063, incluent des clauses de revenus futurs en fonction des revenus opérationnels des locataires. Puisque ceux-ci sont incertains et qu'une valeur fiable ne peut être établie, ils ne figurent pas dans les droits contractuels ci-dessus.

B. En échange des terrains transférés par la CCN en 2018-2019 et en plus des actifs non financiers présentés à la note 10, la tierce partie est responsable de la construction future de deux parcs supplémentaires sur les terrains de la CCN. La valeur de ces améliorations ne peut être établie et le calendrier de construction est incertain car il est lié au calendrier de développement immobilier ainsi qu'à l'examen et l'approbation par la CCN des conceptions en cours d'élaboration par la tierce partie qui devraient être finalisés au cours de l'exercice 2019-2020.

14. Obligations contractuelles

i. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 84,4 millions de dollars (60,3 millions en 2018) et des baux de location de bureaux de 119,6 millions de dollars (126,3 millions en 2018). Ces accords, qui totalisent 204,0 millions de dollars (186,6 millions en 2018), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Les accords de prestation de services sont des contrats principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent approximativement comme suit :

	Baux	Prestation de services	Total
2019-2020	6 170	29 057	35 227
2020-2021	4 643	15 467	20 110
2021-2022	5 038	14 213	19 251
2022-2023	5 115	7 995	13 110
2023-2024	5 161	6 558	11 719
2024 et suivants	93 416	11 144	104 560

ii. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 22,0 millions de dollars (3,8 millions en 2018). Les échéanciers pour les paiements aux termes de ces contrats ne sont pas tous déterminés au 31 mars 2019; les paiements devraient être effectués au cours des prochains exercices.

15. Passifs éventuels

A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison des activités de la CCN sur les diverses propriétés de la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé et le dénouement est indéterminable pour un montant de 6,8 millions de dollars (5,4 millions en 2018); cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN; ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes entre défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Toutefois, de l'avis de la direction, certaines de ces réclamations se régleront pour un montant estimatif de 1,0 million de dollars (0,1 million en 2018) pour lequel un passif a été comptabilisé dans l'exercice en cours. Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

B. Passifs éventuels pour nettoyage environnemental

La CCN a aussi des passifs éventuels de 496,0 millions de dollars (487,2 millions en 2018) en lien avec le nettoyage environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 5.

16. Instruments financiers

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances, excluant les taxes recevables, et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2019 est la suivante :

	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 336	55 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	79 907	63 975
Créances	10 277	9 693
Placements	29 357	34 136
	194 877	163 745

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et obligations ou titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est considérablement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement fédéral et provincial (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisqu'un nombre considérable de clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, avant de conclure des baux locatifs, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de crédit.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Au 31 mars 2019, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 43 p. 100 (52 p. 100 en 2018) du montant total recouvrable.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2019 :

	2019	2018
Âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	8 082	7 537
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	236	1 061
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	307	195
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	2 884	2 942
	11 509	11 735
Provision pour créances douteuses	(208)	(493)
	11 301	11 242

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés pour déterminer du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN.

	2019	2018
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	493	424
Charge pour créances douteuses	280	243
Montants radiés et recouvrements	(565)	(174)
Solde à la fin de l'exercice	208	493

La CCN est d'avis que les soldes inclus dans cette provision sont suffisants pour couvrir les risques de non-paiement. Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2019 (aucun en 2018).

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant est détenu sous forme d'encaisse dans un compte de banque séparé.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2019 :

	2019	2018
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 90 jours	12 211	10 582
De 90 à 365 jours	6 191	9 249
Plus de 365 jours	231	–
	18 633	19 831
Autres passifs -Expropriation foncière non réglée (note 8)		
Plus de 365 jours	195	193
	18 828	20 024

C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2019 :

	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 336	55 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	79 907	63 975
Placements de 365 jours ou moins	10 000	15 000
Placements de plus de 365 jours	19 357	19 136
	184 600	154 052

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. Les placements comprennent un placement de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins acquis auprès d'une institution financière qui rapporte de l'intérêt à taux fixe. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 0,5 million de dollars (0,4 million en 2018).

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 0,3 million de dollars (0,3 million en 2018).

Les placements comprennent également des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne pondérée de 2,5 années (3,3 années en 2018). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Il n'y a eu aucun changement quant au niveau de risque, par rapport à l'exercice précédent, et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

17. Opérations entre apparentés

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparentée à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada, et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. De plus, les apparentés comprennent les principaux dirigeants et leurs proches parents ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCN. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et l'équipe de la haute gestion, ainsi que leurs proches parents.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ses apparentés. Ces opérations, comptabilisées à la valeur d'échange, découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 8,1 millions de dollars (10,0 millions en 2018) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 10,7 millions de dollars (12,5 millions en 2018) ont été gagnés provenant de recouvrements, de prestations de services et d'opérations de location.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2019 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les soldes suivants étaient en circulation à la fin de l'année:

	2019	2018
Dû des parties liées	4 723	5 298
Dû aux parties liées	1 923	1 031
	6 646	6 329

En 2018-2019, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a cédé à la CCN pour une valeur nominale de un dollar, des parcelles de terrains qui ont ensuite été cédées à une tierce partie. La transaction avec SPAC a été évaluée à 4,3 millions de dollars, soit à la juste valeur de l'actif cédé, et a été comptabilisée à titre d'autres revenus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

SPAC a également cédé d'autres parcelles de terrains à la CCN, pour un montant de 2,1 millions de dollars dû à leur nature contaminée et qui a été comptabilisé à titre d'autres revenus. La CCN conservera ces terrains qui se trouvent principalement sur les îles Victoria et Chaudière.

La CCN détient 3 baux commerciaux avec SPAC pour une valeur nominale de un dollar qui se détaillent comme des locations de terrains et d'un immeuble commercial.

Durant l'exercice, la CCN a reçu des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada et ces coûts sont non attribués. Ces services, qui sont non significatifs, n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

18. Évènements postérieurs

En avril 2019, des inondations importantes le long des rivières de l'Outaouais et de Gatineau ont gravement touché des zones situées à l'intérieur et autour des villes de Gatineau et d'Ottawa. Un état d'urgence a été déclaré par les deux villes. Bien que de nombreux sites et infrastructures de la CCN aient été touchés, nécessitant la fermeture d'un certain nombre de sentiers et de sites, les niveaux d'eau n'ont pas encore suffisamment baissé pour que la vérification de l'intégrité structurelle soit terminée. Aucune estimation fiable des dommages potentiels ne peut donc être faite pour le moment.

19. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXES



Annexe I

Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux, au 31 mars 2019

Comité directeur

Président

Marc Seaman

Membres

Tobi Nussbaum

Mireille Apollon

Larry Beasley

Norm Odjick

Comité d'audit

Présidente

Tanya Gracie

Membres

Michael Foderick

Carol Loughrey

Norm Odjick

Sara Jane O'Neill

Basil L. Stewart

Membres d'office

Marc Seaman

Tobi Nussbaum

Comité de la gouvernance

Présidente

Lisa M. Macdonald

Membres

Tanya Gracie

Aditya Jha

Sara Jane O'Neill

Basil L. Stewart

Deborah Morrison

Denis Vaillancourt

Membres d'office

Marc Seaman

Tobi Nussbaum

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Présidente

Eha Naylor, Toronto (Ont.)

Vice-président

Clément Demers, Montréal (Qc)

Membres

Sarah Bonnemaison, Halifax (N.-É.)

Scott Burns Toronto (Ont.)

Anne Cormier, Montréal (Qc)

Gordon Harris, Vancouver (C.-B.)

Vivian Manasc, Edmonton (Alb.)

Anne McIlroy, Toronto (Ont.)

Cecelia Paine, Guelph (Ont.)

Julian Smith, Queenston (Ont.)

Pamela Sweet, Ottawa (Ont.)

Membres d'office

Marc Seaman

Tobi Nussbaum

Observateurs du conseil

Victor Brunette

Larry Beasley

Comité consultatif des résidences officielles du Canada

Présidente

Christina Cameron, Montréal (Qc)

Vice-président

Richard Alway, Toronto (Ont.)

Membres

Marta Farevaag, Vancouver (C.-B.)

Gerry McGeough, Vancouver (C.-B.)

Bernard Serge Gagné, Québec (Qc)

Dorothy Stern, Ottawa (Ont.)

Cynthia Street, Halifax (N.-É.)

Membres d'office

Marc Seaman

Tobi Nussbaum

Observateurs du conseil

Carol Loughrey

Norm Odjick

Fonds Canadiana

Président

Grant Jameson, Ottawa (Ont.)
(coprésident)

Cynthia Price Verrault, Montréal (Qc)
(coprésidente)

Membres

Marion Beyea, Fredericton (N.-B.)

Anne Fotheringham, Toronto (Ont.)

Kathy Hays, Calgary (Alb.)

Douglas B. Richardson,
Saskatoon (Sask.)

Deborah Riley, Winnipeg (Man.)

Candace Stevenson, Halifax (N.-É.)

Clyde Wells, St. John's (T.-N.-L.)

Fei Wong, Vancouver (C.-B.)

Harvey Slack, Ottawa (Ont.)

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Président

Gary Lacey, Commission de la capitale nationale

Anne Ménard, Commission de la capitale nationale

Vice-président

Bob Brown, Ottawa (Ont.)

Membres

Barry McMahan, Ottawa (Ont.)

Catherine Gardner, Ottawa (Ont.)

Collinda Joseph, Ottawa (Ont.)

Yoland Charette, Commission de la capitale nationale

Mona Lamontagne, Commission de la capitale nationale

Marc Lapierre, Commission de la capitale nationale

Le réseau du Sentier de la capitale relie les parcs, les jardins, les musées et les attractions de la capitale, et de nombreux usagers l'empruntent pour se rendre au travail ou à des fins récréatives.

Annexe II

Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et des activités de la Commission de la capitale nationale dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires et sociétés commanditaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Elle tient à reconnaître et à remercier les organismes, dont la liste suit, qui ont contribué à l'organisation de ses programmes et de ses activités en 2018-2019.

Partenaires de la CCN

Action vélo Outaouais	Carleton Regional Snowmobile Club	Domaine Saint-Bernard
Aéroport international d'Ottawa	Cégep de l'Outaouais	Eastern Chapter of the Society of Ontario Nut Growers
Affaires autochtones et du Nord Canada	Centre culturel sur le mode de vie des Algonquins	École secondaire Mont-Bleu
Agence canadienne d'inspection des aliments	Centre de recherche en enseignement et en foresterie de Sainte-Foy inc.	Éco-Odyssée
Agence de bassin versant des 7	Centre mondial du pluralisme	Environnement et Changement climatique Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Centre national des Arts	Équipe consultative des événements spéciaux (ECES)
Algonquin to Adirondacks Collaborative	Centre récréatif Dovercourt	Esprit Rafting
Algonquins de Pikwakanagan	Chambre des communes	Études d'Oiseaux Canada
Alimentation juste	Chambre Wakefield-La Pêche	Famille Orr
Alta Vista Animal Hospital	Chelsea Nordiq	Fédération canadienne de la faune
Ambassade du Royaume des Pays Bas	Citizens for Safe Cycling	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
Amis de la Mer Bleue	Club Alpin du Canada – Section Outaouais	Festival canadien des tulipes
Amis du jardin de Maplelawn	Club alpin du Canada, section d'Ottawa	Festival country de Val des Monts
Amis du parc de la Gatineau	Club des ornithologues de l'Outaouais	FloraQuebeca
Anciens Combattants Canada	Club Equestre Ramsayville Equestrain Club	Fondation canadienne des pompiers morts en service
Arbraska Lafèche	Club Kiwanis d'Ottawa	Fondation des Bergers de l'espoir
Association canadienne des propriétaires responsables de chiens	Club optimiste de Hammond	Fondation du Sentier Transcanadien
Association de vélo montagne de l'Outaouais	Club Rotary d'Ottawa	Fondation Strutt
Association des auteurs et auteures de l'Outaouais	Club Skinouk	Forêt Québec
Association équestre du Pontiac	Collectivités en fleurs	Fresh Air Experience
Auberge Old Chelsea B&B	Collège Algonquin	Gatineau Loppet
Avant-Garde Bar & Gift Shop	Comité chargé des éléments commémoratifs sur les animaux en temps de guerre	Gendarmerie royale du Canada
Bell Média (Astral : Rouge 94,9 FM et Énergie 104,1 FM)	Commerce Chelsea	George Weston Limited
Bibliothèque du Parlement	Conseil canadien du jardin	Gouvernement de l'Ontario
Bibliothèque et Archives Canada	Conseil des sentiers de l'Ontario	Gouverneur général du Canada
Biodiversity Conservancy International	Services publics et Approvisionnement Canada	Great Canadian Bungee
Biodôme de Montréal	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	Greenbelt Coalition of Canada's Capital Region
Biscotti & cie	Conservation de la Nation Sud	Greg Christie's ski et vélo
Bougie Doozy Candle	Conservation de la nature Canada	Groupe de spécialistes des orchidées (Amérique du Nord)
Bureau du cinéma d'Ottawa	Coopérative des paramédics de l'Outaouais	Groupe Poliquin-Wakefield Group inc.
Bureau du secrétaire du gouverneur général	Cour suprême du Canada	Guid'Amies franco-canadiennes
Café Les Saisons	Craftsbury Outdoor Center	Guides du Canada
Camp Fortune	Croisières Capital Cruises	Hardwood Ski and Bike
Canadensis	Croix-Rouge canadienne	Hydro One inc.
Canards Illimités Canada	Domaine Bellevue	Hydro Ottawa
Cape Farewell	Domaine de l'Ange-Gardien	Institut des Sciences de la Forêt tempérée
Captiva Farms		Jeux du Commonwealth Canada

Kanata Nordic Ski Club	National Capital District of Cross Country Ontario	Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
Khewa	Natural Fitness Lab	Sommet Edelweiss
Kitigan Zibi Anishinabeg	Nordik Spa-Nature	T&CO.
KPMG s.r.l.	OC Transpo	Téléfilm Canada
La Cigale	Office de protection de la nature de la vallée Rideau	Théâtres Centrepointe (Ville d'Ottawa)
La Confiserie Wakefield	Organisation des capitales canadiennes	Tourisme Ottawa
La Gourmandise	Orienteering Ottawa	Tourisme Outaouais
La Société géographique royale du Canada	Orléans Nordic Ski Club	Trailhead Paddle Shack
La Vallée des Rosiers	Ottawa : l'Amie de la jeunesse	Transcollines
LaRocca XC Mountain Bike School	Ottawa Citizen	Tribute to Liberty
Le Pub Chelsea	Ottawa Skateboard Association	Université Carleton
LeDroit	Ottawa Valley Kite Club	Université d'Ottawa
Les Fougères	Oxygène	Université de Montréal
Les Grands feux du Casino du Lac Leamy	Para Transpo	Université de Toronto
Ligue canadienne de football	Parcs Canada	Université du Québec en Outaouais
Loisir Sport Outaouais	Pat Café Pat	Université Queen's
Macoun Field Club	Patrimoine canadien	Vélo-Services
Maison Laurier	Patrouilleurs bénévoles d'Ottawa	Vignoble du Domaine de Pontiac Village
Mamma Teresa Ristorante	PhysioSport Chelsea	Ville d'Ottawa
Marathon canadien de ski	Pizza de Luigi	Ville de Gatineau
Marches hantées d'Ottawa	Premiers Soins Medtrakevac	Volleyball Canada
MEC (Mountain Equipment Co-op)	Projet du géopatrimoine d'Ottawa-Gatineau	Vraie Nature Yoga + Énergie
Métiers de la construction du Canada	Rafting Momentum	XC Chelsea Masters
Meyogalune	Rebec & Kroes	ZAC de la rue Sparks
Mini-golf Dunn-D's	Regina Street Alternative School	ZAC du marché By
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec	Relais plein air du parc de la Gatineau	
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec	Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers québécois	Commanditaires de la CCN
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	Réseau Sépaq	Access Storage
Ministère des Transports de l'Ontario	Ressources naturelles Canada	Aquahaulics
Ministère des Transports du Québec	Restaurant Tonique	Bushtukah
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec	Rideau Trail Association	CEECAM Corporation
Mississippi Valley Conservation Authority	Rogers Media (Y101,1 FM et 105,3 KISS FM)	Cityscape
Mont Cascades, parc aquatique	Sans trace Canada	Cubeit
Mont-Sainte-Anne	Santé publique Ottawa	Dalmen Windows and Doors
Mosaïcultures internationales de Montréal	Sauvetage Bénévole Outaouais	Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Sénat du Canada	MEC
Mt. Van Hovenberg	Sentiers Chelsea	NOKIA
Municipalité de Chelsea	Sentiers Wakefield	PepsiCo Canada
Municipalité de La Pêche	Service Action Communautaire Outaouais inc.	Restaurant Canal Ritz
Municipalité de Pontiac	Service Canada	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Musée canadien de la guerre	Services récréatifs DEMSIS inc.	
Musée canadien de la nature	Sheraton Ottawa Hotel	
Musée des beaux-arts du Canada	Ski de fond Canada	
Musée des sciences et de la technologie du Canada	Ski de fond Mont-Tremblant	
Nakkertok Nordic	Société de transport de l'Outaouais	
	Société des établissements de plein air du Québec	
	Société historique de la vallée de la Gatineau	

Annexe III

Personnel de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale tient à remercier tous ses employés de leur engagement, de leur dévouement et de leur excellent travail pour faire de l'exercice 2018-2019 une réussite.

Acar, Nathalie	Bezada Tapia, Carmen Milagros	Check, Stuart	Dorner, Kathleen
Adisso, Ange	Bied, Caroline	Chen, Li-Wei Philip	Dostie-Ménard, Samuel
Adisso, Christelle	Bisson, François	Cloutier, Sylvain	Downey, Dakota
Aldrich, Rachelle	Bisson, Line	Collette, Marie-Violaine	Dubé, René
Al-Jasim, Souhib	Bisson-Hockley, Sabrina	Collette, Michel	Durepos, Carmen
Al-Koutsi, Micheline	Blais, Nathalie	Comtois, Jean-Gilles	Durocher, Chadwick
Allin, Chloe	Blias Cabezas, John	Conté, Mamadou	Dzeko, Marinko
Ally, Caitlin	Blouin, Jonathan	Cook, Sandra	Eagen, Allison
Altman, Ariella	Booth, Michael	Copelli, Ivana	El-Hajjar, Sylvie
Alves, Fatima	Borsboom, Marlene	Cordeiro, Magda	Elson, Donald
Amyot, Anne Marie	Bouchard, Catherine	Corriveau, Marc	El-Zammar, Amer
Andayo-Michalowski, Irene	Bouchard, Yannick	Corriveau, Maurice	Enright, Colin-James
Aspirot, Sylvie	Bourdeau, Dominique	Coulombe, Yamil	Esposito, Frank
Ayachi, Seifallah	Bousbia, Kheir-Eddine	Cova, Stéphane	Evans, Véronique
Badgley, Ian	Brazeau, Paige	Cranmer, Colleen	Fabien, Bruno
Bailey, Richard	Brennan, Colin Patrick	Currie, Johanna	Fares, Tony
Barakengera, Martin	Brisson, Mathieu	Dabrowski, Mark	Faucher, Louis
Barbarie, Diane	Brown, James	Daigneault, Richard	Feeny, Daniel
Barker, Louise	Brown, James W	Danes, Octavian	Fisher, Susan
Barrie, Rachel	Brunal, Jude	David, Alain	Fournier, Luc
Barrios Pereira, Isabel	Bullock, Amy	Davis, Stefan	Fournier, Mario
Beaudoin-Roy, Isabelle	Bunch, Rebecca	Dawson, Janice	Fournier, Philippe
Beauregard, Anne Carole	Bunting, Patrick	Dazé, Emily	Francin, Kate-Issima
Beausoleil, Luc T	Bureau, Lucie	de Passillé, Véronique	Friedman, Elaine
Bédard, Chantal	Bureau, Marie-Andrée	Dehler, Mark	Gagnon, Dominique
Bédard, Eric	Burke, Laura	Delfing, Wolfgang	Gagnon, Nelson
Bedjou, Bachir	Cadieux, Nancy	Delisle, Stephanie	Galindez, Juan
Beggs, Carole	Cantin, Claude	Demers, Cassandra	Gamache, Émilie
Bélair, Stéphane	Carrière, Mariline	Demers, Madeleine	Gaston, Katherine
Bélanger, Natalie	Cedeno, Pedro	d'Entremont, Alain	Gélinas, Benoît
Bélanger, Nicolas	Chakraborty, Binitha	Désilets, Caroline	Gendron, Paul
Belleville, Alain	Chalhoub, Nancy	Desormeaux, Céline	Giancaterino, Rosanna
Benjelloun, Sofia	Champagne, Daniel	Devine, Bruce	Gingras, Philippe
Benoit, Karen	Charette, Yoland	Dhunnoo, Lakshna	Girard-Ruel, Emilie
Bergeron, Stéphane	Charlebois, France	Dimanche, Goldy	Giroux, Janie
Bergeron, Stéphanie	Charron, Hugues	Dinelle, Patrick	Giroux, Martin
Bertrand, Cédric	Châtigny, Guylain	Dods, Douglas Edward	Giugovaz, Catherine
Beslic, Branka		Dorego, Pierre-Olivier	Glitho, Sabine

Godard, Sylvain	Jubea, Esenia	Lapensée, Allan	Martin, Catherine
Godbout, Catherine	Kabongo Mobanda, Michael	Lapierre, Marc	Martin, Heather
Goggin, Ashley	Karimi, Toran	Lapointe, Amanda	Marton, Andrew
Gonzales, Rod Kevin	Katic, Eva	Larabie, Céline	Masaeli, Saadeh
Gooding, Jimmy	Kebbel, Amelia	Lardy, Maxime	Masse, Alain
Goulet, Julie	Kehoe, Gregory	LaRose Keyes, Hélène	Massé, Christian
Grangien, Gaëlle	Keklikian, Arto	Laurin, Christian	Mayer, Ginette
Gruder, Julian David	Kelly, Jennifer	Laurin, Roland	M'Bodi, Loic
Grudniewicz, Dorota	Kelly, Vicki	Lauzon, Isabelle	McCann-MacMillan, Patricia
Hagen, Andrew	Kenney, Greg	Lavallée, Jean-Philippe	McCreary, Scott
Hall, Geoffrey	Kerr, Gregory	Laverty, Tom	McDougall, Jeffrey Mark
Hall, John	Khou, Tamara	Le Quéré, Alain	McEnroe, Tammy
Halsall, Jennifer	Kibsey, Philip	Leahy, Marc	McGirr, Emily
Heaney, Anne	King, Jonathan	LeBlanc, Dominique	McGowan, Janet
Henry, Michel	Kingsberry, Tania	LeBlanc, Joanne	McIntyre, Matthew
Hetherington, Christopher	Kloepfer, Matthew	Leclerc, François	McKenzie, Andrea
Hiard, Benjamin	Labelle, Richard	Leclerc-Morin, Isabelle	McKeown, Cynthia
Hinchliff-Milne, Jayne	Labonté, Sophie	Leduc, Jasmine	McNamara, Jennifer
Hine, Kim	Lacelle, France	Leduc, Mario	McRae, James
Hon, Ronald	Lacey, Gary	Lefebvre, Marc	McRae, Kelly
Hong, Seong Jun	Lacoste, Stephanie	Lefebvre, Roseline	Meek, Christopher
Houle, Michel	Ladouceur, Claude	Leinwand, Stanley	Melo, Elizabeth
Hoyt, Christopher	LaFleur, Catherine	Lemieux Lecavalier, Chanelle	Ménard, Anne
Huff, Brian	Lafleur, Marie-Josée	Leonard, William	Mendonca, Oreen
Hughes, Isabelle	Lafrance, Gilles	Levesque, Anik	Mentor-Cave, Tatyana Ashley
Hulan, Paul	Lagueux, Sylvie	Lévesque, Chantal	Mercier, Geneviève
Hutchinson, Julia	Lalande, Sabrina	Levesque, Louis	Meus, Garry
Hutchison, Jason	Laliberté, Pascale	Liu, Tien-En	Meyers, Betty-Ann
Jacob, Jocelyne	Lalonde, Anne Julie	Lortie, Maxime	Miller, Manon
Jalbert, Céline	Lalonde, Sylvie	Lu, Feiying	Millette, Roxanne
Jeaurond, Pierre	Lambert, Josée	Madularu, Iuliana	Milotte, Michèle
Jenner, Zachary	Lamontagne, Mona	Maher, Nina	Miner, Chantal
Jérôme, Cédric	Landry, Chantal	Malette, Nathalie	Mohamed Ahmed, Araksan
Joanisse, Emilie	Landry, Natacha	Malone-Bianconi, Ann	Monaghan, Kimberly
John, Ashbina Kartik	Langevin, Pascale	Marchand, Curtis	Moncion, Jocelyne
Johnston-Main, Derek	Langlois, Carl	Marcotte, Arthur	Monette, Manon
Joiner, Gregory	Langlois, Philippe	Marion, Eric	Monette, Nancy
Jolicoeur, Dominique	Lanthier, Céline	Martel, Mathieu	Monette, Sylvie

Moore, Richard	Poirier, Marie	Sheehy, Paul	Turgeon, Eric
Morin, Brigitte	Postras, Marc-Antoine	Shelly, Derek	Turner, Robin
Morin, Nathalie	Porter, Veronica	Shi, Yin	Turpin, Guillaume
Morin, Serge	Poulin, Suzie	Simard, Valérie C.	Turpin, Luc
Moroz, Marek	Pritchard, Tracy	Skrzek, Sarah	Vaillancourt, Pierre
Moroz, Michael	Pronovost, Alain	Sonier, Matthew	Veillette, Frédérique
Moser, Maya	Proulx, Alexandre	Soplet, Lydia	Verreault, Catherine
Mrad, Rabih	Provost, Linda	Soulard, Eric	Verret, Joanie
Mueller, Laura	Pucci, Pierino	Spence, Christine	Vézina, Jennie
Muir, Michael	Pullen, Lynne	Spooner, Elizabeth	Villeneuve, Marie-Paule
Mullin Zukerman, Tiera	Revette, Jamie	St-Amour, Jean-François	Villeneuve, Mathieu
Murray, Daniel	Rheault, Nathalie	Stansel, Kirsten	Vondette, Kathryn
Mwamba, Sandra	Richardson, Cory	St-Denis, France	Vost, Ewan
Myatt, Allison	Rideout, Emily	Stephenson, Lindsay	Vukovic, Stjepan
Myles, Christopher	Robertson, Stephen	St-Hilaire, Vicky	Vydykhan, Sophie N
Nadeau, Justin	Roche, Bryan	Stone, Alexander	Ward, David
Naegelkraemer, Jennifer	Rollin, Tina	Suh, Fusi	Watson, Andrew
Napiorkowski, Michael	Rouette, Valérie	Tadi, Paul	Welch, Christine
Naud, Patrick	Rouire, Patrick	Tadi, Rita	Westwood, Nicholas
Noureddine, Hassan	Roy Choudhury, Someshwar	Talbot, Patricia	White, Robert J.
Nussbaum, Tobias	Royo, David	Tam, Karen	Williams, Cédric
Oates, Michael	Rozon, Julie T	Taylor, Maxime	Williamson, Heather
Ognibene, Natalie	Ruel, Catherine	Templeton, Scott	Wilson, Lana
O'Higgins, Caitlin	Russell-Evans, Lyna	Tenasco, Rene	Wilson, Shanta
Olivares, Christian	Sabourin, Vincent	Théoret, Jacqueline	Wisking, John
Oser, Michelle	Saint-Denis, Michel	Thibault, Lucie	Wojciechowski, Stéphane
Ouattara, Mahamadou	Samonte, Andrew	Thibault, Nathalie	Wojnarski, Kelly
Page, Gary	Sanscartier, Amélie	Thomson, Heather	Wolff, Jean
Page, Natalie	Sanscartier, Karina	Thorpe, Drew	Wood, Johnathon
Pageot, Hélène	Sargeant, Anne	Tiedemann, Kenneth	Wright, Joanne
Papineau, Marc	Sarrazin, Lina	Tomlinson, Matthew	Yang, James
Paquette, Isabel	Sauvé, Kathleen	Torreblanca Alarie, Marina	Yang, Qing
Paquette, Rachel	Scheckman, Emilie	Trabelsi, Faouzi	Yeung, Jasmine
Paravey, Andréa	Schwalm, Patrick	Traoré, Blaise Tongacé	Zanetti, Marco
Paris, Catherine	Scott MacLennan, Leslie	Tremblay, Camille	Zanth, Jennifer
Pelletier, Cédric	Sdraulig, Steven	Tremblay, Mario	Zayed, Mohamed
Penna, Maurizio	Séguin, Benoît	Tremblay, Thierry	Zoukou, Stéphan
Permiakova, Ekaterina	Seguin, Stephanie	Tremblay-Dextras, Caroline	
Pérusse, Marie-Sylvie	Serra, Suzanne	Trudeau, Stéphane	
Pink, Jason	Shaw, Gregory	Turcotte, Dominique	

www.ncc-ccn.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le texte en format PDF à l'adresse suivante : **www.ccn-ncc.gc.ca/rapport-annuel**.

Commission de la capitale nationale
Rapport annuel 2018-2019
Numéro de catalogue : W91F-PDF

